### HYDRO-QUÉBEC

# POSTE AU NORD DE BLAINVILLE À 315-25 KV ET LIGNE D'ALIMENTATION À 315 KV

SUIVI DE L'INTÉGRITÉ DES MILIEUX HUMIDES POUR L'ANNÉE 2020

**BLAINVILLE, QUÉBEC** 

RÉF. WSP: 191-01788-03 DATE: 12 MARS 2021

CONFIDENTIEL







#### HYDRO-QUÉBEC

# POSTE AU NORD DE BLAINVILLE A 315-25 KV ET LIGNE D'ALIMENTATION A 315 KV

SUIVI DE L'INTÉGRITÉ DES MILIEUX HUMIDES POUR L'ANNÉE 2020 BLAINVILLE, QUÉBEC

CONFIDENTIEL

REF. WSP: 191-01788-03 DATE: 12 MARS 2021

RAPPORT FINAL

WSP CANADA INC. 11E ÉTAGE 1600, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST MONTRÉAL (QUÉBEC) H3H 1P9 CANADA

T:+1-514-340-0046 F:+1-514-340-1337

WSP.COM

# GESTION DE LA QUALITÉ

VERSION	DATE	DESCRIPTION
00	22 décembre 2020	Version préliminaire
01	12 mars 2021	Version finale

# **SIGNATURES**

PRÉPARÉ PAR

Kathleen Boothroyd-Roberts, M.Sc.Env.

Chargée de projet

**RÉVISÉ PAR** 

Pascal Lapointe, biol., M.Sc. (ABQ nº 3554)

Directeur de projet

#### Référence à citer :

WSP. 2021. Poste au nord de Blainville à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV, Suivi de l'intégrité des milieux humides pour l'année 2020, Blainville, Québec. Rapport produit pour Hydro-Québec. Réf. WSP: 191-01788-03. 57 pages et annexes.

RÉF. WSP: 191-01788-03

WSP Canada Inc. (« WSP ») a préparé ce rapport uniquement pour son destinataire Hydro-Québec, conformément à la convention de consultant convenue entre les parties. Advenant qu'une convention de consultant n'ait pas été exécutée, les parties conviennent que les Modalités Générales à titre de consultant de WSP régiront leurs relations d'affaires, lesquelles vous ont été fournies avant la préparation de ce rapport.

Ce rapport est destiné à être utilisé dans son intégralité. Aucun extrait ne peut être considéré comme représentatif des résultats de l'évaluation.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur le travail effectué par du personnel technique, entraîné et professionnel, conformément à leur interprétation raisonnable des pratiques d'ingénierie et techniques courantes et acceptées au moment où le travail a été effectué.

Le contenu et les opinions exprimées dans le présent rapport sont basés sur les observations et/ou les informations à la disposition de WSP au moment de sa préparation, en appliquant des techniques d'investigation et des méthodes d'analyse d'ingénierie conformes à celles habituellement utilisées par WSP et d'autres ingénieurs/techniciens travaillant dans des conditions similaires, et assujettis aux mêmes contraintes de temps, et aux mêmes contraintes financières et physiques applicables à ce type de projet.

WSP dénie et rejette toute obligation de mise à jour du rapport si, après la date du présent rapport, les conditions semblent différer considérablement de celles présentées dans ce rapport ; cependant, WSP se réserve le droit de modifier ou de compléter ce rapport sur la base d'informations, de documents ou de preuves additionnels.

WSP ne fait aucune représentation relativement à la signification juridique de ses conclusions.

La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport relève uniquement de la responsabilité de son destinataire. Si un tiers utilise, se fie, ou prend des décisions ou des mesures basées sur ce rapport, ledit tiers en est le seul responsable. WSP n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages que pourrait subir un tiers suivant l'utilisation de ce rapport ou quant aux dommages pouvant découler d'une décision ou mesure prise basée sur le présent rapport.

WSP a exécuté ses services offerts au destinataire de ce rapport conformément à la convention de consultant convenue entre les parties tout en exerçant le degré de prudence, de compétence et de diligence dont font habituellement preuve les membres de la même profession dans la prestation des mêmes services ou de services comparables à l'égard de projets de nature analogue dans des circonstances similaires. Il est entendu et convenu entre WSP et le destinataire de ce rapport que WSP n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, WSP et le destinataire de ce rapport conviennent et comprennent que WSP ne fait aucune représentation ou garantie quant à la suffisance de sa portée de travail pour le but recherché par le destinataire de ce rapport.

En préparant ce rapport, WSP s'est fié de bonne foi à l'information fournie par des tiers, tel qu'indiqué dans le rapport. WSP a raisonnablement présumé que les informations fournies étaient correctes et WSP ne peut donc être tenu responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations.

Les bornes et les repères d'arpentage utilisés dans ce rapport servent principalement à établir les différences d'élévation relative entre les emplacements de prélèvement et/ou d'échantillonnage et ne peuvent servir à d'autres fins. Notamment, ils ne peuvent servir à des fins de nivelage, d'excavation, de construction, de planification, de développement, etc.

L'original du fichier électronique que nous vous transmettons sera conservé par WSP pour une période minimale de dix ans. WSP n'assume aucune responsabilité quant à l'intégrité du fichier qui vous est transmis et qui n'est plus sous le contrôle de WSP. Ainsi, WSP n'assume aucune responsabilité quant aux modifications faites au fichier électronique suivant sa transmission au destinataire.

Ces limitations sont considérées comme faisant partie intégrante du présent rapport.

# **CLIENT**

#### HYDRO-QUÉBEC

Conseillère rech. scientifique – Milieu naturel Véronique Michaud

# **ÉQUIPE DE RÉALISATION**

#### WSP CANADA INC. (WSP)

Directeur de projet Pascal Lapointe, biol., M.Sc.

Réviseure senior Marilyn Sigouin, biol., M.Sc.Env.

Rédaction Kathleen Boothroyd-Roberts, M.Sc.Env.

Inventaires Jean-Bastien Lambert, biol., M.Sc.

Claudie Landry, tech. bioéco

Cartographie Catherine Paul, B. Sc., Tech. carto

Édition Mélanie Quenneville, B.Sc.

# FICHE SYNTHÈSE

Pour répondre aux conditions du décret provincial émis pour le projet du poste au nord de Blainville à 315-25 kV et de sa ligne d'alimentation à 315 kV, Hydro-Québec a mandaté WSP Canada Inc. (WSP) pour réaliser le suivi des milieux humides, des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) et des espèces floristiques à statut particulier. Ce rapport présente les résultats cumulatifs des suivis des milieux humides de 2016 et de 2020. Il s'agit du dernier suivi environnemental de ce projet, qui complète la programmation de suivi des différents thèmes à l'étude débutés en 2016.

La zone d'étude consiste en la propriété du nouveau poste de transformation ainsi que l'emprise de la nouvelle ligne de transport qui couvre une distance de 5,8 km. Le suivi des milieux humides a été effectué pour deux secteurs ciblés qui renferment des milieux humides de valeur écologique moyenne et élevée. Il s'agit du secteur du marécage Sainte-Henriette et du secteur du poste de Blainville. Deux volets principaux ont été suivis, soit l'hydrologie et l'évolution des communautés végétales, incluant l'évolution des limites des milieux humides.

À la lumière des différentes données recueillies, le déboisement semble avoir provoqué une légère modification des conditions hydrologiques des milieux humides dans les deux secteurs. D'abord, un suivi du niveau de la nappe phréatique dans le secteur du marécage Sainte-Henriette a révélé qu'en 2020, la nappe était en moyenne 2 cm plus haut dans l'emprise de la ligne de transport que dans la zone non déboisée, soit une différence peu importante au niveau de l'écologie du milieu humide. Il est à noter toutefois qu'il demeure difficile de valider l'impact réel du déboisement sur la nappe en l'absence de données de référence antérieures aux travaux de déboisement. Ensuite, les milieux humides se sont agrandis dans les cinq ans suivant la mise en service du poste et de la ligne de transport. Cet agrandissement a eu lieu non seulement dans l'emprise déboisée, mais également dans les portions adjacentes non déboisées. En outre, davantage d'espèces hydrophytes ont colonisé l'emprise après le déboisement. Néanmoins, les perturbations à l'hydrologie n'ont pas été assez importantes pour modifier les classes de drainage ou les indices qualitatifs des conditions hydrologiques.

Les mesures d'atténuation mises en place dans le cadre du déboisement (déboisement manuel en « mode B ») ont vraisemblablement contribué à limiter la hausse de la nappe qui est normalement attendue suivant un déboisement. En effet, ce mode de déboisement conserve la majorité de la végétation herbacée et arbustive, ce qui permet de maintenir un niveau d'évapotranspiration plus élevé que lors du déboisement traditionnel. De plus, la compaction et la perturbation du drainage ont été évitées par cette mesure d'atténuation.

Outre les légers impacts sur l'hydrologie, le déboisement a provoqué une transformation importante des assemblages végétaux des milieux humides dans la nouvelle emprise. Les portions de milieux humides dans l'emprise de la ligne de transport demeurent humides, mais elles sont devenues des marécages arbustifs ayant des compositions floristiques différentes de celles de l'état de référence. Ceux-ci ont également été considérablement envahis par des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE). Les populations d'espèces à statut particulier sont encore intactes, voire en expansion, bien qu'à long terme leur survie pourrait être menacée par l'expansion des EVEE.

À l'extérieur de l'emprise de déboisement, les assemblages floristiques ont demeuré relativement stables suivant les travaux et ont résisté à l'envahissement des EVEE, malgré de possibles perturbations aux conditions hydrologiques et l'agrandissement des milieux humides.

Des perturbations plus importantes sur les sols, l'hydrologie et la végétation des milieux humides sont associées à la construction des pylônes, d'un nouveau tronçon de gazoduc et de la plateforme du poste de Blainville. Toutefois, ces perturbations touchent des superficies relativement restreintes, soit environ 0,5 ha en bordure du poste (perturbations associées au gazoduc et à la plateforme du poste) et environ 0,5 ha dans le marécage Sainte-Henriette (perturbations associées aux aires de travail des pylônes 2 et 3). Rappelons que la majorité des pylônes du projet ont été construits en dehors des milieux humides afin d'éviter les impacts sur ceux-ci. Quant à la construction de chemins dans les

milieux humides, l'utilisation de fascines a permis d'éviter les perturbations au sol, tandis que la végétation a été perturbée de manière temporaire et était en voie de se rétablir après 5 ans.

En conclusion, les mesures d'atténuation ont été efficaces afin de minimiser les impacts sur la végétation, l'hydrologie et les sols. Bien que des changements importants ont eu lieu au niveau des communautés végétales des milieux humides dans la nouvelle emprise, dont l'envahissement notable des EVEE, les communautés végétales des portions résiduelles à l'extérieur de l'emprise demeurent intactes. Les fonctions des milieux humides en lien avec l'hydrologie (filtration, rétention de sédiments et contribution à la régulation du niveau d'eau dans les cours d'eau) n'ont pas été impactées de façon significative. De plus, la superficie totale des milieux humides a augmenté dans les deux secteurs de suivi. Les populations d'espèces à statut particulier présentes dans l'emprise ont été protégées et sont encore viables 5 ans après la mise en service de la ligne. Ainsi, il est jugé que l'intégrité écologique des milieux humides dans leur ensemble n'a pas été compromise par le projet.

**Mots clés :** milieux humides, espèce végétale exotique envahissante, espèce à statut particulier, hydrologie, végétation.

**Référence à citer :** WSP. 2021. *Poste au nord de Blainville à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV, Suivi de l'intégrité des milieux humides pour l'année 2020, Blainville, Québec.* Rapport produit pour Hydro-Québec. Réf. WSP : 191-01788-03. 57 pages et annexes.



# TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
<b>1.1</b> 1.1.1	Mise en contexte	
1.1.2 1.1.3	Description des travaux d'implantation du projet Historique des suivis	
1.2	Objectifs spécifiques	11
2	MÉTHODES	. 13
2.1	Suivi de l'hydrologie	13
2.2	Suivi de la végétation	13
2.2.1	Secteur du marécage Sainte-Henriette	
2.2.2	Secteur du poste de Blainville	
2.3	Valeur écologique	16
3	RÉSULTATS ET DISCUSSION	. 21
3.1	Secteur du marécage Sainte-Henriette	21
3.1.1	Hydrologie	
3.1.2 3.1.3	Végétation Intégrité écologique du milieu humide	
3.2	Secteur du poste de Blainville	
3.2.1	Hydrologie	
3.2.2	Végétation	
3.2.3	Intégrité écologique des milieux humides	
4	SYNTHÈSE DES IMPACTS ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES MESURES D'ATTÉNUATION	51
4.1	Déboisement de la nouvelle emprise	
4.2	Circulation de la machinerie	
4.3	Activités de construction	
4.3	Activites de construction	52
5	CONCLUSION	. 55
RÉFÉ	RENCES BIBLIOGRAPHIQUES	. 57



#### **TABLEAUX**

IT (BLL) (G)(		
TABLEAU 1	ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DE LA PORTION DU MARÉCAGE SAINTE- HENRIETTE DANS L'EMPRISE DE LA	
	LIGNE D'ALIMENTATION, ENTRE 2012 ET 2020	28
TABLEAU 2	DONNÉES FLORISTIQUES À L'ÉTAT DE RÉFÉRENCE ET DANS LA ZONE TÉMOIN	
	ET LA PORTION ARBUSTIVE DE LA ZONE D'INVENTAIRE A DU MARÉCAGE SAINTE-	
	HENRIETTE EN 2020	30
TABLEAU 3	CARACTÉRISTIQUES FLORISTIQUES DU	
	MARÉCAGE SAINTE-HENRIETTE, SELON	
	LA SOURCE D'IMPACT, EN 2020	32
TABLEAU 4	ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE DES	
	MILIEUX HUMIDES À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR D'ÉTUDE DE SUIVI DU POSTE	
	DE BLAINVILLE, DE 2012 À 2020	12
TABLEAU 5	CARACTÉRISTIQUES FLORISTIQUES DU	42
TABLE TO 0	TRANSECT 1 À L'EST DU POSTE DE	
	BLAINVILLE, EN FONCTION DE LA	
	PROXIMITÉ AU POSTE, EN 2020	43
TABLEAU 6	CARACTÉRISTIQUES FLORISTIQUES DU	
	TRANSECT 2 À L'EST DU POSTE DE	
	BLAINVILLE, EN FONCTION DE LA	
TABLEALLE	PROXIMITÉ AU POSTE, EN 2020	44
TABLEAU 7	CARACTÉRISTIQUES FLORISTIQUES DU	
	TRANSECT 3 À L'EST DU POSTE DE BLAINVILLE, EN FONCTION DE LA	
	PROXIMITÉ AU POSTE, EN 2020	45
		<del>T</del> U



#### **CARTES** CARTE 1 LOCALISATION DES SECTEURS DE SUIVI DE L'INTÉGRITÉ DES MILIEUX HUMIDES ............ 3 TRAVAUX DE DÉBOISEMENT ET DE CARTE 2 CONSTRUCTION - SECTEUR DU MARÉCAGE SAINTE-HENRIETTE.....7 TRAVAUX DE DÉBOISEMENT ET DE CARTE 3 CONSTRUCTION - SECTEUR DU POSTE DE BLAINVILLE......9 SUIVI DES MILIEUX HUMIDES DE 2020 -CARTE 4 SECTEUR DU MARÉCAGE SAINTE-HENRIETTE......17 CARTE 5 SUIVI DES MILIEUX HUMIDES DE 2020 -SECTEUR DU POSTE DE BLAINVILLE......19 ÉVOLUTION DES MILIEUX HUMIDES -CARTE 6 SECTEUR DU MARÉCAGE SAINTE-HENRIETTE......35 SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DU CARTE 7 SECTEUR DU MARÉCAGE SAINTE-HENRIETTE......37 CARTE 8 ÉVOLUTION DES MILIEUX HUMIDES -SECTEUR DU POSTE DE BLAINVILLE......47 CARTE 9 SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DU SECTEUR DU POSTE DE BLAINVILLE......49 **ANNEXES** EXTRAIT DU DÉCRET ET COMMENTAIRES DU MELCC RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE В С MÉTHODE DE CALCUL DE LA VALEUR ÉCOLOGIQUE FICHES D'INVENTAIRE D D-1 Secteur du marécage Sainte-Henriette D-2 Secteur du poste de Blainville RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES RELEVÉS FLORISTIQUES Ε Secteur du marécage Sainte-Henriette E-1 Secteur du poste de Blainville E-2 F CALCUL DE LA VALEUR ÉCOLOGIQUE DU MARÉCAGE SAINTE-HENRIETTE G LISTE DES FICHIERS INFORMATIQUES

## 1 INTRODUCTION

#### 1.1 MISE EN CONTEXTE

Pour répondre à la demande croissante d'électricité dans les Basses-Laurentides, Hydro-Québec a construit un nouveau poste de transformation à 315-25 kV à Blainville et une ligne d'alimentation à 315 kV reliant ce poste à la ligne Chénier-Chomedey, à Mirabel. D'une superficie de 39 000 m², le nouveau poste accueille quatre transformateurs de 66 MVA chacun et 28 lignes de distribution à 25 kV. La ligne d'alimentation totalise une longueur de 5,8 km et compte 22 pylônes en acier. L'emprise traverse l'autoroute 15 et passe, entre autres, à proximité d'un site aéroportuaire, au-dessus de milieux humides, en zone agricole et près de quartiers résidentiels (carte 1). Le poste et la ligne ont été mis en service à l'été 2015.

Plusieurs mesures d'atténuation ont été mises en place lors des travaux afin de limiter les impacts du projet sur les milieux naturels. De manière à évaluer l'efficacité de ces mesures et à répondre aux conditions du décret provincial émis pour ce projet (décret 979-2013, voir l'annexe A), Hydro-Québec s'est engagée à effectuer trois types de suivis, soit :

- un suivi de l'intégrité écologique des milieux humides touchés par le projet qui ont une valeur écologique moyenne ou élevée (un an et cinq ans après la mise en service du projet);
- un suivi des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) dans les milieux humides de valeur écologique moyenne ou élevée (suivi annuel sur trois ans);
- un suivi de six populations d'espèces floristiques à statut particulier dans l'emprise de la nouvelle ligne (suivi bisannuel sur 5 ans).

Le présent rapport décrit les résultats cumulatifs des suivis de l'intégrité des milieux humides un an et cinq ans après la mise en service du projet, soit en 2016 et en 2020. Ce suivi des milieux humides a été réalisée de manière à se conformer aux engagements et obligations mentionnés au décret ainsi qu'aux commentaires plus récents du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), présentés à l'annexe A.

Il est à noter que les suivis des EVEE et des espèces floristiques à statut particulier ont été réalisés en 2019 et ont fait l'objet d'un rapport distinct (WSP, 2019).

#### 1.1.1 SECTEURS À L'ÉTUDE

Deux secteurs ont été ciblés pour le suivi de l'intégrité des milieux humides :

- Le marécage arborescent Sainte-Henriette, à Mirabel (entre les pylônes 1 et 3, sur le lot d'Hydro-Québec 1 690 501);
- L'aire de conservation à Blainville, à proximité du poste et de l'emprise (entre les pylônes 21 et 22).

La localisation de ces deux secteurs est indiquée sur la carte 1.

Le premier secteur, situé à proximité du rang Sainte-Henriette, renfermait le plus vaste des milieux humides recoupés par le projet (4,79 ha). Ce milieu humide possédait une valeur écologique moyenne et était représentatif des milieux humides affectés par les travaux, puisque la plupart étaient des marécages arborescents (GENIVAR, 2012a). Le secteur du marécage Sainte-Henriette renfermait également des populations d'espèces floristiques à

statut particulier, soit deux populations de woodwardie de Virginie (*Woodwardia virginica*) et une population de fimbristyle d'automne (*Fimbristylis autumnalis*).

Le deuxième secteur, soit le secteur du poste de Blainville, se situait dans une aire de conservation qui renfermait plusieurs milieux humides de valeur écologique moyenne à élevée. Trois populations de woodwardie de Virginie étaient également situées dans ce secteur, ainsi que d'autres espèces fauniques et floristiques à statut particulier.



#### 1.1.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX D'IMPLANTATION DU PROJET

Les travaux de construction du nouveau poste de transformation et de la ligne d'alimentation ont débuté en 2013. Des mesures d'atténuation avaient été mises en place tout au long du projet afin de minimiser les impacts. Les cartes 2 et 3 présentent la localisation de ces éléments dans les secteurs du marécage Sainte-Henriette et du nouveau poste de Blainville respectivement.

Les informations sur les mesures d'atténuation proviennent des études sectorielles de l'étude d'impacts (GENIVAR, 2012a et 2012b), du guide de surveillance environnementale du projet (Hydro-Québec TransÉnergie, 2014), et des informations fournies directement par Hydro-Québec dans le cadre du présent projet de suivi. Les limites réelles de déboisement et des aires de travail des pylônes ont été photointerprétées à partir d'orthophotos de 2014 et 2015<sup>1</sup>.

#### 1.1.2.1 POSTE DE BLAINVILLE

Le poste de Blainville a été construit entre 2014 et 2015. Puisque celui-ci se situait dans une aire de conservation, la superficie déboisée avait été minimisée de manière à se limiter à l'emprise finale du poste ainsi qu'une bande tampon de quelques mètres supplémentaires. Une plateforme de remblai surélevé d'environ 2 m par rapport au terrain naturel a été aménagée, sur laquelle ont été construits les équipements et infrastructures du poste. Le drainage a été conçu de manière à éviter l'assèchement des milieux humides résiduels. Ainsi, aucun fossé n'a été aménagé aux pourtours du poste, à part sur le côté nord, entre la plateforme et la piste cyclable existante. Le drainage du poste a été assuré par des tranchées drainantes dans la plateforme, situées à un niveau plus haut que les milieux humides adjacents. Ces tranchées drainantes rejettent les eaux pluviales dans les milieux naturels à l'extérieur du poste, soit près du coin sud-ouest du poste<sup>2</sup>.

Un gazoduc traversant l'emplacement visé a également dû être déplacé pour contourner le poste sur les côtés sud et est (carte 3). Ainsi, une emprise additionnelle d'environ 15 m de largeur a été déboisée sur le nouveau tracé du gazoduc et le sol y a été remanié pour l'installation du nouveau tronçon.

#### 1.1.2.2 LIGNE D'ALIMENTATION

La première phase des travaux pour la nouvelle ligne consistait à déboiser l'emprise pendant l'hiver de 2013-2014. Le secteur déboisé avait une largeur d'environ 50 m tout au long de la ligne, à l'exception du dernier tronçon avant le poste de Blainville, qui incluait un élargissement jusqu'à 90 m. Les mesures d'atténuation suivantes avaient été mises en place lors de cette phase afin de minimiser les impacts sur les milieux humides :

- Déboisement en période hivernale, sur sol gelé, lorsque le couvert de neige a été suffisant pour fournir une protection aux plantes et éviter les dommages physiques provoqués par le déplacement des véhicules et des engins de chantier;
- Dans les milieux humides, déboisement manuel des arbres incompatibles avec l'exploitation du réseau de façon à conserver le couvert arbustif (les espèces d'arbustes dont la hauteur est inférieure à 2,5 m à la maturité sont restées en place), aussi appelé le déboisement en « mode B ». Cette mesure a permis de préserver au maximum le couvert végétal et de conserver le plus possible d'ombrage et d'humidité au sol;
- Balisage des milieux humides afin d'éviter d'y circuler avec les engins de chantier;

Orthophotographies fournies par HQ, numéros 3040 0039 0044 A14 et 0538 2015 25cm

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Informations provenant des plans de terrassement et de drainage pour le projet Poste de Blainville 315 – 25 kV, produits par Exp, 15 octobre 2012, révisés 20 juillet 2018.

 Balisage des populations ciblées d'espèces floristiques à statut particulier, les 11 et 12 novembre 2013, préalablement au déboisement, et évitement de toute circulation dans ces populations avec des engins de construction.

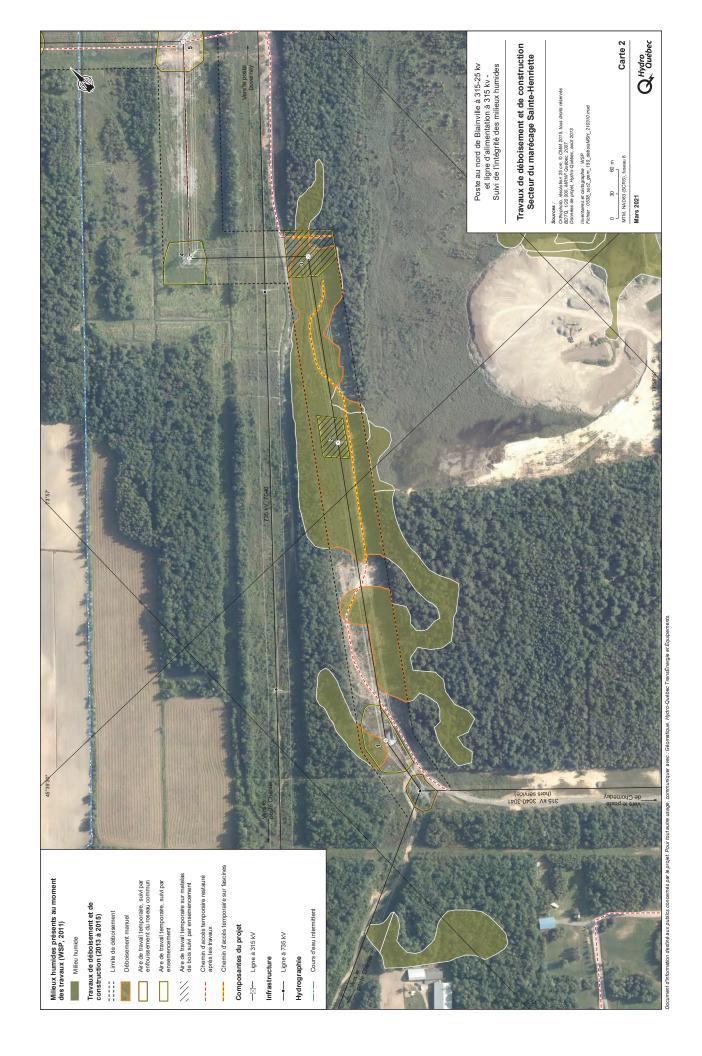
Ensuite, les équipements de la nouvelle ligne (pylônes et conducteurs) ont été installés entre 2014 et 2015. Des voies de circulation ont été aménagées dans la nouvelle emprise afin de permettre l'accès par les engins de chantier. Des aires de travail temporaires ont également été aménagées dans certains secteurs de l'emprise pour le déroulement des conducteurs et pour la construction des pylônes. Les mesures d'atténuation suivantes ont été mises en place lors de la phase construction afin de minimiser les impacts sur les milieux humides :

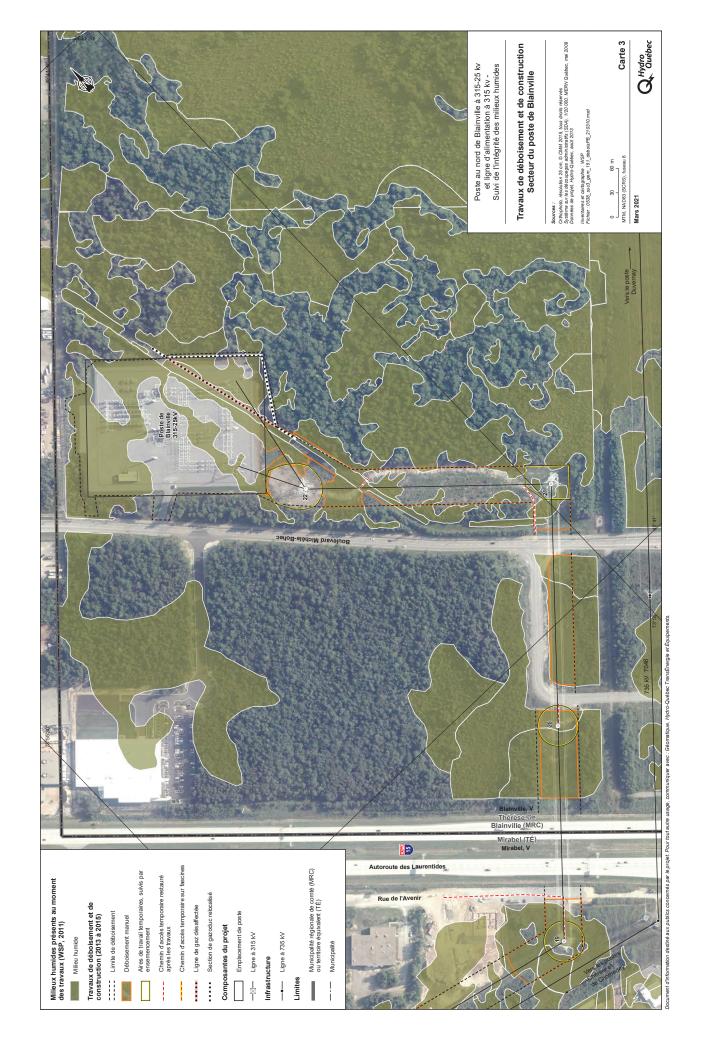
- Balisage des milieux humides pendant toute la durée de la construction, afin d'éviter d'y circuler avec les engins de chantier;
- Vérification du balisage des populations ciblées d'espèces floristiques à statut particulier, en mai 2014, afin de s'assurer que le balisage était toujours en place et évitement de toute circulation dans ces populations avec des engins de construction;
- Ensemencement<sup>3</sup> de tous les sols mis à nu ou perturbés par les travaux avec des herbacées indigènes, en suivant le taux d'ensemencement recommandé par le fabricant (2,8 kg/100 m²);
- Utilisation de matelas de bois dans les aires de travail des pylônes 2 et 3 (aucun décapage à ces endroits);
- Lorsque des travaux en milieux humides étaient nécessaires :
  - la durée et la superficie de l'intervention ont été minimisées;
  - la création d'ornières de 20 cm et plus de profondeur a été évitée et celles-ci ont été comblées si présentes à la fin des travaux;
  - le drainage naturel a été conservé le plus possible;
  - la terre végétale a été conservée pour la remise en état des lieux;
  - le sol minéral excavé excédentaire a été disposé à l'extérieur du milieu humide;
  - les aires de travail ont été balisées et la machinerie n'a pas eu permission de circuler en dehors de ces aires délimitées.

Il est à noter que des mesures d'atténuation ont également été mises en place afin de limiter la propagation des EVEE. Ces dernières mesures sont décrites dans le rapport sur les suivis des EVEE et des espèces floristiques à statut particulier (WSP, 2019).

\_

Mélange Gloco Herbio eau indigène composé de fétuque rouge traçante (Festuca rubra, 55 %), d'ivraie enivrante (Lolium temulentum, 20 %), de pâturin des marais (Poa palustris, 13 %), d'agrostide scabre (Agrostis scabra, 8 %), de canche cespiteuse (Deschampsia cespitosa, 2 %) et de panic des marais (Echinochloa crus-galli, 2 %).





#### 1.1.3 HISTORIQUE DES SUIVIS

#### **ÉTAT DE RÉFÉRENCE (2012)**

En 2012, dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet *Poste au nord de Blainville à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV*, WSP (anciennement GENIVAR) a délimité et caractérisé tous les milieux humides présents dans les zones touchées par le projet (GENIVAR, 2012b). Cette caractérisation a été réalisée à l'emplacement du poste et dans l'emprise de la ligne projetée, de même qu'à proximité de ces aires. Au total, 30 milieux humides ont été délimités et caractérisés, soit 21 marécages arborescents, quatre tourbières, trois marécages arbustifs et deux marais. La valeur écologique associée à ces milieux variait de faible à élevée.

De plus, en 2013, avant le début des travaux, six populations d'espèces à statut particulier ont été ciblées dans les sections à déboiser afin d'en faire le suivi. Il s'agit du carex folliculé (*Carex folliculata*) et de la woodwardie de Virginie, deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Un dénombrement des individus et un relevé floristique ont été réalisés pour chacune de ces populations dans le but d'établir un état de référence. Les détails de cette démarche sont présentés dans le rapport de WSP (2015).

#### **PROGRAMME DE SUIVI**

Dans le décret gouvernemental émis pour le projet (n° 979-2013), il a été décrété qu'Hydro-Québec devait réaliser un programme de suivi concernant l'intégrité écologique des milieux humides touchés par le projet et ayant une valeur écologique moyenne ou élevée. Deux années de suivi des milieux humides étaient prévues au programme, soit un suivi en 2016 (un an après la mise en service de la nouvelle ligne) et un suivi en 2020 (cinq ans après la mise en service).

#### SUIVI AN 1 (2016)

Les milieux humides des deux secteurs de suivi ont été délimités et caractérisés un an après la mise en service de la nouvelle ligne et les résultats ont été comparés avec ceux de l'état de référence (2012) afin de documenter l'évolution de ces milieux à la suite des travaux. Un dispositif expérimental a également été élaboré lors du suivi de l'an 1, permettant de comparer les caractéristiques détaillées de la végétation et de l'hydrologie selon un gradient d'intensité de perturbation.

La méthodologie complète et les résultats du suivi de l'an 1 sont présentés dans un rapport de suivi (WSP, 2016).

#### SUIVI AN 5 (2020)

Le suivi de l'an 5 vise les mêmes secteurs et reprend les mêmes méthodes que le suivi de l'an 1 afin de pouvoir comparer directement les résultats. La méthodologie complète et les résultats du suivi de l'an 5 sont présentés dans les sections suivantes.

### 1.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Dans le cadre des engagements et obligations spécifiques du décret provincial émis pour ce projet (décret 979-2013), ce suivi de 2020 portant sur les milieux humides est le dernier devant être réalisé.

Le mandat de suivi des milieux humides a pour principal objectif de vérifier si l'implantation de la ligne et du poste a eu un impact ou non sur l'intégrité écologique des milieux humides touchés par ces infrastructures. Le suivi doit également permettre de documenter les caractéristiques des milieux humides en fonction des différentes sources

d'impact associées à la construction et à l'exploitation d'une ligne, soit le déboisement, les voies de circulation, les aires de travail et la présence de pylônes et du poste.

Les objectifs spécifiques de ce suivi sont les suivants :

- Procéder à la caractérisation des milieux humides dans deux secteurs ciblés du projet, soit dans le marécage arborescent Sainte-Henriette (emprise de la ligne) et en périphérie du poste de Blainville;
- Vérifier si le déboisement et l'aménagement de la ligne ont entraîné des modifications aux conditions hydrologiques des milieux humides résiduels;
- Comparer les résultats obtenus avec ceux obtenus à l'état de référence. Comparer les observations faites dans les stations témoins (zone non déboisée) entre elles (années de suivis) pour évaluer l'impact des travaux sur l'ensemble du milieu humide;
- Procéder à une appréciation de l'intégrité écologique des milieux humides selon les différents types de perturbations engendrées par le projet (déboisement, voies de circulation, pylônes, aires de travail). Porter une attention particulière aux emplacements des fascines.

# 2 MÉTHODES

Les méthodes utilisées en 2020 sont très similaires à celles utilisées en 2016 (WSP, 2016) afin de permettre la comparaison directe entre les résultats des deux années de suivi. Deux volets principaux ont été suivis, soit l'hydrologie et l'évolution des communautés végétales.

#### 2.1 SUIVI DE L'HYDROLOGIE

Une évaluation qualitative des conditions hydrologiques a été effectuée dans les secteurs du marécage Sainte-Henriette et du poste de Blainville. À chaque parcelle d'inventaire, la hauteur de la nappe phréatique, le sens de l'écoulement de l'eau et l'étendue des mares ou de toutes autres zones d'accumulation d'eau ont été notés. De plus, à l'endroit de chaque relevé floristique (voir la section suivante), l'étendue de l'eau de surface a été notée.

Dans le marécage Sainte-Henriette, deux piézomètres munis d'appareils de lecture de niveaux d'eau ont été installés afin de documenter en continu les fluctuations de la nappe phréatique. Un piézomètre a été installé dans l'emprise déboisée et l'autre dans la portion boisée du marécage (voir la carte 4 à la section 2.3). Les piézomètres et les appareils de lecture ont été installés le 10 mai 2020, en période des hautes eaux, avant le développement complet de la végétation. La lecture des niveaux d'eau s'est poursuivie jusqu'au 4 septembre 2020, au moment du retrait des appareils.

Les piézomètres utilisés correspondent à des tubes en plastique crépiné de 3,81 cm de diamètre. Une pointe conique était installée à l'extrémité inférieure du tube alors que le bouchon étanche et cadenassé était installé sur la partie supérieure (voir la photo 1 à l'annexe B). Un trou d'un mètre de profondeur a été réalisé à l'aide d'une tarière manuelle de type Edelman et le tube crépiné a ensuite été déposé dans le trou afin de pouvoir capter les fluctuations de l'aquifère de surface (voir les photos 3 et 4 à l'annexe B). Des sondes de type « Levellogger » (modèle Onset U20L-04) ont été utilisées pour faire la lecture de la fluctuation du niveau d'eau, couplées à une sonde de type « barologger » pour effectuer des corrections au niveau de la pression barométrique (voir les photos 2 et 5 à l'annexe B). Ces sondes assurent une lecture du niveau d'eau tant qu'elles sont submergées, c'est-à-dire tant que le niveau de la nappe est à moins de 1 m du sol. Les sondes ont été programmées à l'aide du logiciel Hoboware Pro version 3.7.18 pour prendre quatre lectures par jour.

Un relevé d'arpentage (précision de moins de 20 mm) a été effectué le 13 mai 2020 afin de permettre le calibrage des données de niveau d'eau. Le niveau topographique du haut de chaque piézomètre a été mesuré, ainsi que l'élévation du sol à l'endroit où le piézomètre était installé. Le niveau de l'eau dans le piézomètre a été mesuré relativement au haut du piézomètre, à l'aide d'une sonde électronique (précision d'environ 1 mm). Une différence de niveau du sol de 44 mm a été mesurée entre les deux piézomètres (niveau de 67,532 m dans l'emprise et de 67,488 m dans la portion boisée). Au moment de la visite, le niveau de l'eau différait de 1 mm entre les deux piézomètres (niveau de 67,516 m dans l'emprise et de 67,517 m dans la portion boisée).

### 2.2 SUIVI DE LA VÉGÉTATION

La méthode utilisée pour délimiter et caractériser les milieux humides est basée sur la méthode décrite par Bazoge et coll. (2015). Elle est comparable à celle retenue pour l'établissement de l'état de référence en 2012 (GENIVAR, 2012a).

Les relevés au terrain ont été réalisés le 31 août ainsi que le 1<sup>er</sup> et le 25 septembre 2020. De plus, des données de végétation recueillies en 2019 dans le cadre du suivi des espèces à statut particulier (WSP, 2019) ont été incluses dans le suivi des milieux humides de 2020.

Dans chacun des secteurs du suivi, plusieurs données ont été recueillies par rapport à la végétation et les caractéristiques biophysiques. Ces données sont de trois types :

- 1 Validation des contours des milieux humides afin de déterminer si des portions du milieu humide ont rétréci ou agrandi à la suite de la réalisation du projet;
- 2 Caractérisation de milieux humides dans l'emprise et près du poste de Blainville, selon la méthode du MELCC (Bazoge et al., 2015), et évaluation de la valeur écologique;
- 3 Relevés floristiques détaillés, par zones ou par transects, afin de comparer les caractéristiques de la végétation présente en fonction des différentes sources d'impact associées au projet (déboisement manuel, chemins avec fascines, aire de travail autour des pylônes, présence du poste, etc.).

La méthodologie détaillée pour chaque secteur de suivi est décrite ci-dessous.

Les populations d'EVEE et d'espèces à statut particulier avaient été inventoriées en 2019 et font l'objet d'un rapport distinct (WSP, 2019). Toutefois, dans le cadre du suivi des milieux humides de 2020, les populations d'EVEE ont été validées sommairement au terrain et corrigées au besoin à l'aide d'une tablette Panasonic ToughPad équipée d'un GPS interne.

#### 2.2.1 SECTEUR DU MARÉCAGE SAINTE-HENRIETTE

#### 2.2.1.1 VALIDATION DES LIMITES DU MILIEU HUMIDE

Les limites du marécage Sainte-Henriette, établies en 2016, ont été validées et redélimitées au besoin, à l'aide d'un GPS de marque Garmin et d'une tablette Panasonic ToughPad équipée d'un GPS interne. Les portions de milieu humide à l'extérieur de l'emprise ont également été validées. Les critères du guide du MELCC (Bazoge et al., 2015) ont été utilisés pour la délimitation.

#### 2.2.1.2 CARACTÉRISATION DU MILIEU HUMIDE DANS L'EMPRISE

La portion du milieu humide dans l'emprise de la nouvelle ligne a été caractérisée, selon la méthode décrite dans le guide du MELCC (Bazoge et al., 2015), afin de documenter l'évolution des caractéristiques biophysiques du milieu humide et de la valeur écologique depuis l'état de référence en 2012. Un total de cinq parcelles ont été inventoriées en 2019 et 2020 pour caractériser les milieux humides. Leur localisation est montrée sur la carte 4.

Les trois parcelles inventoriées en 2020, soit les parcelles 1 à 3, étaient localisées aux mêmes emplacements que les parcelles 1 à 3 inventoriées en 2016. Les parcelles avaient un rayon de 10 m pour la strate arborescente et 5 m pour les strates herbacées et arbustives. Les espèces présentes ont été notées ainsi que leur recouvrement de même que les composantes biophysiques du milieu, notamment celles servant à l'établissement de la valeur écologique.

La caractérisation a été complétée par deux parcelles inventoriées en 2019 pour le suivi de la woodwardie de Virginie, soit les parcelles A et B. Ces deux parcelles ont été positionnées aux mêmes endroits qu'en 2013, 2015 et 2016 pour le suivi de la woodwardie de Virginie. Le rayon d'inventaire et les données notées étaient les mêmes que pour les parcelles de 2020.

Les parcelles 1, 3 et B sont également positionnées près de parcelles de relevé floristique réalisées en 2012, soit les parcelles 4, 2 et 3 respectivement (carte 4).

#### 2.2.1.3 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES ZONES A ET B

Deux zones d'une dimension de 50 m x 50 m, soit les zones A et B (carte 4), ont été ciblées afin d'évaluer en détail les impacts des différents éléments du projet et les différentes mesures d'atténuation associées à la construction de la ligne :

- Zone A: déboisement manuel, chemin d'accès avec fascines et secteur témoin (non déboisé);
- Zone B: déboisement manuel, chemin d'accès avec fascines, aire de travail faite de matelas de bois autour d'un pylône (restaurée et ensemencée après les travaux), présence d'un pylône.

À l'intérieur de chaque zone, les perturbations visibles ont été délimitées, à l'aide d'une tablette équipée d'un GPS interne. Cinquante relevés floristiques (couvrant chacun 0,7 m²) ont été réalisés, aux mêmes positions qu'en 2016 et positionnés à l'aide d'un DGPS :

- 30 relevés ont été positionnés dans la zone A, soit 15 dans l'emprise de la ligne et 15 dans la portion intacte du marécage arborescent (zone témoin);
- 20 relevés ont été positionnés dans la zone B située dans l'emprise de la ligne, soit 11 dans l'ancienne aire de travail d'un pylône et 9 à l'extérieur de l'aire de travail.

Pour chaque relevé, les espèces présentes ont été notées, ainsi que leur recouvrement, de même que les composantes inertes du sol.

#### 2.2.2 SECTEUR DU POSTE DE BLAINVILLE

#### 2.2.2.1 VALIDATION DES LIMITES DES MILIEUX HUMIDES

Les limites des milieux humides dans le secteur d'étude du poste de Blainville, établies en 2016, ont été validées et redélimitées, au besoin, à l'aide d'un DGPS. Les critères du guide du MELCC (Bazoge et al., 2015) ont été utilisés pour la délimitation.

#### 2.2.2.2 CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES À L'EST DU POSTE

Une partie des milieux humides résiduels près du poste a été caractérisée selon la méthode décrite dans le guide du MELCC (Bazoge et al., 2015). Cette caractérisation représente une bonification de la méthodologie par rapport au suivi de 2016 et permet d'accroître les connaissances sur les divers types de milieux humides de ce secteur en fournissant des données non seulement sur la composition floristique, mais également sur les sols et les indicateurs hydrologiques.

Trois parcelles ont été inventoriées du côté est du poste (carte 5). De plus, la caractérisation a été complétée par deux parcelles inventoriées en 2019 pour le suivi de la woodwardie de Virginie, soit les parcelles D, E et F. Ces trois parcelles ont été positionnées aux mêmes endroits qu'en 2013, 2015 et 2016 pour le suivi de la woodwardie de Virginie.

Les parcelles avaient un rayon de 10 m pour la strate arborescente et de 5 m pour les strates herbacées et arbustives. Les espèces présentes ont été notées ainsi que leur recouvrement de même que les composantes biophysiques du milieu, notamment celles servant à l'établissement de la valeur écologique.

#### 2.2.2.3 INVENTAIRE DÉTAILLÉ PAR TRANSECTS

Trois transects de 50 m de longueur ont été établis à partir des limites du poste, aux mêmes emplacements qu'en 2016 (voir la carte 5). Ces transects couvrent un gradient de perturbation résultant des travaux de construction et de la présence du poste.

Les relevés floristiques ont été positionnés à l'aide d'un DGPS. Onze relevés floristiques (couvrant chacun 0,7 m²) ont été réalisés par transect, soit un à tous les 5 m, pour un total de 33 relevés. Les espèces présentes ainsi que leur recouvrement de même que les composantes inertes du sol ont été notés à chaque relevé floristique.

### 2.3 VALEUR ÉCOLOGIQUE

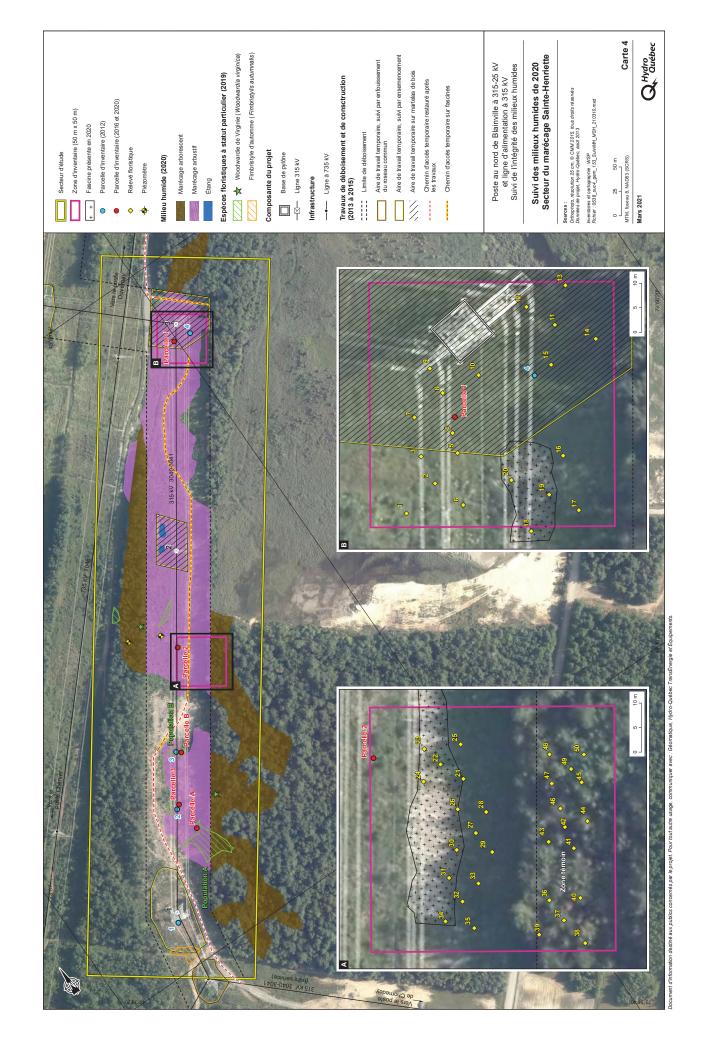
L'évaluation écologique d'un milieu humide permet de mettre en évidence son potentiel écologique, c'est-à-dire la capacité du site à maintenir ses fonctions écologiques et à permettre le cycle reproductif du plus grand nombre d'espèces animales et végétales possible. Plus la valeur écologique d'un milieu humide est élevée, plus le rôle environnemental de ce milieu est important.

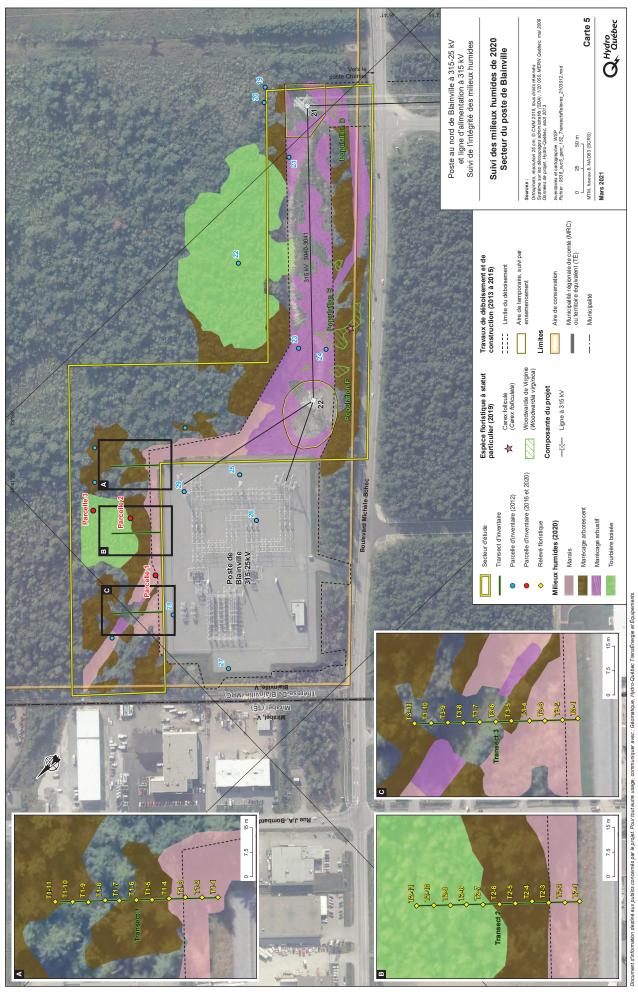
La valeur écologique du marécage Sainte-Henriette a été déterminée selon une méthode développée en 2012 par WSP. Cette méthode de calcul est la même que celle utilisée lors du suivi de 2016 (WSP, 2016). Elle avait également été utilisée rétroactivement lors du suivi de 2016 afin d'évaluer la valeur écologique du marécage Sainte-Henriette à l'état de référence en fonction des données recueillies sur le terrain en 2012 (GENIVAR, 2012b).

Cette méthode est largement inspirée des critères retenus par Joly et coll. (2008) dans le Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides. Elle répond de plus aux exigences du guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (Bazoge et coll., 2015). Elle comprend 17 critères servant à déterminer la valeur écologique. Ces critères comprennent une description sommaire du milieu et de ses principales caractéristiques dont, entre autres, le type de milieu humide, la superficie occupée par le milieu, la présence ou non d'un lien hydrologique, la présence ou non d'espèces considérées envahissantes, la connectivité à d'autres milieux naturels, l'intégrité du milieu adjacent et la présence de perturbations. La méthode retenue permet également de tenir compte de la présence d'espèces végétales à statut particulier, ainsi que de la rareté régionale du milieu. La méthode est présentée en détail à l'annexe C.

La valeur écologique des milieux humides présents dans le secteur du poste de Blainville a été déterminée à l'aide d'une méthode d'évaluation plus simple qui s'appuie sur des critères de superficie, de présence d'espèces à statut particulier et du type de milieu humide. Il s'agit de la même méthode utilisée dans ce secteur en 2016 et lors de l'établissement de l'état de référence en 2012. La méthode plus détaillée utilisée dans le marécage Sainte-Henriette n'a pas été appliquée dans le secteur du poste de Blainville puisque plusieurs milieux humides n'ont pas fait l'objet d'un inventaire floristique détaillé.

Les critères d'évaluation de la méthode simplifiée sont les suivants. Les milieux humides de faible superficie (moins de 4 ha) et n'abritant aucune espèce floristique à statut particulier se sont vus attribuer une valeur écologique faible. Une valeur écologique moyenne a été attribuée aux milieux humides abritant des plantes à statut particulier et dont la superficie était de moins de 4 ha. Lorsque ces milieux couvraient une superficie plus importante (4 ha et plus), une valeur élevée leur a été accordée. En raison de leur rareté régionale, tous les marais et les tourbières (ombrotrophe et boisées) ont été jugés de valeur écologique moyenne. Lorsque ces marais et tourbières abritaient des plantes à statut particulier, une valeur élevée leur a été attribuée.





# 3 RÉSULTATS ET DISCUSSION

# 3.1 SECTEUR DU MARÉCAGE SAINTE-HENRIETTE

# 3.1.1 HYDROLOGIE

### 3.1.1.1 SUIVI DE 2016

Les observations sur le terrain indiquaient que le marécage Sainte-Henriette était caractérisé par la présence de butons et de cuvettes. Aucune mare ou zone d'accumulation d'eau n'avait été constatée lors de la visite de juillet 2016. À la fin août, les cuvettes renfermaient quelque 5 cm d'eau. Aucun écoulement de surface n'avait été observé dans le milieu humide, mais ce milieu est alimenté par un petit cours d'eau provenant de l'est.

Le suivi du niveau de la nappe phréatique réalisé dans le marécage Sainte-Henriette entre les mois de mai et août 2016 est illustré à la figure 1.

Selon les données obtenues, la nappe était en moyenne 2 cm plus bas dans l'emprise (portion du marécage déboisé) que dans le marécage arborescent encore boisé (au nord de l'emprise) au cours de la saison. Les fluctuations observées suivaient toutefois la même tendance peu importe le milieu. Les plus grandes différences du niveau d'eau ont été enregistrées pendant les périodes de sécheresse, où la nappe est descendue plus bas dans l'emprise que dans le marécage arborescent. Un écart maximal de 9 cm a été enregistré les 19 et 20 juillet 2016. Par contre, au printemps et lors de certains épisodes de pluie abondante, la nappe est montée jusqu'à 6 cm plus haut dans l'emprise que dans le marécage arborescent.

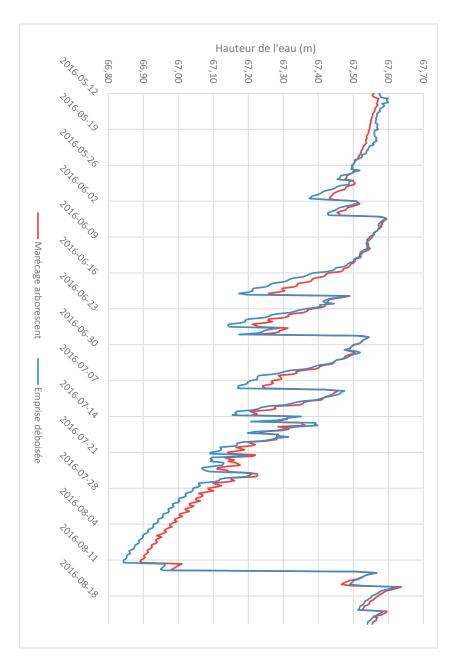


Figure marécage Sainte-Henriette en 2016 Fluctuation du niveau de la nappe phréatique dans les piézomètres installés dans le

# 3.1.1.2 SUIVI DE 2020

surface observé était dans le petit cours d'eau qui alimente le milieu humide du côté est. inventaires d'août 2019 et d'août 2020, mais le sol était saturé d'eau aux parcelles 2 et 3. Le seul écoulement de étaient similaires à celles faites en 2016. Aucune mare ou zone d'accumulation d'eau n'avait été constatée lors des Les observations qualitatives faites sur le terrain en 2019 (lors du suivi des espèces à statut particulier) et en 2020

seulement 3 cm. Ces petites différences entre 2016 et 2020 pourraient être attribuées en partie à la précision de la d'eau dans l'emprise était 2 cm plus haut que celui observé dans le marécage arborescent. Comme en 2016, le calibration des mesures entre les deux piézomêtres, qui peut comprendre une erreur de quelques centimètres atteignant jusqu'à 15 cm, alors que pendant les périodes de sécheresse, l'écart était moins important, atteignant sécheresse. Les écarts observés suivant des épisodes de pluie en 2020 étaient un peu plus importants qu'en 2016, hors emprise après des épisodes de pluie abondante, alors que l'effet inverse a été observé pendant les périodes de adjacent. Le niveau de la nappe dans le marécage de l'emprise dépassait celui mesuré dans le marécage arborescent niveau de la nappe phréatique fluctuait selon la même tendance dans l'emprise et dans le marécage arborescent Le suivi de la nappe phréatique réalisé de mai à août 2020 est présenté à la figure 2. En moyenne, en 2020, le niveau

significatifs compte tenu de la précision de calibration des piézomètres. était en moyenne 2 cm plus bas dans l'emprise. Toutefois, ces petits écarts ne sont pas considérés comme 2020, le niveau d'eau moyen dans l'emprise était 2 cm plus haut qu'à l'extérieur, alors qu'en 2016 le niveau d'eau arborescent étaient de courte durée, alors que seulement un petit écart a été détecté pour la moyenne saisonnière. En En somme, en 2016 et en 2020, les différences importantes de niveau d'eau entre l'emprise et le marécage

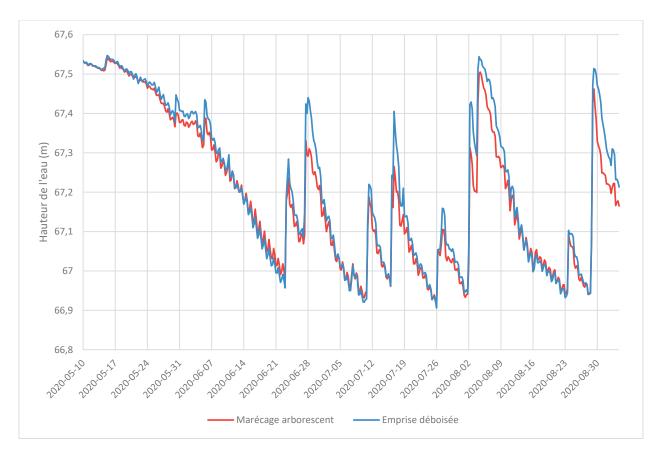


Figure 2 Fluctuation du niveau de la nappe phréatique dans les piézomètres installés dans le marécage Sainte-Henriette en 2020

# 3.1.1.3 DISCUSSION DES RÉSULTATS D'HYDROLOGIE

Selon plusieurs études scientifiques (p. ex., Dubé et coll., 1995; Dubé et Plamondon, 1995; Roy et coll., 2000; Marcotte et coll., 2008), une hausse importante du niveau moyen de la nappe phréatique, de l'ordre de 10 à 20 cm dans les sols minéraux, est habituellement observée suivant un déboisement. Ces études, réalisées dans le contexte de coupes forestières, attribuent cette hausse à une réduction de l'évapotranspiration suivant le déboisement. Ainsi, la transpiration (c'est-à-dire l'évaporation de l'eau par les tissus des plantes) est réduite après la coupe, mais aussi l'interception de la précipitation par les feuilles et les branches. L'interception contribue de manière importante à l'évapotranspiration en favorisant l'évaporation à partir des surfaces des plantes plutôt que l'infiltration de la précipitation dans le sol.

Or, cette hausse importante qui était attendue n'a pas été observée dans le marécage Sainte-Henriette. En effet, les différences du niveau d'eau moyen qui ont été observées entre la portion boisée et déboisée du marécage en 2016 et en 2020 étaient très faibles, soit d'une magnitude semblable à la précision de calibration des piézomètres. Ces faibles différences de niveau d'eau pourraient être expliquées en partie par les méthodes de déboisement utilisées (déboisement en mode B) et les mesures d'atténuation mises en place. En effet, dans une étude de Dubé et coll. (1995) sur les effets du déboisement, les auteurs soulignent que les hausses de la nappe peuvent être atténuées par le déboisement manuel sélectif (laissant en place les arbustes et la régénération d'arbres) et la protection du sol, ce qui a été fait dans le cadre du présent projet.

La faible différence de niveau d'eau observée entre les deux piézomètres pourrait également être expliquée par un impact du déboisement qui s'étend plus largement que les limites de l'emprise. Ainsi, le déboisement aurait pu

déclencher une hausse de la nappe phréatique qui affectait non seulement l'emprise, mais également la portion non déboisée du marécage. En effet, l'étude de Dubé et coll. (1995) a rapporté une hausse de la nappe dans la forêt adjacente aux zones de coupe forestière. Ce phénomène serait dû à un écoulement latéral de l'eau du sol, qui aurait tendance à équilibrer le niveau de la nappe. Toutefois, il n'est pas possible de valider cette hypothèse dans le cadre du présent suivi, puisqu'aucune mesure quantitative du niveau de la nappe phréatique n'avait été réalisée avant le déboisement.

L'hypothèse d'un certain équilibre de la nappe phréatique permettrait également d'expliquer un autre aspect des données des piézomètres, soit le fait que les plus grands écarts entre les deux piézomètres ont été observés suivant des épisodes de pluie. Cette tendance serait expliquée par le fait qu'après un épisode de pluie, le niveau de la nappe monterait plus haut dans l'emprise que dans la portion non déboisée en raison d'une réduction de l'interception de la précipitation par les feuilles et les branches. Ensuite, après quelques jours, l'écoulement latéral du sol vers la portion non déboisée permettrait de ramener le niveau de la nappe vers un équilibre et ainsi de réduire l'écart entre l'emprise et la portion non déboisée du marécage.

En conclusion, les suivis hydrologiques réalisés dans le cadre de cette étude suggèrent un faible effet du déboisement sur la nappe d'eau. Il demeure toutefois difficile d'expliquer cette dynamique en l'absence de données de référence antérieures aux travaux de déboisement.

Dans tous les cas, le déboisement ne semble pas avoir eu un impact important sur les fonctions écologiques du milieu humide en lien avec l'hydrologie. En effet, bien que la superficie déboisée représente 58 % du marécage Sainte-Henriette (2,76 ha déboisés sur 4,79 ha), il a encore la capacité de filtrer la pollution, de retenir les sédiments et de contribuer à la régulation du niveau d'eau dans le bassin versant. Seul un léger effet du déboisement est constaté sur la capacité de rétention de l'eau dans l'emprise déboisée et à proximité. À l'échelle du paysage, le déboisement de la ligne de transport semble avoir eu un effet peu significatif sur l'hydrologie.

# 3.1.2 VÉGÉTATION

# 3.1.2.1 ÉVOLUTION DU MILIEU HUMIDE

# **ÉTAT DE RÉFÉRENCE (2012)**

Lors de l'établissement de l'état de référence, le marécage arborescent occupait une superficie de 4,79 ha (Genivar, 2012b). Sa strate arborescente était dominée par l'érable rouge (*Acer rubrum*), accompagné de pin blanc (*Pinus strobus*), d'épinette noire (*Picea mariana*), de pruche du Canada (*Tsuga canadensis*) et de thuya occidental (*Thuja occidentalis*). La strate arbustive était composée, entre autres, de houx verticillé (*Ilex verticillata*), de pain-deperdrix (*Mitchella repens*), de viorne cassinoïde (*Viburnum nudum* var. *cassinoides*), de ronce hispide (*Rubus hispidus*), de sapin baumier (*Abies balsamea*) et de thuya occidental. Dans la strate herbacée se trouvaient la woodwardie de Virginie (*Woodwardia virginica*, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable), l'onoclée sensible (*Onoclea sensibilis*), la galane glabre (*Chelone glabra*), l'aster à ombelles (*Doellingeria umbellata*) et différentes osmondes (*Osmundastrum cinnamomeum*, *Osmunda claytoniana*). Le sol était couvert de litière et on y dénotait la présence de mousses et de sphaigne (voir les photos 6 et 7 à l'annexe B et les fiches floristiques 1 à 3 à l'annexe D-1).

Au total, 44 taxons ou espèces végétales ont été recensés dans les trois parcelles inventoriées dans le marécage arborescent, dans la future emprise de la ligne de transport. Parmi ces taxons, quatre étaient des espèces obligées des milieux humides, 20 étaient facultatives et 20 étaient non indicatrices des milieux humides. Les strates arborescente, arbustive et herbacée avaient un recouvrement moyen respectif de 73 %, 23 % et 43 %. Pour sa part, la strate muscinale avait un recouvrement moyen de 13 %. Aucune EVEE n'était présente dans le marécage arborescent en 2012. Il est à noter, toutefois, que des EVEE étaient présentes à proximité du marécage, incluant une population importante de roseau commun (*Phragmites australis*).

Concernant les sols, le suivi des populations de woodwardie de Virgine en 2013 montrait qu'à l'état de référence, une couche de matière organique était présente à l'emplacement des populations A et B (l'épaisseur n'avait pas été notée) et le drainage avait été qualifié de mauvais (voir les fiches floristiques en annexe du rapport de suivi sur les espèces à statut particulier, WSP, 2019).

La valeur écologique du marécage arborescent en 2012 est qualifiée de moyenne (note de 114,5 sur 200) selon la méthode développée par WSP (voir l'annexe F).

### **SUIVI DE 2016**

Le déboisement de la nouvelle emprise de ligne de transport affectait 58 % du marécage Sainte-Henriette. Un an après la mise en service de la ligne, la portion déboisée du marécage s'était transformée en marécage arbustif. Ce dernier, formé de deux polygones, occupait une superficie de 2,66 ha. La partie résiduelle du marécage était toujours du type arborescent et comptait trois polygones situés hors de l'emprise, occupant une superficie totale de 1,80 ha. Deux étangs couvrant une très faible superficie (0,01 ha) étaient en outre présents dans le marécage arbustif, près du pylône 2 (voir la carte 6). Ces étangs avaient fait l'objet d'un aménagement par Hydro-Québec au mois d'août 2016, soit après les inventaires de terrain de 2016.

La superficie totale occupée par le marécage Sainte-Henriette en 2012, soit 4,79 ha, avait diminuée de 0,32 ha selon les relevés de 2016. Cette diminution était attribuable, d'une part, à la perte d'une portion du marécage arborescent située à l'extérieur de l'emprise et sur le terrain d'une sablière et, d'autre part, à la perte d'une portion de milieu humide de 0,10 ha dans l'emprise, entre les pylônes 1 et 2, où un chemin en fascines avait été aménagé (voir la carte 6).

Dans l'emprise, la strate arborescente du marécage avait été complètement éliminée, alors que la régénération et les arbustes avaient été conservées grâce au déboisement manuel de « mode B » (voir les photos 9 à 12 de l'annexe B). Le houx verticillé, le némopanthe mucroné (*Ilex mucronata*) et la spirée à larges feuilles (*Spiraea alba* var. *latifolia*) étaient les espèces arbustives les plus abondantes ayant été conservées lors du déboisement. La ronce hispide était peu abondante en 2012, mais s'était étendue rapidement suivant le déboisement. Des éricacées (la cassandre caliculée (*Chamaedaphne calyculata*), le kalmia à feuilles étroites (*Kalmia angustifolia*) et le rhododendron du Canada (*Rhododendron canadense*) avaient également été conservées. Bien que les arbres avaient été coupés, l'érable rouge occupait un recouvrement important en 2016 en raison des rejets de souche qui avaient poussé après la coupe.

L'expansion de ces espèces d'origine, en plus de la colonisation de l'emprise par de nouvelles espèces arbustives, faisait en sorte que le recouvrement moyen de la strate arbustive avait augmenté en 2016 (voir les photos 13 à 16 à l'annexe B, ainsi que les fiches floristiques 4 à 6 à l'annexe D-1). Dans les parcelles A, B, 2 et 3 localisées à l'extérieur des aires de travail des pylônes, le recouvrement moyen de la strate arbustive avait augmenté de 23 % en 2012 à environ 40 % en 2016. La composition de la strate arbustive avait toutefois changé depuis 2012, les espèces arborescentes et le ronce hispide prenant de l'expansion et devenant dominantes. Le recouvrement de la strate herbacée était moins important en 2016 qu'en 2012, à l'exception des aires de travail des pylônes. À l'extérieur des aires de travail, la strate herbacée avait un recouvrement moyen d'environ 20 %, comparé à 43 % en 2012. Comme pour la strate arbustive, la composition avait changé, avec le scirpe souchet (*Scirpus cyperinus*), le carex trisperme (*Carex trisperma*) et la fougère-aigle de l'Est (*Pteridium aquilinum*) devenant plus abondants. L'osmonde cannelle et la woodwardie de Virginie étaient également resté abondants dans l'emprise, alors que l'abondance des autres espèces herbacées qui dominaient en 2012 avait diminué. Il est à noter que les populations de woodwardie de Virginie ont fait l'objet de mesures particulières pour les protéger lors des travaux de déboisement et de construction de la ligne. Pour sa part, la strate muscinale avait un recouvrement moyen de 31 %, soit une augmentation par rapport à 2012.

La parcelle 1, dans l'aire de travail du pylône 3, contrastait avec les autres parcelles de 2016 en raison de la quasiabsence d'arbustes et la dominance d'espèces herbacées, recouvrant 80 % de la superficie (voir la photo 17 à l'annexe B, ainsi que la fiche floristique 6 (parcelle 1) à l'annexe D-1). Le très faible recouvrement d'arbustes s'expliquait par l'écrasement de la végétation et la perturbation possible des sols lors de l'installation des matelas de bois et la circulation de la machinerie. En 2016, les espèces dominantes dans cette aire de travail étaient le trèfle hybride (*Trifolium hybridum*), les carex à balais (*Carex scoparia*) et le lotier corniculé (*Lotus corniculatus*). Plusieurs autres espèces herbacées présentes à l'extérieur de l'aire de travail étaient également présentes dans l'aire de travail du pylône 3. Les observations sur le terrain en 2016 indiquaient que plusieurs herbacées présentes à proximité des pylônes 2 et 3 étaient associées à l'ensemencement des aires de travail lors de la remise en état des lieux par Hydro-Québec. Toutefois, les données des parcelles et des relevés floristiques ne montraient pas la présence de la plupart des espèces ensemencées.

Au total, 80 espèces floristiques ont été recensées dans les parcelles d'inventaire en 2016<sup>4</sup>, dont 64 dans les parcelles 2, 3, A et B localisées à l'extérieur des aires de travail (voir les fiches floristiques 4, 5 et 6 à l'annexe D-1). Ceci représente une augmentation importante de la richesse floristique par rapport à 2012, où seulement 44 espèces avaient été recensées. Cette augmentation semble être due à la colonisation de l'emprise par des espèces de lumière et de milieux perturbés, telles que le pissenlit officinal (*Taraxacum officinale*), le laiteron rude (*Sonchus asper*), la verge d'or du Canada (*Solidago canadensis*) et le scirpe des étangs (*Schoenoplectus tabernaemontani*). Les nouvelles espèces présentes dans l'emprise incluaient également trois EVEE, soit le roseau commun (*Phragmites australis* subsp. *australis*), l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) et la salicaire commune (*Lythrum salicaria*). Ces EVEE étaient observées dans l'aire de travail du pylône 3 (parcelle 1), où il y avait eu de l'ensemencement après les travaux, ainsi qu'ailleurs dans l'emprise (parcelles 2 et B).

La colonisation de l'emprise par de nouvelles espèces floristiques suite au déboisement était également reflétée dans les relevés floristiques dans la zone d'inventaire A, qui permettent de comparer la composition floristique à l'intérieur et à l'extérieur de l'emprise (voir le tableau 2 à l'annexe E-1). Ces relevés révélaient que la richesse floristique était plus élevée dans l'emprise que dans la zone témoin à l'extérieur de l'emprise (marécage arborescent résiduel) en 2016. Deux EVEE étaient également présentes dans la portion emprise, mais pas dans la zone témoin.

La proportion d'espèces obligées des milieux humides présentes dans les parcelles avait augmenté par rapport à 2012, passant de 9 % (quatre espèces) à 14 % (14 espèces). Par contre, la proportion d'espèces facultatives des milieux humides avait diminué, soit de 46 % (20 espèces) à 35 % (28 espèces) (voir le tableau 1 dans la prochaine section). En total, la proportion d'espèces hydrophytes (obligées et facultatives) est restée à peu près stable, suggérant que l'hydrologie du milieu n'a pas été altérée de façon significative. De plus, les relevés floristiques dans la zone d'inventaire A révèlent que la proportion d'espèces hydrophytes dans l'emprise était similaire à celle de la zone témoin (marécage arborescent résiduel) (tableau 2 de l'annexe E-1).

Au niveau du sol et du drainage, le seul changement qui avait été observé par rapport à 2012 est la disparition de la couche de matière organique dans la parcelle 1 localisée dans l'aire de travail du pylône 3 (fiche floristique 6 de l'annexe D-1). En effet, une couche de matière organique de 5 cm avait été observée à cet endroit en 2012, alors qu'aucune couche de matière organique n'était présente en 2016.

La valeur écologique du marécage arbustif (dans l'emprise de la ligne) était qualifiée de faible en 2016 (64,5 sur 200) (voir l'annexe F) et elle avait donc diminuée par rapport à 2012, alors qu'elle était qualifiée de moyenne (note de 114,5 sur 200). Les principales raisons justifiant cette diminution sont que le milieu était jeune et en début de succession, ainsi que l'apparition d'EVEE. La valeur écologique des portions résiduelles du marécage arborescent, de part et d'autre de l'emprise, était pour sa part demeurée similaire à celle de 2012, avec une note de 107 sur 200, soit une valeur moyenne.

### **SUIVI DE 2020**

Le suivi de 2020 indique que la superficie totale du marécage Sainte-Henriette a augmenté de 0,23 ha par rapport à 2016. Ce gain en superficie compense la majorité de la perte de superficie de 0,32 ha survenue entre 2012 et 2016

WSP RÉF. WSP: 191-01788-03

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> La compilation des données a été réalisée à partir des parcelles d'inventaire A, B, 1, 2 et 3. Les données des relevés floristiques réalisés dans les zones d'inventaire A et B n'ont pas été intégrées à cette compilation en raison de la superficie inventoriée qui est différente, soit une surface de 380 m2 (rayon de 11 m) pour les parcelles d'inventaire et une surface de 0,7 m² pour les relevés floristiques.

(dont la majeure partie était causée par la sablière au sud et non pas reliée au présent projet). L'évolution de la superficie du milieu humide entre 2012 et 2020 est présentée au tableau 1.

Cette augmentation dans la superficie s'explique en partie par des agrandissements du milieu humide qui ont été observés dans l'emprise, soit dans le secteur du pylône 3 et entre les populations A et B de woodwardie de Virginie (carte 6). De plus, un agrandissement du marécage a également été observé dans une autre emprise de ligne localisée au nord, soit l'emprise de la ligne de 735 kV existante (carte 6). Des bras de milieu humide se sont également ajoutés dans la portion résiduelle de marécage arborescent au sud de l'emprise.

En revanche, un rétrécissement du milieu humide de 0,05 ha a été observé au sud du pylône 3. Cette superficie correspond à une bande qui avait été déboisée en 2013-2014, mais dont la végétation n'a pas été entretenue depuis. La régénération d'arbres et d'arbustes dans cette bande était dominée par des espèces non indicatrices de milieu humide. La raison précise pour ce rétrécissement n'a pas pu être déterminée, mais une hypothèse est que les remblais présents pour l'implantation du pylône 3 aient contribué à drainer cette portion de milieu humide. La validation détaillée des limites en 2020 a également permis de retirer une petite superficie dans la portion résiduelle du marécage, correspondant à une butte terrestre qui semble avoir été présente depuis plusieurs années étant donné la présence d'arbres et l'absence d'indices de perturbation. Cet ajustement des limites ne représente donc pas un rétrécissement du milieu humide, mais plutôt un raffinement des limites établies précédemment.

Les deux étangs aménagés par H-Q en 2016 étaient encore présents dans l'emprise en 2020 et étaient colonisés par des quenouilles (*Typha ssp.*) et le roseau commun. Ces étangs avaient un aspect de marais en 2020.

L'évolution des strates de végétation entre 2012 et 2020 est présentée au tableau 1. La strate arborescente est demeurée absente des parcelles de l'emprise en 2019 et 2020 (fiches 7, 8 et 9 de l'annexe D-1). Dans les parcelles A, B, 2 et 3 localisées à l'extérieur des aires de travail des pylônes, le recouvrement des arbustes est demeuré stable par rapport à 2016, avec un recouvrement moyen d'environ 44 %. La composition de la strate arbustive était similaire à celle de 2016 et elle était dominée par de jeunes arbre tels que l'érable rouge et le bouleau gris (*Betula populifolia*). La ronce pubescente (*Rubus pubescens*) et hispide ainsi que le houx verticillé étaient également abondants en 2019-2020, alors que ces espèces étaient déjà abondantes avant le déboisement en 2012.

En contrepartie, dans la parcelle 1 dans l'aire de travail du pylône 3 (fiche 9 de l'annexe D-1), la strate arbustive représentait seulement 5 % de la superficie, soit une légère augmentation par rapport à 2016. Celle-ci était composée de jeunes peupliers deltoïdes (*Populus deltoides*) qui commençaient à coloniser l'aire de travail suivant les perturbations survenues lors de la construction du pylône. Rappelons que la quasi-totalité des arbustes avait été retirée de cette aire de travail avant l'installation du matelas de bois. Ainsi, l'aire de travail avait été remise à un stade plus tôt de succession que le restant de l'emprise, ce qui expliquerait la faible abondance d'arbustes. De plus, l'ensemencement et l'envahissement par des EVEE auraient pu ralentir la colonisation par des arbustes en raison d'un recouvrement dense d'herbacées qui compétitionnerait avec les arbustes.

Le recouvrement moyen de la strate herbacée a augmenté de façon importante dans l'emprise, passant de 36 % en 2016 à 59 % en 2019-2020 (tableau 1 et fiches 7, 8 et 9 de l'annexe D-1). Cette expansion des herbacées a été observée autant dans l'aire de travail du pylône 3 qu'à l'extérieur des aires de travail. Plusieurs espèces sont devenues abondantes depuis 2016, dont l'aster à ombelles, la quenouille à feuilles étroites (*Typha angustifolia*), la léersie faux-riz (*Leersia oryzoides*), le bident penché (*Bidens cernua*), le scirpe des étangs et l'iris versicolore (*Iris versicolor*) (fiches 7, 8 et 9 de l'annexe D-1). Plusieurs de ces dernières espèces étaient déjà présentes dans l'emprise en 2016, mais peu abondantes. De plus, comme en 2016, le scirpe souchet, la fougère-aigle de l'Est et la woodwardie de Virginie étaient abondants en 2020. À la parcelle 1, dans l'aire de travail du pylône 3, la composition d'herbacées a évolué vers une dominance par le scirpe souchet, la calamagrostide du Canada (*Calamagrostis canadensis*), la verge d'or du Canada et l'aster à ombelles. La strate muscinale a quant à elle rétréci à 25 % en 2019-2020, alors qu'elle avait atteint un sommet de 31 % en 2016 (tableau 1).

La richesse floristique a diminué de 55 % dans les parcelles de l'emprise depuis 2016, passant de 80 taxons à 36 (tableau 1). La richesse floristique dans les relevés floristiques des zones A et B (excluant la portion à l'extérieur de l'emprise) a suivi la même tendance, avec une diminution de 42 % par rapport à 2016, soit de 88 taxons à 51. La perte d'espèces semble être due à plusieurs facteurs. Premièrement, 10 espèces d'arbres sont disparues entre 2016 et

2020, possiblement en raison de la coupe des jeunes arbres lors de l'entretien de la végétation dans l'emprise. Ensuite, certaines espèces typiques des milieux boisés sont disparues, telles que l'aralie à tige nue (*Aralia nudicaulis*), la clintonie boréale (*Clintonia borealis*) et le maianthème du Canada (*Maianthemum canadense*). Ces espèces avaient vraisemblement survécues au déboisement, mais n'étaient pas viables à long terme dans les nouvelles conditions de marécage arbustif dans l'emprise. Finalement, des espèces herbacées de début de succession, telles que la trèfle hybride, le plantain majeur (*Plantago major*) et la luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), sont disparues de l'aire de travail du pylône 3 avec l'évolution de ce milieu.

La proportion d'espèces hydrophytes a grandement augmenté entre 2016 et 2019-2020, de 49 % (42 espèces) à 86 % (31 espèces) des espèces inventoriées.

Le type de sol est resté inchangé par rapport à l'état de référence (tableau 1), ce qui est attendu étant donné que les sols évoluent généralement sur une échelle de temps plus longue que l'hydrologie et la végétation. La classe de drainage, évaluée à l'aide des caractéristiques des sols (mouchetures et gleyification) et d'autres indices du milieu, est également restée inchangée.

Le recouvrement des EVEE dans la portion emprise du marécage a également augmenté de manière importante entre 2016 et 2020 (tableau 1). Les populations d'EVEE recouvrent désormais environ 25 % de l'emprise. Deux nouvelles EVEE ont été inventoriées dans le marécage Sainte-Henriette, soit le panais sauvage (*Pastinaca sativa*) et la valériane officinale (*Valeriana officinalis*). Le phénomène de l'envahissement a été discuté en détail dans le rapport de suivi de 2019 (WSP, 2019). Dans cette discussion, il a été suggéré que la construction du chemin dans le marécage aurait pu favoriser l'envahissement par les EVEE, soit de manière directe ou de manière indirecte via la circulation de VTT. De plus, le paysage était propice à la propagation d'EVEE étant donné l'abondance de populations sources et de voies de dispersion.

Tableau 1 Évolution des caractéristiques de la portion du marécage Sainte-Henriette dans l'emprise de la ligne d'alimentation, entre 2012 et 2020

Caractéristique	État de référence (2012)	Suivi 2016	Suivi 2019-2020	
Superficie (ha)				
Marécage arborescent	2,76	-	-	
Marécage arbustif	-	2,65	2,73	
Étang/marais	-	0,01	0,01	
Totale dans l'emprise	2,76	2,66	2,74	
Totale du complexe	4,79	4,52	4,75	
Richesse floristique <sup>a</sup>				
Nombre total de taxons <sup>b</sup>	44	94	36	
Strate arborescente	7	0	0	
Strate arbustive	16	28	12	
Strate herbacée	25	66	23	
Recouvrement par strate (%) <sup>a</sup>				
Strate arborescente	73	0	0	
Strate arbustive	23	34	36	
Strate herbacée	43	36	59	
Strate muscinale	13	31	25	

Caractéristique	État de référence (2012)	Suivi 2016	Suivi 2019-2020	
Espèces végétales exotiques enval-	nissantes (EVEE) <sup>c</sup>			
Recouvrement	0 %	1 %	25 %	
Nombre de taxons	0	3	5	
Statut hydrique des espèces <sup>a</sup>				
Nombre de taxons obligés	4 (9 %)	14 (14 %)	12 (33 %)	
Nombre de taxons facultatifs	20 (46 %)	28 (35%)	19 (53 %)	
Nombre de taxons non indicateurs	20 (46 %)	32 (40 %)	5 (14 %)	
Sols <sup>a</sup>				
Type de sol	Organique / sable	Organique / sable	Organique / sable	
Épaisseur de l'horizon organique	5 à 40 cm	0 à 40 cm	0 à 35 cm	
Drainage	Imparfait à mauvais	Imparfait à mauvais	Imparfait à mauvais	
Hydrologie				
Lien hydrologique	Non	Non	Non	
Présence de mares ou de zones d'accumulation d'eau	Oui	Oui	Oui	
Valeur écologique				
Valeur écologique	57,25 % (Moyenne)	32,25 % (Faible)	32,25 % (Faible)	

a Calculé à partir des parcelles de référence de 2012 et des parcelles de suivi de 2016 et de 2019-2020 (parcelles A, B, 1, 2 et 3).

c Calculé à partir des inventaires d'EVEE en 2016 et en 2019-2020.

### 3.1.2.2 COMPARAISON ENTRE L'EMPRISE ET LA ZONE TÉMOIN

L'analyse de la zone d'inventaire A de 50 m par 50 m (carte 4, tableau 2 de l'annexe E-1) permet de comparer les caractéristiques du marécage arborescent résiduel (la zone témoin) et la portion de marécage dans l'emprise. Le tableau 2 présente une synthèse de cette comparaison pour les relevés de 2020. Ces données montrent que la zone témoin (portion de marécage arborescent résiduel) reste encore similaire au marécage arborescent caractérisé en 2012, en termes de structure et de composition, alors que la portion dans l'emprise a évolué vers un marécage arbustif. Comparée à la zone témoin, la portion dans l'emprise a très peu d'arbres (seulement deux relevés près de la limite de l'emprise étaient surplombés par des branches d'arbres), un recouvrement et une diversité plus important d'arbustes, une diversité plus importante d'herbacées et un recouvrement plus faible de mousses. La portion dans l'emprise est également envahie par trois EVEE, contrairement à la zone témoin adjacente. La proportion d'hydrophytes était également plus élevée dans l'emprise. L'abondance de litière, de sol, de roches et de bois mort est similaire entre les deux zones.

Les données des relevés floristiques localisés dans la zone témoin de la zone A montrent que le marécage arborescent résiduel a peu changé entre 2016 et 2020. En effet, la richesse floristique demeure stable (24 espèces en 2016, 25 espèces en 2020) et les quelques différences de composition qui sont observées correspondent à la variabilité normale attendue en raison de la précision du DGPS servant à localiser les relevés. Aucune nouvelle espèce de milieu ouvert n'a été observée dans le marécage arborescent résiduel malgré la création de conditions de lisière par le déboisement de l'emprise adjacente. À titre de comparaison, la zone témoin a également été comparée avec les caractéristiques du marécage arborescent à l'état de référence en 2012 (tableau 2). Bien que les données de

b Le nombre total de taxons ne correspond pas nécessairement à la somme des taxons de chacune des strates de végétation puisque des espèces peuvent se retrouver à la fois dans la strate arborescente et dans la strate arbustive.

2012 n'aient pas été recueillies aux mêmes endroits que les relevés floristiques de la zone témoin de 2016 et 2020, il est raisonnable de présumer que le marécage arborescent était relativement uniforme et que la future zone témoin ressemblait à la future emprise. Cette comparaison montre que dans l'ensemble, les caractéristiques de la zone témoin en 2020 ressemblent à celles de l'état de référence, à part une strate arborescente moins dense et une proportion moins importante d'espèces hydrophytes. Toutefois, ces différences reflètent probablement plus la variabilité spatiale du milieu humide, plutôt qu'un changement suivant le déboisement.

En somme, les différences observées dans la zone d'inventaire A, entre l'emprise et la zone témoin, reflètent en grande partie les changements survenus dans l'emprise depuis 2012. Aucun effet significatif du déboisement sur le cortège floristique de milieu humide résiduel (zone témoin) n'a pu être détecté dans cette étude.

Tableau 2 Données floristiques à l'état de référence et dans la zone témoin et la portion arbustive de la zone d'inventaire A du marécage Sainte-Henriette en 2020

Caractéristiques	État de référence (2012) <sup>a</sup>	Zone témoin (2020)	Portion arbustive du marécage dans l'emprise de la ligne (2020)
Recouvrement par strate			
Strate arborescente	73	53	1
Strate arbustive	23	21	60
Strate herbacée	43	39	32
Strate muscinale	13	9	1
Litière	n.d.	39	24
Sol/roche/bois mort	n.d.	6	5
Richesse floristique			
Nombre total de taxons b	n.a.°	25	40
Strate arborescente	n.a.°	3	3 <sup>d</sup>
Strate arbustive	n.a.°	10	14
Strate herbacée	n.a.°	13	25
Espèces végétales exotiques env	ahissantes (EVEE)		
Nombre de taxons	0	0	3
Statut hydrique des espèces			
Proportion de taxons obligés	9 %	4 %	10 %
Proportion de taxons facultatifs	45 %	36 %	50 %
Proportion de taxons non indicateurs	45 %	56 %	35 %
Proportion de taxons sans statut hydrique	-	4 %	5 %

a Données des trois parcelles inventoriées dans le marécage Sainte-Henriette, dans la future emprise (les localisations ne correspondent pas à la zone d'inventaire A).

b Le nombre total de taxons ne correspond pas nécessairement à la somme des taxons de chacune des strates de végétation puisque des espèces peuvent se retrouver à la fois dans la strate arborescente et dans la strate arbustive.

c La richesse floristique à l'état de référence ne peut pas être comparée directement avec la richesse floristique relevée dans la zone d'inventaire A en 2020, en raison de la différence importante de superficie inventoriée (parcelles avec un rayon de 10 m en 2012; relevés de 0,7 m² dans la zone A en 2020).

d Branches d'arbres surplombant deux relevés près de la limite de l'emprise

## 3.1.2.3 ÉVALUATION DES SOURCES D'IMPACT DANS LES ZONES A ET B

Les perturbations visibles liées à l'implantation de la ligne ont été colligées, en 2016 et en 2020, dans les deux zones d'inventaire de 50 m par 50 m, soit les zones A et B (voir la carte 4). Outre le déboisement, la présence de fascines a été notée dans les deux zones, soit sur une superficie de 383 m² (0,03 ha) dans la zone A et de 162 m² (0,01 ha) dans la zone B. En 2016, quelques plantes avaient déjà colonisé la surface des fascines dans les deux zones (voir la photo 18 à l'annexe B). En 2020, les fascines étaient en décomposition et bien colonisées par la végétation (voir la photo 23 de l'annexe B). Ainsi, ces superficies étaient en voie de se renaturaliser et de s'intégrer dans le marécage arbustif.

Dans l'aire de travail du pylône 3, dans la zone B, des perturbations de la végétation ont été notées en 2016 et en 2020, soit une faible abondance d'arbustes (tableau 1 de l'annexe E-1). L'aire de travail était tout de même entièrement végétalisée en 2020, à dominance d'herbacées. L'absence d'une couche de matière organique dans l'aire de travail en 2016 et 2020, contrairement aux autres parcelles d'inventaire de l'emprise, pourrait être un indice d'une perturbation du sol survenue lors de la construction, tel que discuté précédemment. Toutefois, les données de sol à l'état de référence sont insuffisantes pour valider cette hypothèse.

En outre, aucun sol à nu, aucune ornière ni mare d'eau n'a été observé dans les zones A et B, ainsi que dans l'emprise de la ligne, ni en 2016, ni en 2020.

Le tableau 3 résume les caractéristiques notées dans les zones A et B en 2020 selon la source d'impact. Les données complètes des relevés floristiques sont présentées à l'annexe E-1.

Le tableau 3 ci-dessous montre que les relevés floristiques dans l'aire de travail du pylône 3 différaient des autres par le faible recouvrement d'arbustes, l'abondance d'herbacées, la fréquence des EVEE et le nombre d'espèces introduites. La faible abondance d'arbustes et l'abondance plus importante d'EVEE et d'espèces introduites impliquent que l'aménagement de l'aire de travail, malgré l'utilisation de tapis de bois et la remise en état, a eu un impact plus grand sur la flore que les fascines et le déboisement. En revanche, l'abondance d'herbacées dans l'aire de travail pourrait refléter le succès de l'ensemencement qui a été effectué après les travaux de construction.

Les relevés floristiques localisés sur les fascines montrent que cinq ans après les travaux, ces zones s'assimilaient au restant de l'emprise, puisque les caractéristiques floristiques ressemblaient à celles d'ailleurs dans l'emprise où la seule source d'impact était le déboisement.

Quant aux impacts possibles de la présence du pylône 3, cette source d'impact n'a pas été incluse au tableau 3, car aucun relevé floristique n'a été localisé sous le pylône. Toutefois, une analyse a été réalisée pour la zone immédiate entourant le pylône afin d'évaluer si les matériaux granulaires qui forment la structure de la base du pylône pourraient favoriser le drainage et contribuer à assécher le milieu humide à proximité. Les données de 2020 révèlent que le relevé floristique situé le plus près du pylône (à environ 4 m de distance), soit le relevé 10, était dominé par des espèces non indicatrices des milieux humides, contrairement aux autres relevés situés plus loin du pylône qui étaient dominés par des hydrophytes. Ceci pourrait indiquer un effet d'assèchement affectant le relevé 10. Toutefois, aucun effet d'assèchement n'a été observé au relevé 9, localisé à environ 5 m du pylône. De plus, l'agrandissement du milieu humide dans le secteur du pylône 3 montre que l'effet d'assèchement du pylône, s'il y en a un, serait mineur et très local, comparé aux autres modifications à l'hydrologie survenues en raison des travaux (une possible hausse de la nappe et/ou la compaction du sol dans l'aire du travail). Les observations qualitatives sur le terrain n'ont pas permis de répertorier des différences entre la base du pylône et les environs de l'aire de travail.

Tableau 3 Caractéristiques floristiques du marécage Sainte-Henriette, selon la source d'impact, en 2020

Caractéristique floristique	Fascines	Aire de travail du pylône 3 en matelas de bois, remis en état	Déboisement manuel	Zone témoin (aucun impact direct)
Nombre de relevés	10	11	14	15
Recouvrement par strate (%)				
Strate arborescente	0	0	1	53
Strate arbustive	55	6	56	21
Strate herbacée	32	91	43	39
Strate muscinale	1	1	1	9
EVEE				
Nombre d'EVEE	3	3	2	0
Fréquence EVEE <sup>a</sup>	30 %	73 %	29 %	0 %
Nombre d'espèces par statut hydriqu	e			
OBL	4 (12 %)	1 (5 %)	2 (6 %)	1 (4 %)
FACH	20 (59 %)	11 (52 %)	16 (46 %)	9 (36 %)
NI	9 (26 %)	7 (33 %)	16 (46 %)	14 (56 %)
Sans statut hydrique	1 (3 %)	2 (10 %)	1 (3 %)	1 (4 %)
Espèces introduites <sup>b</sup>				
Nombre d'espèces introduites	2 (6 %)	5 (24 %)	1 (3 %)	0 (0 %)

a Proportion de relevés où au moins une EVEE a été notée.

# 3.1.3 INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DU MILIEU HUMIDE

La carte 7 présente une synthèse des changements survenus dans le marécage Sainte-Henriette.

Le déboisement et la construction de la ligne de transmission dans le marécage Sainte-Henriette n'ont pas entraîné la perte de superficie milieu humide, à part une zone de 0,10 ha qui semble être associée à l'aménagement d'un chemin d'accès. Cette petite perte a été compensée par un agrandissement du milieu humide dans les cinq ans suivant les travaux, non seulement dans l'emprise, mais également dans la portion à l'extérieur de l'emprise. Cet agrandissement est peut-être attribuable au fait que l'hydrologie a été légèrement modifiée suivant le déboisement et la construction de la ligne. En effet, tel que discuté dans la section hydrologie (section 3.1.1), la nappe phréatique aurait pu monter légèrement suivant le déboisement, en raison d'une réduction de l'évapotranspiration, tel que rapporté souvent dans la littérature scientifique. Cette légère hausse aurait pu affecter non seulement l'emprise, mais aussi le marécage arborescent résiduel, ce qui expliquerait les petits agrandissements du milieu humide en dehors de l'emprise. De plus, une compaction des sols dans les aires de travail pourrait avoir altéré le drainage localement, contribuant à l'agrandissement du milieu humide près du pylône 3.

L'agrandissement du milieu humide est accompagné d'une augmentation de la proportion d'espèces hydrophytes dans l'emprise (mais pas dans le marécage arborescent résiduel). Les données hydrologiques de 2020 montrent que le niveau d'eau est jusqu'à 15 cm plus haut dans l'emprise que dans le marécage arborescent après des épisodes de pluie abondante, ce qui pourrait également favoriser l'implantation d'espèces floristiques de milieu humide. Les

b L'alpiste roseau est considéré une espèce indigène sur VasCan, malgré son statut d'EVEE. Des écotypes indigènes et eurasiatiques (introduits) existent de cette espèce.

assemblages végétaux dans l'emprise, étant récemment perturbés, pourraient aussi être plus susceptibles de s'adapter à une hausse de la nappe phréatique, comparé à la végétation dans le marécage arborescent qui est plus stable.

Néanmoins, les modifications globales au drainage et à l'hydrologie semblent être relativement subtiles, étant donné que la classe de drainage évaluée aux parcelles de l'emprise n'a pas changé depuis l'état de référence.

En plus des modifications aux conditions hydrologiques, le déboisement de l'emprise a provoqué une transformation des assemblages floristiques. La strate arborescente a été enlevée et les strates arbustive et herbacée se sont étendues et diversifiées, alors que la strate muscinale a reculé. Le déboisement manuel en « mode B » a permis de conserver plusieurs espèces arbustives compatibles avec les lignes de transmission, dont certaines qui se sont étendues rapidement après le déboisement. Ce mode de déboisement a également permis de protéger le sol et de conserver la couche de matière organique. Cinq ans après les travaux, les assemblages végétaux consistent en un mélange d'espèces présentes avant les travaux et de nouvelles espèces typiques de milieux ouverts ayant colonisé l'emprise. Les EVEE sont toutefois abondantes dans l'emprise, posant une menace à l'intégrité écologique du milieu humide.

Malgré les perturbations occasionnées par le déboisement, les populations de woodwardie de Virginie (susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable) dans le marécage Sainte-Henriette sont en expansion depuis les travaux, la plus grande population comptant plus de 7 000 frondes, soit plus du double de sa population à l'état de référence de 2012 (WSP, 2019).

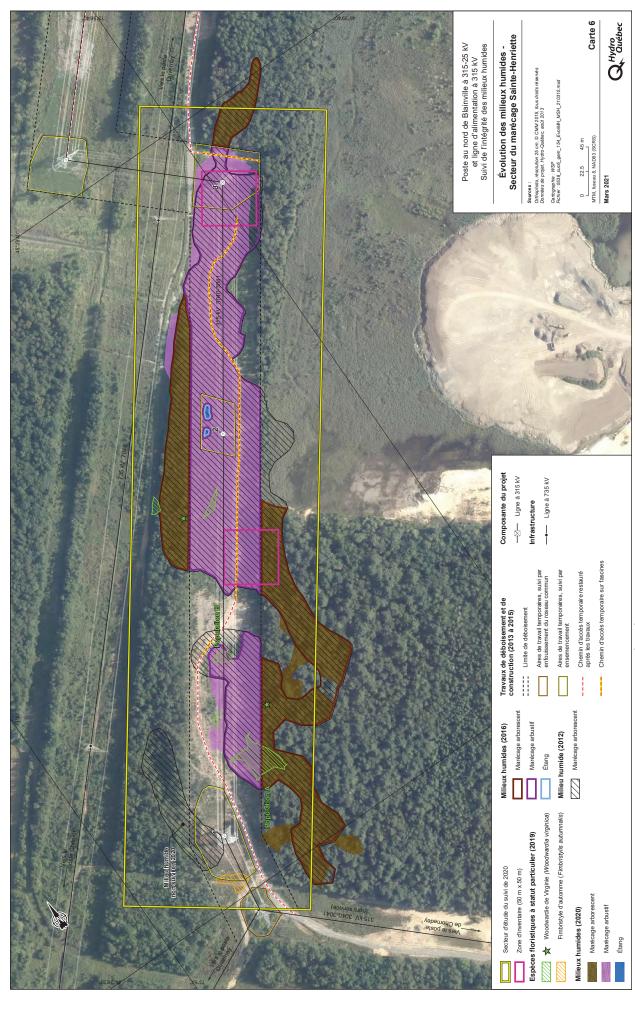
L'aménagement des aires de travail des pylônes et la circulation de la machinerie dans ces zones semble avoir créé des impacts supplémentaires sur la végétation et les sols. Les arbustes n'ont pas pu être conservés dans ces zones, contrairement au restant de l'emprise. De plus, la couche de matière organique est disparue de l'aire de travail du pylône 3 suivant les travaux. Malgré la remise en état et l'ensemencement après les travaux, les aires de travail ont été colonisées par des EVEE et d'autres espèces introduites, dans une mesure plus importante que dans le restant de l'emprise.

Les chemins de fascines ont eu des impacts plutôt temporaires sur la végétation. Cinq ans plus tard, les fascines sont en décomposition et sont colonisées par la végétation similaire à celle observée dans le restant de l'emprise. Toutefois, l'utilisation de certains tronçons de chemins par les véhicules tout-terrain (VTT) empêche leur remise en état.

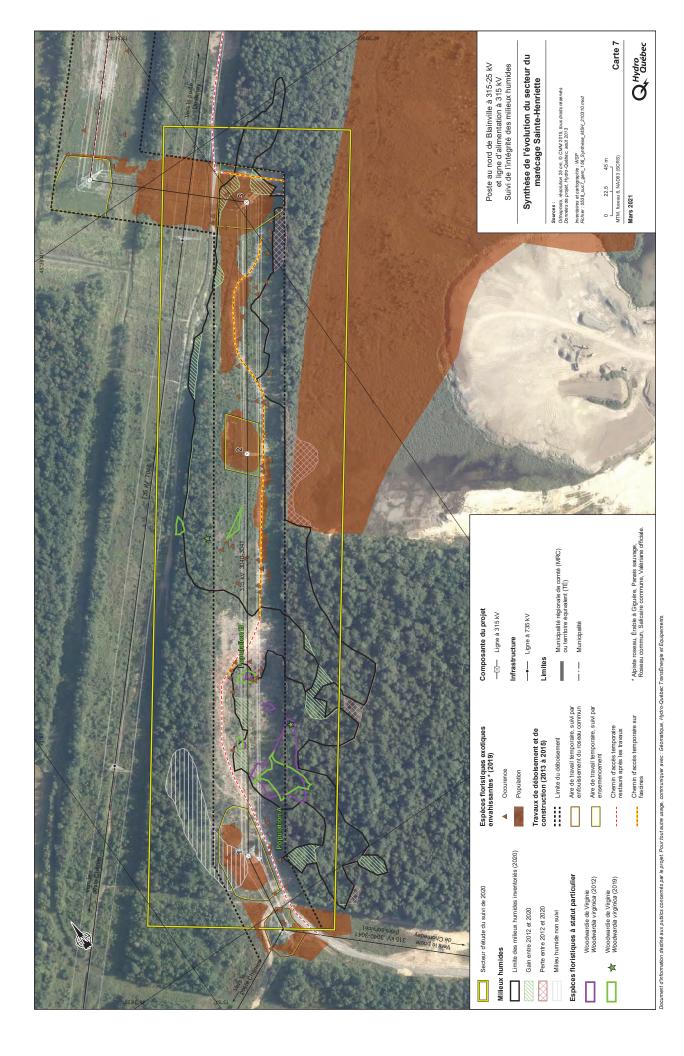
La plus grande menace à l'intégrité à long terme de la portion déboisée du milieu humide semble être les EVEE. Dans les cinq ans suivant les travaux, cinq EVEE ont réussi à coloniser la partie déboisée du marécage et à s'étendre sur le quart de la superficie. Si cette tendance se maintient, les EVEE pourrait poser une menace sérieuse aux autres espèces floristiques présentes et plus largement à la capacité de ce milieu humide de contribuer au maintien de la biodiversité.

Prenant en compte tous ces impacts, la valeur écologique de la portion du milieu humide dans l'emprise a diminué suivant le déboisement et la construction de la nouvelle ligne de transmission. Toutefois, bien que la structure et la composition de la végétation ont été altérées dans l'emprise, le terrain de l'emprise est demeuré un milieu humide, l'impact sur l'hydrologie apparaît peu significatif et les indicateurs hydrologiques demeurent ceux associés à des milieux humides. Ces résultats suggèrent que malgré un déboisement sur plus de la moitié de la superficie du milieu humide, la plupart des fonctions écologiques du milieu humide n'ont pas été impactées de manière importante. À titre d'exemple, il a encore la capacité de filtrer la pollution, de retenir les sédiments et de contribuer à la régulation du niveau d'eau dans le bassin versant.

Pour ce qui est des portions résiduelles de marécage arborescent, l'intégrité écologique ne semble pas menacée. En effet, aucun impact des travaux sur les portions résiduelles n'a été détecté à l'exception de petits agrandissements du milieu humide à l'extérieur de l'emprise, suggérant une certaine modification des conditions hydrologiques s'étendant plus loin que les limites de déboisement. Les assemblages floristiques ne semblent toutefois pas avoir été perturbés par une telle modification, demeurant stables depuis l'état de référence et ayant résisté jusqu'à maintenant à l'envahissement par les EVEE.



ument d'information destiné aux publics concemés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec TransÉnergie et Équipements



# 3.2 SECTEUR DU POSTE DE BLAINVILLE

# 3.2.1 HYDROLOGIE

### 3.2.1.1 SUIVI DE 2016

Dans le secteur du poste de Blainville, les milieux humides sont caractérisés par la présence de butons et de cuvettes. Lors de l'inventaire en juillet 2016, les cuvettes présentes à proximité du poste renfermaient environ 10 cm d'eau, alors que celles observées dans l'emprise de la ligne et près de celle-ci étaient plutôt sèches.

Une zone d'eau stagnante avait été notée sur les pourtours sud et est du poste. Cette zone recoupait un marais et se prolongeait vers le nord-est dans un marécage arborescent sur une vingtaine de mètres (voir les photos A-10 et A-11 à l'annexe A). La profondeur d'eau atteignait plus d'un mètre dans le marais et diminuait graduellement dans le marécage arborescent. Une seconde zone d'accumulation d'eau avait été observée dans une tourbière boisée au nord-est du poste. La profondeur d'eau y était d'environ 40 cm.

Enfin, aucun écoulement de surface n'avait été observé dans les milieux humides.

### 3.2.1.2 SUIVI DE 2020

L'évaluation qualitative de l'hydrologie en septembre 2020 a montré que le drainage était similaire à celui observé en 2016. Une zone d'eau stagnante a été notée sur les pourtours sud et est du poste, comme en 2016. Cette zone est limitée au milieu identifié comme étant un marais. La profondeur d'eau atteignait environ 30 cm d'eau dans les portions les plus profondes. Aucune zone inondée n'a été observée dans les autres milieux humides adjacents au marais (marécage arborescent et tourbière boisée), à l'est du poste.

Les milieux humides dans l'emprise de la ligne et près de celle-ci possèdent un sol humide, mais aucune accumulation d'eau n'y a été observée.

Lors du suivi des espèces à statut particulier en 2019, il a été noté que le sol était plus sec à l'emplacement des populations D et F de woodwardie de Virginie, comparé à la majorité de l'emprise de la ligne de transmission. Ces deux populations sont localisées près des aires de travail des pylônes 21 et 22 respectivement. Il est donc possible que l'aménagement des aires de travail, par décapage, ait perturbé l'hydrologie localement. Des données supplémentaires seraient toutefois nécessaires afin de vérifier cette hypothèse.

# 3.2.2 VÉGÉTATION

# **3.2.2.1 ÉTAT DE RÉFÉRENCE (2012)**

Lors de l'établissement de l'état de référence, le secteur du poste de Blainville, comme illustré sur la carte 8, regroupait principalement des marécages arborescents, des tourbières boisées et des marécages arbustifs. À l'intérieur du secteur d'étude de suivi, qui comprend l'emprise au sud du poste et la périphérie sud et est du poste, les milieux humides occupaient une superficie de 3,61 ha.

Les marécages arborescents étaient dominés par l'érable rouge accompagné du sapin baumier et de l'épinette noire. Le cassandre caliculé (*Chamaedaphne calyculata*), le kalmia à feuilles étroites (*Kalmia angustifolia*), le houx

verticillé et l'aronie à fruits noirs (*Aronia melanocarpa*) composaient la strate arbustive. Le parterre était couvert d'herbacées telles que le carex trisperme, le calamagrostide du Canada, l'osmonde royale (*Osmunda regalis*), le quatre-temps (*Cornus canadensis*), la smilacine étoilée (*Maianthemum stellatum*), la woodwardie de Virginie et la lenticule mineure (*Lemna minor*) (voir les fiches floristiques 1 à 5 à l'annexe D-2).

La strate arborescente des tourbières boisées était composée d'épinettes noires et de pins rouges (*Pinus resinosa*). Le némopanthe mucroné, le cassandre caliculé et l'érable rouge constituaient le couvert arbustif, tandis que le thé des bois (*Gaultheria procumbens*) et le carex trisperme dominaient la strate herbacée (voir la fiche floristique 6 à l'annexe D-2).

Les marécages arbustifs, situés essentiellement dans l'emprise du gazoduc, étaient dominés par la spirée à larges feuilles, la ronce hispide et le bleuet en corymbe (*Vaccinium corymbosum*). Les inventaires d'EVEE indiquent qu'ils étaient également envahis par le roseau commun et la salicaire commune, avec des populations bien implantées tout le long de l'emprise de gazoduc (WSP, 2015). D'autres herbacées telles que le calamagrostide du Canada et l'oxalide d'Europe (*Oxalis stricta*) étaient également présentes (voir la fiche floristique 7 à l'annexe D-2).

La valeur écologique de la plupart des milieux humides a été qualifiée de moyenne lors de l'établissement de l'état de référence. Ces milieux présentaient une bonne intégrité écologique, abritaient des espèces floristiques à statut particulier et couvraient une superficie de moins de 4 ha. Le secteur du poste de Blainville renfermait également quelques milieux humides de valeur écologique faible, couvrant une petite superficie et n'abritant aucune espèce floristique à statut particulier. Enfin, les tourbières boisées affichaient une valeur écologique élevée en raison de leur rareté régionale et de la présence de plantes à statut particulier (GENIVAR, 2012b).

### 3.2.2.2 SUIVI DE 2016

Suivant la construction du poste et la mise en service de la ligne, les milieux humides présents dans l'emprise du poste sont disparus. Un petit marécage arborescent de 0,01 ha, situé dans l'aire de travail du pylône 21, est également disparu suite aux travaux (carte 8). Toutefois, dans le secteur d'étude du suivi, soit dans la nouvelle emprise au sud du poste et en périphérie du poste, la superficie de milieux humides a légèrement augmenté, passant de 3,61 ha en 2012 à 3,79 ha en 2016. Cette augmentation de superficie est due à l'agrandissement des milieux humides en périphérie du nouveau poste, ainsi que par l'ajout d'un nouveau marécage arbustif dans l'emprise de la nouvelle ligne, entre les pylônes 21 et 22 (carte 8).

Les marécages arborescents présents dans la nouvelle emprise de ligne se sont transformés en marécages arbustifs. De plus, des marécages arborescents et arbustifs situés dans l'emprise des travaux de gazoduc, en périphérie du poste, se sont transformés en marais.

Dans l'emprise de la ligne, les relevés phytosociologiques effectués pour deux populations de woodwardie de Virginie (populations D et F) permettent de documenter l'évolution des milieux suivant le déboisement et les travaux de construction (WSP, 2016). Dans le cas des deux populations, la strate arborescente a disparu lors du déboisement, laissant place à une strate arbustive variée, composée entre autres de bouleau à papier (*Betula papyrifera*), de sapin baumier, de spirée tomenteuse (*Spiraea tomentosa*), d'érable rouge et de bleuets (*Vaccinium* spp.). Au sol, quelques nouvelles herbacées de milieux ouverts ont fait leur apparition, telles que l'érechtite à feuilles d'épervière (*Erechtites hieraciifolius*), le calamagrostide du Canada, les scirpes (*Scirpus* spp.), le bident feuillu (*Bidens frondosa*) et la quenouille à feuilles larges (*Typha latifolia*) (voir les fiches 11 et 13 de l'annexe D-2).

Les observations qualitatives réalisées dans l'emprise de la ligne montrent que, dans les marécages arbustifs nouvellement créés, le bouleau à papier, une espèce non indicatrice des milieux humides, était l'arbuste dominant. Parmi les herbacées, l'osmonde cannelle était abondante en plus des espèces de milieux ouverts. L'inventaire des EVEE de 2016 révèle que le roseau commun et la salicaire commune continuaient à occuper des superficies importantes dans les marécages arbustifs de l'emprise du gazoduc et de nouvelles occurrences étaient observées à plusieurs endroits dans l'emprise.

Le nouveau marais créé en périphérie du poste de Blainville (dans la nouvelle emprise de gazoduc) était colonisé par les quenouilles à feuilles larges et à feuilles étroites, le jonc épars (*Juncus effusus*), la fétuque rouge (*Festuca rubra*), l'éléocharide obtuse (*Eleocharis obtusa*) et la lentille mineure (voir les relevés floristiques T1-1 à T1-3, T2-1, T2-2 et T3-1 à T3-4 aux tableaux 1 et 2 à l'annexe E-2). Le roseau commun et la salicaire commune commençaient également à envahir ce milieu, quoique les abondances étaient encore faibles.

Pour ce qui est des milieux humides résiduels situés à l'extérieur des zones des travaux, de manière générale, la composition floristique ressemblait à celle observée en 2012. Les relevés phytosociologiques réalisés pour la population E de woodwardie de Virginie (WSP, 2016), localisée à l'extérieur de l'emprise, permet une comparaison directe entre les attributs d'un marécage arborescent résiduel avant et après les travaux. Aucun changement significatif n'avait été noté en 2016 par rapport à l'état de référence (voir la fiche 12 de l'annexe D-2).

Les transects réalisés en 2016 à l'est du poste ont révélé que la composition des marécages arborescents est demeurée similaire à celle des marécages arborescents inventoriés dans le secteur en 2012. L'érable rouge est resté l'espèce dominante et une abondance de pin blanc a également été notée. Le couvert arbustif comprenait, entre autres, le thé des bois, le kalmia à feuilles étroites et le bleuet en corymbe. L'osmonde cannelle, le quatre-temps, la lenticule mineure et la fougère-aigle de l'Est représentaient les principales espèces de la strate herbacée (voir les relevés floristiques T1-5, T1-6, T1-11, T2-3 à T2-6, T3-5, T3-6 et T3-11 aux tableaux 1 et 2, à l'annexe E-2).

La tourbière boisée inventoriée en 2016, à l'est du poste, comportait une strate arborescente où l'érable rouge dominait accompagné du sapin baumier, du mélèze laricin (*Larix laricina*) et du pin blanc. La strate arbustive regroupait principalement les espèces suivantes : le cassandre caliculé, le kalmia à feuilles étroites et le bleuet en corymbe. Le parterre était couvert d'osmonde cannelle, de fougère-aigle de l'Est et de lenticule mineure (voir les relevés floristiques T2-7 à T2-11 au tableau 1, à l'annexe E-2).

Selon une appréciation qualitative des milieux humides présents dans le secteur du poste de Blainville, il est constaté que la valeur écologique de ces milieux a diminué dans l'emprise de la ligne et dans la nouvelle emprise de gazoduc en raison de la perte de la strate arborescente, ce qui a entraîné la présence de milieux humides jeunes et en début de succession. Les populations d'espèces floristiques à statut particulier étaient toujours présentes et les EVEE se rencontraient principalement dans l'emprise existante du gazoduc, comme c'était le cas en 2012. Selon la méthode d'évaluation de la valeur écologique utilisée lors de l'état de référence en 2012, qui est basé uniquement sur la superficie, le type de milieu et la présence d'espèces à statut particulier, la valeur écologique demeurait inchangée en 2016.

### 3.2.2.3 SUIVI DE 2020

Le suivi de 2020 révèle que la superficie des milieux humides a augmenté de façon importante depuis 2016 dans le secteur du poste de Blainville. En effet, la superficie totale des milieux humides à l'intérieur du secteur de suivi est passée de 3,79 ha à 5,39 ha (carte 8). Les agrandissements les plus importants étaient localisés au sud du poste, soit dans l'emprise de la ligne de transmission et dans les milieux boisés de chaque côté de l'emprise. Quelques agrandissements moins importants étaient également observés à l'est du poste.

Les limites de milieux humides ont été validées à l'extérieur du secteur de suivi, à l'est de l'emprise de la ligne de transmission (carte 8). Cette validation a permis de corriger des limites de milieux humides où des erreurs de photointerprétation semblent avoir eu lieu pour l'établissement de l'état de référence. Aucun indice de perturbation ou d'agrandissement de milieu humide n'a été observé dans ces secteurs et la végétation de milieu humide semblait bien implantée depuis longtemps.

Ainsi, l'agrandissement des milieux humides était principalement concentré dans le secteur de l'emprise de la ligne de transmission. Le tableau 4 résume l'évolution de la superficie des milieux humides du secteur du poste de Blainville entre 2012 et 2020.

Tableau 4 Évolution de la superficie des milieux humides à l'intérieur du secteur d'étude de suivi du poste de Blainville, de 2012 à 2020

Type de milieu humide	Superficie (ha)								
	2012	2016	2020						
Marécages arborescents	2,47	1,57	2,13						
Tourbières boisées	0,73	0,73	0,75						
Marécages arbustifs	0,41	0,96	1,89						
Marais	-	0,53	0,63						
Total	3,61	3,79	5,40						

En termes de composition floristique, dans l'emprise de la ligne de transmission, les relevés phytosociologiques pour les populations D et F de woodwardie de Virginie (WSP, 2019) montrent que la strate arbustive a pris de l'expansion depuis 2016, alors que la strate herbacée a commencé à reculer en abondance. La composition de la strate herbacée a changé dans la population F, qui est maintenant dominée par la quenouille à feuilles larges, la salicaire pourpre (EVEE) et le lycope à une fleur (*Lycopus uniflorus*). L'inventaire des EVEE effectué en 2019 montre que le roseau commun et la salicaire pourpre ont pris de l'expansion dans l'emprise de la ligne depuis 2016. L'alpiste roseau est également apparu dans l'emprise (voir les fiches 14 et 16 de l'annexe D-2).

Les observations de terrain dans l'emprise indiquent que plusieurs espèces obligées des milieux humides étaient présentes dans les cuvettes.

Le marais occupant la nouvelle emprise de gazoduc en périphérie du poste a évolué depuis 2016 (voir la fiche 17 (parcelle 1) de l'annexe D-2). La lenticule mineure reste abondante, mais la quenouille a feuilles larges a été remplacée par la quenouille à feuilles étroites, une espèce introduite. Le bident feuillu, le lycope à une fleur, le potamot pectiné (*Stuckenia pectinata*) et la scirpe souchet sont devenus abondants. De plus, ce marais est partiellement envahi par le roseau commun, la salicaire commune et l'alpiste roseau.

Concernant les milieux humides résiduels non touchés directement par les travaux, le relevé phytosociologique réalisé en 2019 pour la population E de woodwardie de Virginie (WSP, 2019) indique que ce marécage arborescent demeure stable. Une densité de recouvrement de végétation un peu plus élevé a été observée en bordure de l'emprise, là où l'approvisionnement en lumière est plus élevé.

Les marécages arborescents à l'est du poste de Blainville ont peu changé depuis 2016. Ceux-ci sont encore dominés par l'érable rouge et le pin blanc ainsi que l'épinette noire. La strate arbustive a peu changé, mais l'osmonde cannelle et la lenticule mineure sont devenues moins abondantes dans la strate herbacée, remplacées par le bident feuillu et la quenouille à feuilles étroites (voir la fiche 17 (parcelle 2) de l'annexe D-2).

Dans la tourbière boisée inventoriée à l'est du poste, aucun changement n'a été détecté dans les strates arborescentes et arbustives, mais la strate herbacée a évolué depuis 2016. Les espèces dominantes observées en 2020 sont l'épilobe glandueux (*Epilobium ciliatum* subsp. *glandulosum*), le bident feuillu et la quenouille à feuilles étroites (voir la fiches 17 (parcelle 3) de l'annexe D-2). Le roseau commun est également apparu dans la tourbière pour la première fois en 2020.

Une analyse des données floristiques recueillies le long des transects en 2020 montre certaines caractéristiques distinctives du marais situé en périphérie du poste comparées aux autres milieux naturels le long des transects (tableaux 5, 6, 7). Les strates arborescente, arbustive et muscinale sont peu abondantes dans ce marais, alors que la strate herbacée est plus abondante que dans les autres milieux plus loin du poste. L'eau est présente au-dessus du sol sur une grande proportion du milieu. Ce marais abrite en moyenne plus d'EVEE et d'espèces introduites que les milieux plus loin du poste. De plus, ce marais est composé d'un plus grand nombre d'espèces obligées des milieux humides et, en général, d'une proportion plus élevée d'hydrophytes.

Pris ensemble, ces résultats impliquent que le marais en périphérie du poste est davantage perturbé que les autres milieux naturels le long des transects. Ce marais correspond à peu près à la zone où les sols ont été remaniés pour le déplacement du gazoduc, ainsi qu'à la zone de déboisement pour la construction du poste. L'accumulation d'eau observée dans le marais semble être due à la perturbation du drainage naturel par la construction d'une plateforme surélevée en remblai, qui soutient les infrastructures du poste. Cette plateforme est entre 1 et 2 m plus haute que le terrain naturel et semble empêcher l'écoulement naturel des eaux à certains endroits. De plus, une tranchée drainante dans la plateforme rejette l'eau dans ce marais près du transect 1, contribuant à l'accumulation d'eau. Aucun fossé n'a été aménagé aux pourtours du poste afin d'assurer que les milieux humides résiduels ne soient pas asséchés.

Au-delà des limites de ce marais, aucune tendance n'est observée le long des transects, ce qui suggère que la construction du poste et le déplacement du gazoduc n'ont pas eu d'effet à moyen terme sur ces milieux résiduels.

Tableau 5 Caractéristiques floristiques du transect 1 à l'est du poste de Blainville, en fonction de la proximité au poste, en 2020

Caractéristique					Distance	du poste (m)	) – Tran	sect 1			
	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55
Type de milieu	Marais	Marais	Marais	Marais	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Boisé	Boisé	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent
Source d'impact	Travaux gazoduc	Travaux gazoduc	l	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Structure – Recouvrement	t des strate	es ou des c	composant	tes (%)							
Arborescente (> 4 m)	0	0	0	5	35	45	30	25	45	25	40
Arbustive (< 4 m)	0	0	3	0	0	55	35	40	25	65	60
Herbacée	55	75	80	35	30	0	20	45	25	5	30
Muscinale	0	0	5	0	0	0	15	5	5	0	10
Litière	10	25	15	55	15	50	5	10	50	70	10
Sol/roche/bois mort	0	5	0	5	0	5	35	15	5	5	2
Eau libre de surface	85	45	20	75	85	0	0	0	5	0	0
Origine											
Nombre d'EVEE	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'esp. introduites <sup>a</sup>	1	2	2	1	1	0	0	0	0	0	0
Statut hydrique											
Nombre d'OBL	3	3	3	2	1	1	2	0	2	0	0
Nombre de FACH	1	2	3	2	1	3	4	2	3	4	4
Nombre de NI	1	0	0	0	1	4	2	10	1	4	5
Nombre sans statut	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
% hydrophytes	80 %	83 %	75 %	100 %	67 %	50 %	67 %	17 %	83 %	50 %	40 %

a L'alpiste roseau est considéré une espèce indigène sur VasCan, malgré son statut d'EVEE. Des écotypes indigènes et eurasiatiques (introduits) existent de cette espèce.

Tableau 6 Caractéristiques floristiques du transect 2 à l'est du poste de Blainville, en fonction de la proximité au poste, en 2020

Caractéristique		Distance du poste (m) – Transect 2											
	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55		
Type de milieu	Marais	Marais	Marais	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Marécage arborescent	Tourbière boisée	Tourbière boisée	Tourbière boisée	Tourbière boisée	Tourbière boisée		
Source d'impact		Travaux gazoduc	1	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun		
Structure – Recouvrem	Structure – Recouvrement des strates ou des composantes (%)												
Arborescente (> 4 m)	0	0	0	10	65	50	30	25	15	0	0		
Arbustive (< 4 m)	0	0	25	40	60	35	3	55	30	50	50		
Herbacée	65	90	65	40	20	35	90	20	20	40	35		
Muscinale	0	0	20	10	3	0	0	60	60	5	95		
Litière	20	40	50	15	25	45	15	5	10	40	0		
Sol/roche/bois mort	0	5	0	5	2	10	0	5	15	65	5		
Eau	90	75	5	0	0	0	5	2	0	5	0		
Origine													
Nombre d'EVEE	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0		
Nombre d'esp. introduites	2	2	1	1	0	0	0	1	1	1	0		
Statut hydrique													
Nombre d'OBL	2	2	3	1	0	1	1	2	2	2	2		
Nombre de FACH	1	1	4	4	1	3	3	7	3	2	3		
Nombre de NI	0	0	1	4	4	4	2	5	1	0	1		
Nombre sans statut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
% hydrophytes	100 %	100 %	88 %	50 %	17 %	50 %	67 %	64 %	83 %	80 %	83 %		

a L'alpiste roseau est considéré une espèce indigène sur VasCan, malgré son statut d'EVEE. Des écotypes indigènes et eurasiatiques (introduits) existent de cette espèce.

Tableau 7 Caractéristiques floristiques du transect 3 à l'est du poste de Blainville, en fonction de la proximité au poste, en 2020

Caractéristique					Distance d	u poste (m)	– Transec	et 3			
	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55
Type de milieu	Marais	Marais	Marais	Marais	Marécage arborescent	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Marécage arborescent
Source d'impact	Travaux poste	Travaux poste	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Emprise de gazoduc existante	Emprise de gazoduc existante	Emprise de gazoduc existante	Aucun	Aucun
Structure – Recouvrem	ent des str	ates ou de	es compo	santes (%)							
Arborescente (> 4 m)	0	0	0	0	95	50	0	0	0	90	85
Arbustive (< 4 m)	0	0	5	0	50	80	70	90	90	50	25
Herbacée	70	20	15	50	15	3	10	15	0	3	0
Muscinale	0	0	0	0	0	0	50	20	0	0	0
Litière	5	0	0	0	65	40	10	35	95	90	95
Sol/roche/bois mort	2	0	0	0	0	0	5	5	0	0	5
Eau	50	100	100	95	0	0	0	0	0	0	0
Origine											
Nombre d'EVEE	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'esp. introduites	4	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0
Statut hydrique											
Nombre d'OBL	3	3	4	7	0	0	0	0	1	0	0
Nombre de FACH	3	0	2	1	4	2	3	4	3	3	3
Nombre de NI	1	0	0	0	2	7	5	4	0	7	2
Nombre sans statut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
% hydrophytes	86 %	100 %	100 %	100 %	67 %	22 %	33 %	44 %	100 %	30 %	60 %

a L'alpiste roseau est considéré une espèce indigène sur VasCan, malgré son statut d'EVEE. Des écotypes indigènes et eurasiatiques (introduits) existent de cette espèce.

Selon une appréciation qualitative des milieux humides présents dans le secteur du poste de Blainville, il est constaté que la valeur écologique de ces milieux est restée constante par rapport à 2016, ce qui correspond à une diminution par rapport à l'état de référence de 2012. Cette diminution est due à la perte de la strate arborescente, ce qui a entraîné la présence de milieux humides jeunes et en début de succession. En revanche, selon la méthode quantitative d'évaluation de la valeur écologique utilisée lors de l'état de référence en 2012, qui est basée uniquement sur la superficie, le type de milieu et la présence d'espèces à statut particulier, la valeur écologique demeure inchangée depuis l'état de référence.

# 3.2.3 INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX HUMIDES

La carte 9 présente une synthèse des changements survenus dans le secteur du poste de Blainville.

Les travaux dans l'emprise de la ligne de transmission ont entraîné un agrandissement important des milieux humides. Cet agrandissement affecte non seulement l'emprise, mais également les marécages arborescents résiduels des deux côtés, au moins sur quelques dizaines de mètres. La végétation semble avoir réagi à la modification des

conditions hydrologiques par la croissance des espèces obligées des milieux humides, ce qui indique que les conditions hydrologiques dans l'emprise sont devenues plus humides. Ces changements pourraient être le résultat d'une hausse de la nappe phréatique suivant le déboisement, tel que discuté à la section 3.1.1 pour le secteur du marécage Sainte-Henriette. Dans le secteur du poste de Blainville, il y a également eu plusieurs développements en périphérie au cours des dernières années qui auraient pu affecter le drainage du secteur en entier. De plus, la microtopographie du site, formée de butons et cuvettes, fait en sorte que de petits changements d'hydrologie peuvent se traduire par de grandes augmentations de la superficie des milieux humides. En effet, il suffit que la proportion de cuvettes par rapport aux butons dans les milieux terrestres bascule au-dessus de 50 % pour que de grandes superficies se reclassent comme des milieux humides.

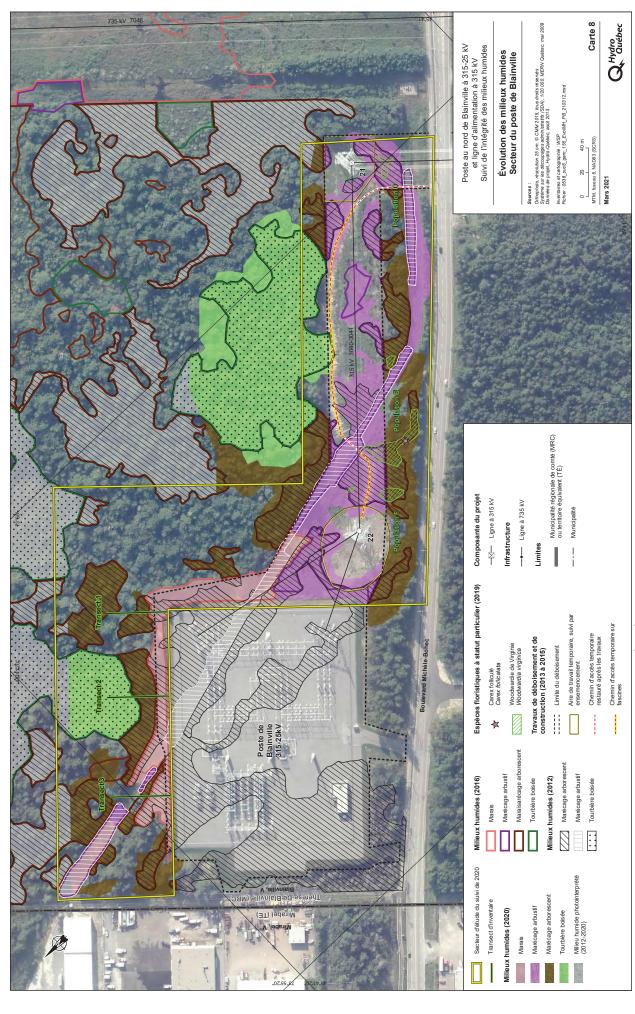
Le déboisement de l'emprise a provoqué une transformation des assemblages floristiques, en commençant par l'enlèvement de la strate arborescente. De nouvelles espèces arbustives et herbacées ont colonisé l'emprise et se sont ajoutées aux espèces conservées lors du déboisement manuel. Les EVEE sont toutefois en expansion dans l'emprise depuis le déboisement et ceci semble menacer les populations de woodwardie de Virginie (une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable) (WSP, 2019).

Les observations qualitatives faites sur le terrain en 2019 suggèrent que l'aménagement des aires de travail des pylônes par décapage aurait pu assécher certaines zones à proximité. Cependant, l'agrandissement général des milieux humides du secteur, incluant en périphérie des aires de travail des pylônes, met en doute cette hypothèse. Rappelons qu'un agrandissement a également été répertorié dans le marécage Sainte-Henriette près d'une aire de travail d'un pylône et qu'aucun effet important d'assèchement n'y a été observé. Il avait été proposé qu'une compaction des sols dans les aires de travail aurait pu contribuer à la perturbation du drainage et à l'agrandissement des milieux humides.

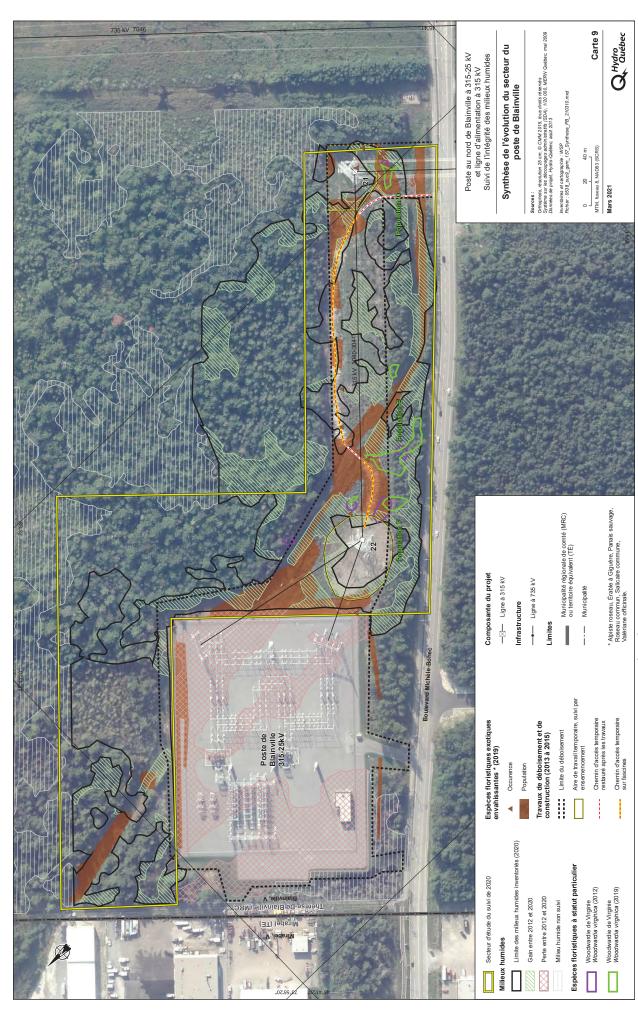
En ce qui concerne la construction du poste de Blainville, l'impact le plus important était évidemment la perte des milieux humides dans l'emprise du poste. Ensuite, le déplacement d'un tronçon de gazoduc, nécessitant le remaniement du sol, semble avoir eu un impact majeur sur une portion des milieux humides résiduels. De plus, la présence de la plateforme du poste, surélevée par rapport au terrain naturel, semble également perturber le drainage en périphérie. Un marais s'est formé sur les côtés est et sud du poste, où les conditions hydrologiques semblent plus humides qu'ailleurs et la végétation présente renferme une plus grande proportion d'espèces obligées de milieu humide. Toutefois, les conditions hydrologiques semblent s'être stabilisées puisque le marais ne semble plus en expansion depuis 2016. La combinaison des différentes perturbations survenues dans ce marais suivant la construction du poste et le déplacement du gazoduc semble avoir créé des conditions propices pour la colonisation par des espèces introduites, incluant des EVEE.

La végétation des milieux humides résiduels qui n'ont pas été directement affecté par les travaux semble être largement intacte. Toutefois, l'hydrologie semble avoir été modifiée depuis l'état de référence. Au sud du poste, en bordure de l'emprise de la ligne de transmission, les milieux humides ont beaucoup agrandi depuis les travaux de déboisement et de construction. Les données de suivi de la population E de woodwardie de Virginie montrent que l'assemblage floristique est demeuré stable à cet endroit, malgré la perturbation des conditions hydrologiques. À l'est du poste, au-delà de la limite du marais, de petits agrandissements des milieux humides ont été observés, particulièrement dans la partie nord, en bordure des terrains industriels. Comme mentionné précédemment, le développement de plusieurs terrains en périphérie du secteur du poste pourrait avoir contribué à ces agrandissements en modifiant les conditions hydrologiques dans le secteur.

À long terme, l'intégrité écologique des milieux humides du secteur du poste pourrait être menacée par l'expansion des EVEE et par la perturbation des conditions hydrologiques par de nouveaux développements dans le secteur. De plus, quelques nouvelles espèces typiques des milieux ouverts commençaient à coloniser les milieux humides résiduels à l'est du poste. Puisque l'abondance de ces espèces était faible en 2020, cela représente un autre élément suggérant que l'intégrité écologique de ces milieux humides à long terme pourrait être menacée si les tendances se maintiennent.



Document d'information destiné aux publics concemés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec TransÉnergie et Équipements



Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec TransÉriergie et Équipements

# 4 SYNTHÈSE DES IMPACTS ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES MESURES D'ATTÉNUATION

# 4.1 DÉBOISEMENT DE LA NOUVELLE EMPRISE

La source d'impact la plus importante associée à la construction de la ligne d'alimentation est sans aucun doute le déboisement de la nouvelle emprise en raison de la superficie affectée.

Les effets du déboisement semblent avoir été similaires dans les deux secteurs d'étude. Le déboisement a déclenché une transformation importante des assemblages floristiques à l'intérieur de l'emprise, incluant la colonisation de l'emprise par plusieurs nouvelles espèces typiques de milieux ouverts, dont des EVEE. L'expansion des EVEE au cours des cinq ans de suivi semble avoir été favorisée par la plus grande disponibilité de lumière dans l'emprise suivant le déboisement (WSP, 2019). Cette étape semble également avoir mené à un agrandissement des milieux humides dans les deux secteurs, non seulement à l'intérieur de l'emprise, mais aussi à des dizaines de mètres à l'extérieur. À l'extérieur de l'emprise, toutefois, les assemblages floristiques ne semblent pas avoir été perturbés, selon les informations disponibles dans les deux secteurs à l'étude. En effet, il semblerait que ces communautés floristiques soient assez résilientes pour demeurer stables malgré les perturbations à proximité et pour résister jusqu'à maintenant à l'envahissement par les EVEE.

Les mesures d'atténuation qui avaient été mises en place lors du déboisement semblent avoir été efficaces pour minimiser les impacts. Ces mesures incluent le déboisement en période hivernale sur sol gelé, le déboisement manuel en « mode B » avec conservation des arbustes compatibles, la restriction de la circulation de la machinerie dans les milieux humides ainsi que le balisage et la protection des populations d'espèces à statut particulier (voir la section 1.1.2.2).

En premier lieu, ces mesures semblent avoir permis d'éviter des perturbations au sol en dehors des zones des travaux de construction, puisqu'aucune ornière et aucun sol à nu n'a été observé dans l'emprise lors des suivis. De plus, les informations sommaires disponibles sur les sols à l'état de référence ne montrent aucun indice d'une perturbation des sols en dehors des zones des travaux de construction.

Ensuite, les arbustes et herbacées conservées lors du déboisement semblent avoir joué un rôle important pour atténuer les impacts du déboisement à court terme. Bien que l'abondance des arbustes compatibles a été variable dans les milieux humides à l'état de référence, plusieurs de ces espèces arbustives étaient encore présentes en 2020 et contribuaient à la diversité floristique des milieux humides dans l'emprise. La conservation des arbustes et des herbacées aurait également pu contribuer à minimiser la hausse de la nappe phréatique, conséquence souvent observée après le déboisement, en assurant un certain niveau d'évapotranspiration malgré la disparition de la strate arborescente.

Finalement, les mesures d'atténuation semblent avoir été efficaces pour protéger les populations d'espèces à statut particulier présentes dans l'emprise (woodwardie de Virginie et fimbristyle d'automne), au moins sur une échelle temporelle relativement courte (< 10 ans). La coupe effectuée en période hivernale sur sol gelé a permis de limiter les stress sur ces populations devant subir l'ouverture de la canopée. La conservation d'arbustes compatibles et l'évitement des perturbations du sol semblent également avoir favorisé des conditions adéquates pour le maintien de ces populations.

Une autre mesure d'atténuation essayée dans le secteur du marécage Sainte-Henriette est la plantation d'un écran de saules à la limite de la sablière afin d'empêcher la dispersion du roseau commun vers l'emprise à partir de la colonie importante de roseau commun qui se trouvait sur le terrain de la sablière. Cette mesure aurait pu contribuer à court terme à prévenir la dispersion du roseau commun par le vent directement vers l'emprise; toutefois, cet écran a ultimement été futile puisque le roseau commun a été rapidement introduit dans le marécage Sainte-Henriette par d'autres vecteurs de dispersion (WSP, 2019).

# 4.2 CIRCULATION DE LA MACHINERIE

La circulation de la machinerie lors du déboisement et de la construction avait le potentiel de créer des impacts importants sur le milieu, tels que la compaction du sol, la création d'ornières, l'écrasement de la végétation arbustive et herbacée et l'introduction d'EVEE. Toutefois, les mesures d'atténuation mises en place dans le cadre du projet ont été efficaces afin de minimiser ces impacts. Le balisage des milieux humides et des populations d'espèces à statut particulier, ainsi que les restrictions sur la circulation dans ces milieux, ont réussi à garder le sol et la végétation compatible intacts. Le nettoyage de la machinerie et le balisage des colonies existantes de roseau commun semblent avoir été efficaces pour prévenir l'introduction d'EVEE à courte terme. Toutefois, ces mesures ont ultimement été futiles puisque des EVEE ont été introduites rapidement dans l'emprise par d'autres vecteurs de propagation, par exemple les VTT, les motoneiges, les routes, les chantiers à proximité ou le vent (WSP, 2019).

L'utilisation de fascines pour aménager les chemins dans les milieux humides semble également avoir été une mesure efficace, puisqu'après 5 ans, les fascines étaient en décomposition et plusieurs de ces chemins étaient en voie de s'intégrer dans le milieu environnant dans les deux secteurs de suivi. Aucun indice de perturbation du sol n'a été observé à l'emplacement de ces anciens chemins. En revanche, la remise en état de certains chemins a été empêché par leur utilisation continue par des VTT. Ainsi, l'aménagement de chemins semble avoir un impact à long terme en permettant l'ouverture de l'emprise à la circulation de VTT, ce qui a pu ensuite favoriser l'introduction d'EVEE dans l'emprise.

# 4.3 ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION

Les activités de construction ont eu des impacts importants localement, bien que la superficie affectée était mineure comparée au déboisement de l'emprise. La construction d'une plateforme pour le poste, l'aménagement d'aires de travail pour la construction des pylônes et l'installation du nouveau tronçon de gazoduc ont tous laissé des traces encore visibles cinq ans plus tard, soit dans l'hydrologie, la végétation et possiblement les sols. Néanmoins, les milieux affectés demeurent tout de même des milieux humides après les travaux (à l'exception des milieux humides dans l'emprise du poste de Blainville) et gardent dans une certaine mesure les fonctions écologiques présentes à l'état de référence.

L'ensemencement semble avoir eu des résultats mitigés. Un an après la mise en service de la ligne, en 2016, la composition de la végétation observée lors des inventaires dans l'aire de travail du pylône 3 ne correspondait généralement pas aux espèces ensemencées, indiquant que la colonisation de l'aire de travail s'est faite spontanément plutôt que par l'ensemencement. Toutefois, les observations qualitatives sur le terrain en 2016 indiquaient que les espèces ensemencées étaient abondantes dans certaines portions des aires de travail des pylônes.

L'utilisation de matelas de bois pour les aires de travail des pylônes 2 et 3 ne semble pas avoir empêché des perturbations importantes au niveau de la végétation. Il n'a pas été possible d'évaluer en détail l'efficacité de cette mesure, puisqu'aucune comparaison n'a été faite dans le cadre de ce suivi entre les aires de travail avec matelas de bois et les aires de travail aménagées selon la méthode traditionnelle de décapage.

La revégétalisation rapide de tous les sols mis à nu, l'utilisation de remblai exempt de fragments d'EVEE ainsi que les mesures d'atténuation par rapport à la machinerie semblent avoir été efficaces pour empêcher l'introduction d'EVEE à courte terme après les travaux. Toutefois, après cinq ans, les perturbations des zones des travaux de construction semblent avoir favorisé un envahissement plus important par des EVEE et par d'autres espèces introduites, tel qu'observé dans l'aire de travail du pylône 3 et dans la nouvelle emprise de gazoduc en périphérie du poste. Comme discuté ci-dessus, les mesures d'atténuation pour les EVEE ont ultimement été futiles dans le contexte d'un territoire déjà fragmenté et abritant plusieurs colonies d'EVEE avant l'implantation de la nouvelle ligne et du nouveau poste.

#### 5 CONCLUSION

Le présent mandat visait à vérifier si l'implantation de la ligne et du poste a eu un impact ou non sur l'intégrité écologique des milieux humides touchés par ces infrastructures, cinq ans après leur mise en service. Deux secteurs ont été ciblés pour ce suivi, soit le secteur du marécage Sainte-Henriette et le secteur du poste de Blainville.

Le suivi du niveau de la nappe phréatique dans le marécage Sainte-Henriette révèle que la différence entre l'emprise et la portion résiduelle de marécage arborescent est mineure et temporaire, survenant principalement après des épisodes de pluie. Toutefois, un léger agrandissement du marécage Sainte-Henriette a été observé suivant le déboisement, non seulement à l'intérieur de l'emprise déboisée, mais également à l'extérieur. Ce changement pourrait être le résultat d'une légère hausse de la nappe phréatique suivant le déboisement, en raison d'une diminution de l'évapotranspiration. Ce phénomène affecterait une zone plus large que l'emprise en raison d'un écoulement latéral de l'eau du sol, ce qui expliquerait pourquoi les niveaux et les fluctuations de la nappe sont similaires dans l'emprise et dans le milieu résiduel. L'agrandissement des milieux humides dans le secteur du poste de Blainville suggère que ce phénomène serait également survenu dans ce dernier secteur.

Le déboisement de l'emprise a provoqué une transformation des marécages arborescents vers des marécages arbustifs, avec des compositions floristiques bien différentes de celles de l'état de référence avant les travaux. Cette transformation semble également avoir créé des conditions propices à l'envahissement par des EVEE. La conjoncture de conditions propices dans l'emprise, de populations sources d'EVEE à proximité et d'une abondance de vecteurs de propagation dans le territoire (routes, sentiers de VTT et de motoneiges, chantiers) a mené à la colonisation rapide de l'emprise par des EVEE après le déboisement et leur expansion importante, malgré les mesures de mitigation qui avaient été mises en place lors des travaux de déboisement.

Les activités de construction, soit l'aménagement d'aires de travail pour la construction des pylônes, le déplacement du gazoduc et la construction du poste, semblent avoir créé des impacts importants, quoique sur des superficies restreintes. Les effets de ces perturbations sur la végétation et l'hydrologie sont encore visibles cinq ans après la fin des travaux, soit par l'accumulation d'eau en périphérie du poste et par des différences de structure et de composition de la végétation comparé aux autres portions de l'emprise.

À l'extérieur de l'emprise, l'intégrité écologique des milieux humides résiduels ne semble pas avoir été affecté significativement. Malgré une possible hausse de la nappe phréatique ou d'autres perturbations à l'hydrologie, les communautés végétales sont demeurées intactes.

Dans l'ensemble, les mesures d'atténuation ont été efficaces afin de minimiser les impacts sur la végétation, l'hydrologie et les sols. Bien que des changements importants ont eu lieu au niveau de la végétation des milieux humides dans les nouvelles emprises de ligne et de gazoduc, ces milieux demeurent des milieux humides ayant des fonctions écologiques dans le paysage et dans le bassin versant. Malgré une évolution des limites des milieux humides, aucune perte nette de superficie n'a été observée. Au contraire, la superficie des milieux humides a augmenté dans les deux secteurs de suivi. De plus, les populations d'espèces à statut particulier présentes dans l'emprise (woodwardie de Virginie et fimbristyle d'automne) ont été protégées et sont encore viables, voire en expansion, cinq ans après la mise en service de la ligne. Ainsi, les perturbations à l'hydrologie et la transformation des milieux vers des marécages arbustifs ne semblent pas avoir eu des impacts négatifs à moyen terme sur ces populations. Ainsi, il est jugé que l'intégrité écologique des milieux humides dans leur ensemble n'a pas été pas compromise par le projet.

Bien que les mesures d'atténuation semblent efficaces à court/moyen termes, il faut préciser que la présence croissante d'EVEE est la principale menace à la survie des espèces à statut particulier et à l'intégrité écologique des milieux humides dans le futur. Plus de données sur le long terme seraient toutefois nécessaires pour confirmer cette hypothèse. Les perturbations créées par les projets de développement à proximité pourraient également constituer des menaces à long terme pour les milieux humides et les espèces à statut particulier.

RÉF. WSP: 191-01788-03

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DUBÉ, S., A.P. PLAMONDON et R.L. ROTHWELL. 1995. Watering up after clear-cutting on forested wetlands of the St. Lawrence lowland. Water Resource Research, 31(7): 1741-1750.
- DUBÉ, S., & Plamondon, A. P. (1995). Relative importance of interception and transpiration changes causing watering-up after clearcutting on four wet sites. IAHS Publications-Series of Proceedings and Reports-Intern Assoc Hydrological Sciences, 230, 113-120.
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. 2012. Ligne à 315 kV Jacques-Cartier-Laurentides Suivi des milieux humides. GENIVAR. Rapport présenté à Hydro-Québec Équipement. 58 p. et annexes.
- GENIVAR. 2012a. Poste au nord de Blainville à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV. Inventaire des espèces floristiques à statut particulier et des espèces exotiques envahissantes. Étude sectorielle présentée par GENIVAR à Hydro-Québec TransÉnergie. 19 p. et annexes.
- GENIVAR. 2012b. Poste au nord de Blainville à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV. Inventaire des milieux humides. Étude sectorielle présentée par GENIVAR à Hydro-Québec Équipement et services partagés. 15 p. et annexes.
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. 2014. Ligne d'alimentation à 315 kV du poste de Blainville. Guide de surveillance environnementale. 35 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 2014. Ligne d'alimentation à 315 kV du poste de Blainville Suivi des espèces exotiques envahissantes, janvier 2014. Présentation PowerPoint, 21 diapositifs.
- MARCOTTE, P., V. ROY, A.P. PLAMONDON et I. AUGER. 2008. Ten-year water table recovery after clearcutting and draining boreal forested wetlands of eastern Canada. Hydrological processes, 22: 4163-4172.
- MDDELCC (2017). Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes prioritaires (document de travail), février 2017. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'expertise en biodiversité.
- ROY, V., J.C. RUEL et A.P. PLAMONDON. 2000. Establishment, growth and survival of natural regeneration after clearcutting and drainage on forested wetlands. Forest Ecology and Management, 129: 253-267.
- WSP. 2015. Poste au nord de Blainville à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV. Suivi des espèces floristiques à statut particulier et des espèces floristiques exotiques envahissantes. Rapport présenté à Hydro-Québec Équipement et services partagés. 25 p. et annexes.
- WSP. 2016. Poste au nord de Blainville à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV. Suivi de l'intégrité des milieux humides, des espèces floristiques exotiques envahissantes et des espèces floristiques à statut particulier. Rapport présenté à Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés. 45 p. et annexes.
- WSP. 2017. Poste au nord de Blainville à 315-25 kV et de sa ligne d'alimentation à 315 kV. Contrôle des espèces exotiques envahissantes. Rapport présenté à Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés. 2 p. et annexes.
- WSP. 2019. Poste au nord de Blainville à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV, Suivi des espèces floristiques exotiques envahissantes et des espèces floristiques à statut particulier pour l'année 2019, Blainville, QC. Rapport présenté à Hydro-Québec. Réf. WSP: 191-01788-03. 55 pages et annexes.

### **ANNEXE**

# EXTRAIT DU DÉCRET ET COMMENTAIRES DU MELCC

#### **DÉCRET PROVINCIAL 979-2013**

Hydro-Québec doit réaliser un programme de suivi concernant l'intégrité écologique des milieux humides touchés par le projet qui ont une valeur écologique moyenne ou élevée selon l'étude sectorielle sur l'inventaires des milieux humides (GENIVAR, juillet 2012). Le suivi doit être réalisé un an et cinq ans après la mise en service du projet.

Après un an, le suivi doit être réalisé au mois de juillet et porter une attention particulière aux espèces exotiques envahissantes. Si des espèces exotiques envahissantes se sont propagées dans les milieux humides, elles devront être contrôlées et un suivi supplémentaire spécifique de trois ans devra être réalisé. Après cinq ans, le suivi doit être réalisé entre les mois de juin et août.

Les critères qui seront proposés pour le suivi doivent permettre de détecter l'intensité des perturbations découlant de la construction et de l'exploitation du projet. Entre autres, le suivi devra permettre de détecter des modifications au drainage des milieux humides résiduels. Advenant que le suivi révèle que le projet affecte de manière importante les milieux humides selon les experts du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Hydro-Québec devra prévoir des mesures correctives ou de compensation.

[...]

Les rapports de suivi doivent être déposés auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans un délai de trois mois suivant les vérifications sur le terrain. Ils devront inclure la méthodologie d'inventaire et la caractérisation du milieu permettant d'apprécier l'intégrité écologique des milieux humides à la suite des perturbations. Le rapport du suivi de la première année devra aussi inclure la méthodologie d'inventaire des espèces exotiques envahissantes ainsi que leur localisation, leur abondance et les solutions de contrôle, s'il y a lieu.

#### COMMENTAIRES PROVENANT DES ANALYSTES DU MELCC SUITE AUX DÉPÔTS DES PREMIERS SUIVIS (ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER DANS LE CADRE DU PRÉSENT MANDAT)

#### COURRIEL DU 3 MARS 2016 DE M. HUBERT GAGNÉ

Étant donné qu'il s'agit du premier suivi, il est difficile d'évaluer s'il s'agit d'un impact temporaire lié aux travaux ou encore à des facteurs environnementaux. Certes, il serait intéressant de comprendre pourquoi la population D est demeurée stable alors que les autres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'emprise, ont connu un déclin. Le rapport indique la présence de trous d'eau ou d'accumulation d'eau d'environ 30 cm dans certains sites de l'emprise de la ligne et d'une plus grande variété floristique comprenant plusieurs espèces pionnières. Nous considérons que différentes pistes devraient être explorées afin d'expliquer les changements observés :

- Quel est le temps minimum requis pour la reprise de cette espèce à la suite des travaux?
- Est-ce que le déboisement effectué en hiver a été fait en présence d'un couvert nival adéquat afin d'éviter le bris des rhizomes?
- La nappe phréatique a-t-elle augmenté de manière importante au point de nuire au développement de l'espèce?
- La woodwardie est-elle assez compétitrice pour faire face aux espèces pionnières ou aux espèces exotiques envahissantes favorisées par l'ouverture du couvert forestier? Par ailleurs, il serait intéressant de comparer les résultats du suivi des populations de woodwardie avec ceux des suivis effectués pour les milieux humides. Les données enregistrées par les piézomètres pourraient peut-être aider à expliquer les différences observées dans l'évolution des populations (notamment les A et D). Il sera donc pertinent de réaliser ces suivis au même moment, le prochain étant en 2016, et de traiter ces informations à l'intérieur d'un seul rapport.

## **ANNEXE**

## B RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE



#### RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE



PHOTO 1 Tuyau de plastique crépiné avec bouchon conique (suivi hydrologique 2020)



PHOTO 2 Sonde de type « Levelloger » installée dans les piézomètres (2020)





PHOTO 3 Pointe filtrante installée dans le marécage arborescent (2020)



PHOTO 4 Pointe filtrante installée dans l'emprise de la nouvelle ligne (2020)





PHOTO 5 Sonde de type « Barologger » (2020)

#### SECTEUR DU MARÉCAGE SAINTE-HENRIETTE



PHOTO 6 Marécage arborescent Sainte-Henriette — état de référence (juin 2012)





PHOTO 7 Marécage arborescent Sainte-Henriette à l'emplacement de la population A de woodwardie de Virginie - État de référence (novembre 2013)



PHOTO 8 Marécage Sainte-Henriette à l'emplacement de la population A de woodwardie de Virginie – mai 2014





PHOTO 9 Marécage Sainte-Henriette à l'emplacement de la population A de woodwardie de Virginie – mai 2014



PHOTO 10 Marécage Sainte-Henriette à l'emplacement de la population B de woodwardie de Virginie – mai 2014





PHOTO 11 Marécage Sainte-Henriette à l'emplacement de la population A de woodwardie de Virginie – juin 2015



PHOTO 12 Marécage Sainte-Henriette à l'emplacement de la population B de woodwardie de Virginie – juin 2015





PHOTO 13 Marécage Sainte-Henriette à l'emplacement de la population A de woodwardie de Virginie – juillet 2016



PHOTO 14 Marécage Sainte-Henriette à l'emplacement de la population B de woodwardie de Virginie – juillet 2016





PHOTO 15 Marécage arbustif Sainte-Henriette — Suivi juillet 2016



PHOTO 16 Marécage arbustif Sainte-Henriette — Suivi juillet 2016





PHOTO 17 Plantes herbacées ensemencées près du pylône 3 – Suivi juillet 2016



PHOTO 18 Fascines colonisées par la végétation — Suivi juillet 2016





PHOTO 19 Portion de marécage arborescent ajoutée au marécage Saint-Henriette – Suivi août/septembre 2020



PHOTO 20 Portion de marécage arbustif ajoutée au marécage Saint-Henriette - Suivi août/septembre 2020





PHOTO 21 Marécage arbustif Sainte-Henriette près de la parcelle 2 - Suivi août/septembre 2020



PHOTO 22 Aire de travail du pylône 3 recolonisée par la végétation - Suivi août/septembre 2020



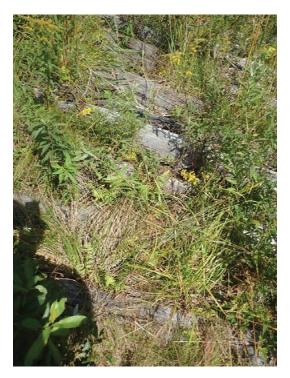


PHOTO 23 Fascines colonisées par la végétation dans la zone d'inventaire A – Suivi août/septembre 2020

#### SECTEUR DU POSTE DE BLAINVILLE



PHOTO 24 Marécage arborescent situé dans l'emprise entre les pylônes 21 et 22 au sud du poste de Blainville — État de référence (juin 2012)





PHOTO 25 Emplacement de la population E de woodwardie de Virginie au sud du poste de Blainville – État de référence (juin 2013)



PHOTO 26 Emprise de ligne au sud du poste de Blainville, à l'emplacement de la population D de woodwardie de Virginie – mai 2014





PHOTO 27 Emprise de ligne au sud du poste de Blainville, à l'emplacement de la population F de woodwardie de Virginie – mai 2014



PHOTO 28 Emprise de ligne au sud du poste de Blainville, à l'emplacement de la population D de woodwardie de Virginie – juin 2015





PHOTO 29 Marais avec présence d'eau libre près du poste de Blainville — Suivi juillet 2016



PHOTO 30 Présence d'eau libre dans un marécage arborescent à l'est du poste de Blainville
— Suivi juillet 2016





PHOTO 31 Marécage arbustif situé dans l'emprise entre les pylônes 21 et 22 au sud du poste de Blainville — Suivi juillet 2016



PHOTO 32 Emprise de ligne au sud du poste de Blainville, à l'emplacement de la population D de woodwardie de Virginie – juillet 2016





PHOTO 33 Emprise de ligne au sud du poste de Blainville, à l'emplacement de la population F de woodwardie de Virginie – juillet 2016



PHOTO 34 Emplacement de la population E de woodwardie de Virginie, dans un marécage arborescent résiduel en bordure de l'emprise de ligne – juillet 2016





PHOTO 35 Marécage arbustif situé dans l'emprise du gazoduc au sud du poste de Blainville — Suivi juillet 2016



PHOTO 36 Fascines présentes dans l'emprise entre les pylônes 21 et 22 au sud du poste de Blainville — Suivi juillet 2016





PHOTO 37 Marécage arbustif situé dans l'emprise entre les pylônes 21 et 22 au sud du poste de Blainville — Suivi septembre 2020



PHOTO 38 Marécage arbustif situé dans l'emprise du gazoduc au sud du poste de Blainville — Suivi juillet 2020





PHOTO 39 Fascines présentes dans l'emprise entre les pylônes 21 et 22 au sud du poste de Blainville — Suivi septembre 2020



PHOTO 40 Sol avec nappe affleurante à l'emplacement de la parcelle d'inventaire 1 dans le marais près du poste de Blainville — Suivi septembre 2020





PHOTO 41 Marais avec présence d'eau libre à l'emplacement de la parcelle 1, près du poste de Blainville — Suivi septembre 2020



PHOTO 42 Marécage arborescent à l'emplacement de la parcelle 2, près du poste de Blainville — Suivi septembre 2020





PHOTO 43 Tourbière boisée à l'emplacement de la parcelle 3, près du poste de Blainville — Suivi septembre 2020

### **ANNEXE**

## MÉTHODE DE CALCUL DE LA VALEUR ÉCOLOGIQUE

#### LA MÉTHODE DE CALCUL DE LA VALEUR ÉCOLOGIQUE

La méthode de calcul de la valeur écologique développée par WSP est largement inspirée des critères retenus par Joly et coll. (2008) dans le Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides. Elle tient également compte des catégories d'indicateurs et des critères généralement utilisés, mentionnés dans le document Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional (Bazoge et coll., 2015).

L'évaluation de la valeur écologique floristique d'un groupement repose sur un inventaire du couvert végétal, qui inclut une recherche des espèces à statut particulier et des espèces exotiques envahissantes, ainsi que sur une caractérisation du secteur environnant par photo-interprétation.

Au total, 17 critères ont été retenus pour évaluer la valeur écologique. La pondération de chaque critère varie en fonction du type de milieu et repose sur un jugement d'experts. Les pondérations attribuées aux critères s'additionnent et totalisent 200 points. Les critères retenus sont définis dans les paragraphes qui suivent.

- 1 Type de milieu humide: 10 ou 20 points. Le type de milieu indique le rôle et la composition générale de l'écosystème. Bien qu'il existe plusieurs typologies plus ou moins détaillées des milieux humides, nous nous conformons aux spécifications du document: Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains du MDDEP (Québec, MDDEP, 2006a).
  - a Marais, marécage et étang (eau peu profonde) : 10 points ;
  - **b** Tourbière (bog ou fen, boisé ou non) : 20 points.
- 2 Superficie: 5 à 20 points. Étant donné que la taille d'un milieu naturel influence sa survie, sa diversité, sa capacité de support et le maintien de ses fonctions écologiques internes, ce critère attribue plus de points aux milieux de grande taille. Le pointage varie selon la localisation du milieu humide, soit 1) dans les basses terres du Saint-Laurent (BTSL) ou dans la plaine du lac Saint-Jean (PLSJ) ou 2) ailleurs au Québec (Québec, MDDEP, 2006b).

#### **BTSL OU PLSJ**

- Superficie < 0.5 ha : 5 points ;</li>
- 0,5 ha < superficie < 5,0 ha : 10 points ;</p>
- Superficie > 5,0 ha : 20 points.

#### **AILLEURS AU QUÉBEC**

- Superficie < 1,0 ha : 5 points ;</li>
- 1,0 ha < superficie < 10,0 ha : 10 points ;</p>
- Superficie > 10,0 ha : 20 points.
- 3 Connectivité à d'autres milieux naturels : 0 à 20 points. L'évaluation de la connectivité avec d'autres milieux naturels consiste à révéler la présence, par cartographie ou par photo-interprétation, d'autres milieux naturels présents dans une bande autour du milieu évalué. La méthode consiste à évaluer le pourcentage de milieu naturel, autour du milieu humide visé, dans une bande tampon variant entre 30 et 100 m. La largeur de la bande tampon varie en fonction de l'emplacement des milieux humides en milieu naturel (100 m) ou en milieu agricole ou périurbain (30 m).

#### **BANDE TAMPON**

```
0 à 5 % : 0 point;
6 à 35 % : 5 points;
36 à 65 % : 10 points;
66 à 95 % : 15 points;
96 à 100 % : 20 points.
```

- 4 Espèces végétales à statut particulier : 0 à 25 points. Les espèces à statut particulier sont des espèces menacées, vulnérables ou rares. Au Québec, ces espèces ainsi que les espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sont protégées par la Loi sur les espèces menacées et vulnérables. À l'échelle du Canada, les espèces à statut particulier sont protégées par la Loi sur les espèces en péril. Ce critère est divisé comme suit :
- Si absence : 0 point.
- Si présence :
  - Statut de l'espèce (2,5 à 10 points) :
    - espèce vulnérable à la récolte commerciale : 2,5 points ;
    - espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable : 5 points ;
    - espèce menacée ou vulnérable : 10 points.
  - Nombre d'espèces observées (2,5 à 10 points) :
    - 1 espèce : 2,5 points ;
    - 2 espèces : 5 points ;
    - 3 espèces ou plus : 10 points.
  - Taille ou étendue de la population observée. Ce critère est évalué selon les spécifications pour les occurrences au Québec (CDPNQ, 2008) (2 à 5 points):
    - population de cote A : 5 points ;
    - population de cote B : 4 points ;
    - population de cote C : 3 points ;
    - population de cote D : 2 points.
- Rareté: 2,5 à 10 points. Ce critère est une estimation de la rareté relative du peuplement ou du groupement analysé. La notion de rareté fait ici référence à l'unicité d'un groupement par rapport à sa localisation géographique. Chaque groupement est considéré comme abondant, occasionnel ou rare. Ce critère peut aussi intégrer tout autre élément affectant la rareté. Par exemple, une érablière n'est pas rare au Québec, mais elle le devient si elle comprend des spécimens pouvant atteindre 200 ans. Les sources suivantes sont utilisées pour l'identification des peuplements forestiers ou groupements végétaux plus rares: Nove Environnement (1990), Joly et coll. (2008).
- Abondant : 2,5 points ;
- Occasionnel: 5 points;
- Rare: 10 points.

- Maturité du peuplement : 0 à 20 points. Ce critère quantifie l'âge physiologique d'un groupement (récemment abandonné, friche, jeune, intermédiaire, mature ou âgé). Les classes d'âge ont été adaptées au type de milieu. Dans les groupements où il est plus difficile d'évaluer l'âge, le nombre de classes d'âge est réduit à trois ; par exemple, les marais et les champs peuvent être récents (récemment créés), jeunes ou matures.
- Récemment abandonné ou créé (0-5 ans) : 0 point ;
- Friche (5-15 ans): 5 points;
- Jeune (15-30 ans): 7,5 points;
- Intermédiaire (30-50 ans): 10 points;
- Mature (50-90 ans) :15 points;
- Âgé (90 ans et +) : 20 points.
- The stade successionnel: 0 à 10 points. En fonction du contexte régional, ce critère évalue l'évolution des groupements selon les espèces identifiées au sein des différentes strates végétales du milieu. Il vise à déterminer si la succession végétale se fait de façon ordonnée ou si celle-ci est perturbée. La succession ordonnée vers les peuplements de fin de succession (climax) ainsi que la microsuccession que l'on pourrait observer au sein des vieux peuplements obtiennent la valeur la plus élevée. Ce critère vise à favoriser les groupements qui ont le potentiel d'atteindre le stade de vieilles forêts.
- Perturbation récente : 0 point ;
- Début de succession : 2,5 points ;
- Milieu de succession : 5 points ;
- Stade climacique pour la région : 10 points.
- 8 Perturbation: -10 à 0 point. Ce critère vise à évaluer la présence de perturbations qui peuvent nuire à la qualité d'un milieu ou à son développement. Plusieurs types de perturbation peuvent être documentés. La densité de sentiers ou de chemins forestiers (m/ha), la superficie de coupes forestières (%), la densité de drainage artificiel (m/ha) et la présence de zones de déchets peuvent s'avérer de judicieux indicateurs de l'ampleur des perturbations subies par un écosystème. L'implantation d'un barrage de castor pourrait également être à considérer dans l'évaluation des perturbations selon le cycle de vie (colonisation par le castor, abandon du barrage et recolonisation végétale) dans lequel il se situe (Fortin et coll., 2001). Le début de colonisation par le castor et l'abandon d'un barrage par le castor pourraient créer des perturbations excédant les perturbations naturelles ou nécessitant une restauration.
- Très perturbé (nécessitant une restauration anthropique) : -10 points ;
- Moyennement perturbé (excédant les perturbations naturelles feu, chablis, épidémies, etc.) : -5 points ;
- Peu perturbé (comparable aux perturbations naturelles): -2,5 points;
- Non perturbé : 0 point.
- 9 Représentativité : 0 à 5 points. La représentativité vise à comparer la composition floristique d'un milieu naturel à celle de la communauté typique à laquelle il appartient. Elle aide à mesurer à quel point un écosystème est représentatif de ceux que l'on retrouve généralement sur un territoire donné.
- Non représentatif : 0 point ;
- Peu représentatif : 2,5 points ;
- Représentatif : 5 points.

- 10 Intégrité du milieu adjacent : 0 à 10 points. Ce critère permet d'évaluer les éléments adjacents qui peuvent potentiellement nuire au développement ou à la pérennité du milieu évalué. La proportion des milieux naturel, anthropique et agricole est évaluée sur une distance de 50 m autour du milieu humide. Il est à noter que si un site se trouve autant en milieu naturel et agricole que naturel et anthropique, un pointage intermédiaire pourra lui être attribué.
- Naturel: 10 points;
- Naturel et agricole : 8 points ;
- Naturel et anthropique : 6 points ;
- Agricole : 4 points ;
- Agricole et anthropique : 2 points ;
- Anthropique : 0 point.
- Espèces végétales exotiques envahissantes : -20 à 0 point. La présence d'espèces végétales exotiques envahissantes peut nuire grandement à la qualité d'un milieu humide et à son utilisation par la faune et la flore. La présence et l'abondance de ces espèces sont prises en considération dans ce critère.
- Si absence : 0 point.
- Si présence :
  - Le pourcentage du nombre d'espèces envahissantes par rapport au nombre total d'espèces recensées :
    - Moins de 10 % : -2,5 points ;
    - □ Entre 10 et 25 % : -5 points ;
    - Entre 25 et 50 % : -7,5 points ;
    - Plus de 50 % : -10 points.
  - Le pourcentage de recouvrement des espèces envahissantes par rapport au recouvrement total du milieu naturel :
    - Moins de 10 % : -2,5 points ;
    - Entre 10 et 25 % : -5 points ;
    - □ Entre 25 et 50 % : -7,5 points ;
    - □ Plus de 50 % : -10 points.
- 12 Fragmentation : 10 à 0 point. Ce critère considère la fragmentation soit la division du milieu humide d'origine en plusieurs parcelles. Elle est évaluée en considérant le nombre de parcelles issues du milieu humide initial, la taille relative de chacune de ces parcelles et la taille de la plus grande parcelle.
- Aucune fragmentation: 0 point;
- Peu de parcelles dont la plus grande représente plus de 75 % de la superficie initiale du milieu humide : -2,5 points ;
- Peu de parcelles dont la plus grande représente entre 50 % et 75 % de la superficie initiale du milieu humide : -5 points ;
- Plusieurs parcelles dont la plus grande représente entre 25 % et 50 % de la superficie initiale du milieu humide :
   -7,5 points ;

- Plusieurs parcelles dont la plus grande représente moins de 25 % de la superficie initiale du milieu humide : -10 points.
- 13 Hydro-connectivité : 0 à 20 points. Ce critère, applicable seulement aux milieux humides, permet de valoriser la connectivité entre les milieux humides. Un lien de surface direct (cours d'eau) et de bonne qualité (naturel) est hautement valorisé tandis qu'un lien indirect (marécage, plaine inondable) de faible qualité (anthropique, fossé de drainage) est moins valorisé.
- Lien hydrologique de surface :
  - Absence : 0 point ;
  - Présence : 5 points.
- Si présence :
  - Nature du lien :
    - Direct : 5 points ;
    - □ Indirect : 2,5 points.
  - Débit :
    - Régulier : 5 points ;
    - □ Intermittent : 2,5 points.
  - Lit:
    - Naturel: 5 points;
    - Anthropique: 2,5 points.
- 14 Effet tampon : 0 à 10 points. Ce critère évalue la capacité d'un milieu à protéger un autre groupement ou milieu d'intérêt contre divers éléments naturels ou simplement contre la surutilisation anthropique.
- Aucun: 0 point;
- Groupement analysé borde un autre groupement et contribue au maintien de l'intégrité de ce dernier : 5 points ;
- Groupement analysé borde un milieu d'intérêt et contribue au maintien de l'intégrité de ce dernier : 10 points.
- 15 Capacité de rétention : 0 à 10 points. Ce critère évalue la capacité d'un milieu à retenir ou à emmagasiner l'eau. Pour faciliter l'évaluation de ce critère, nous considérons la texture des sols et leur perméabilité exprimée en qualité du drainage. Les classes de drainage retenues sont celles utilisées par le MRN soit : 0 drainage excessif, 1 drainage rapide, 2 bon drainage, 3 drainage modéré, 4 drainage imparfait, 5 mauvais drainage et 6 très mauvais drainage. Donc, pour un site donné, plus la texture des sols sera grossière et perméable, moins il aura la capacité de retenir ou d'emmagasiner l'eau.
- Texture grossière à moyenne et drainage rapide (0 à 3) : 0 point ;
- Texture moyenne à fine et drainage modéré (4) : 5 points ;
- Texture fine à très fine avec mauvais drainage ou tourbe (5 et 6) : 10 points.

- 16 Stabilisation du sol : 0 à 10 points. Ce critère évalue la capacité d'un milieu à résister à l'érosion. Cette capacité permet de prévenir la détérioration de divers milieux humides ou cours d'eau, de leurs berges ou des plaines inondables. Un milieu présente une bonne capacité de stabilisation lorsqu'il est bien colonisé par la végétation.
- Milieu sans végétation : 0 point ;
- Pour les autres milieux :
  - Bog: Rendement généralement faible, sauf dans les zones littorales. Les bogs se trouvent généralement dans des milieux de faible énergie où les risques d'érosion ne sont pas préoccupants: 2,5 points. Dans le cas d'un bog en zone littorale: 10 points;
  - Fen: Rendement variable. Les fens se trouvent généralement dans des milieux de faible énergie où les risques d'érosion ne sont pas préoccupants : 2,5 points. Ils pourraient toutefois être situés en position riveraine et jouer un rôle de protection contre l'érosion des berges. Dans le cas d'un fen riverain : 10 points :
  - Marais : Rendement potentiel élevé, sauf pour les marais isolés. Les marais intertidaux et riverains attenants à un chenal, à une plaine d'inondation, à un lac ou à une rivière sont particulièrement importants pour capter les sédiments et favoriser leur dépôt (formation de sol), dissiper l'énergie de l'eau et des vagues et maintenir la cohésion du littoral : 10 points. Dans le cas d'un marais isolé : 5 points ;
  - Marécage: Rendement potentiel élevé, sauf pour les marécages isolés. Les marécages intertidaux et riverains attenants à un chenal, à une plaine d'inondation, à un lac ou à une rivière sont particulièrement importants pour capter les sédiments et favoriser leur dépôt (formation de sol), dissiper l'énergie de l'eau et des vagues et maintenir la cohésion du littoral: 10 points. Dans le cas d'un marécage isolé: 5 points;
  - Eau peu profonde et étang : Rendement potentiel moyen, sauf dans le cas d'un étang isolé. La végétation submergée des eaux peu profondes estuarienne, lacustre et riveraine peut contribuer à dissiper et à atténuer l'énergie de l'eau et des vagues avant que l'eau ne pénètre dans les réseaux adjacents des milieux humides émergents : 5 points. Dans le cas d'un étang isolé : 2,5 points.
- 17 Position dans le réseau hydrique : 0 à 10 points. Le rôle et la fonction première d'un milieu humide varient selon sa position dans le réseau hydrographique d'un bassin versant ou, à une tout autre échelle, à l'intérieur d'un site à l'étude. Ce critère vise donc à déterminer si un milieu humide possède des connexions avec d'autres milieux humides et si ces milieux se situent en amont ou en aval de celui-ci. Plus un milieu humide sera situé en aval d'un bassin versant ou d'un site à l'étude, plus il devra réguler, en quantité et en qualité, les eaux qu'il reçoit de l'amont. De plus, un milieu humide riverain permettant la régulation d'un cours d'eau obtiendra le maximum de points.
- Position du milieu dans le bassin versant ou à l'intérieur du site à l'étude :

■ Isolé : 0 point ;

Amont : 5 points ;

Centrale/intermédiaire : 7,5 points ;

Aval ou riverain : 10 points.

#### MÉTHODE DE CALCUL DE LA VALEUR ÉCOLOGIQUE

Pour chaque milieu humide évalué, un pointage est d'abord attribué pour chaque critère, selon la grille de pondération établie. Pour obtenir l'indice de qualité et la valeur écologique d'un milieu, on additionne le pointage obtenu pour tous les critères et on le divise par le pointage maximal (200) afin d'obtenir un pourcentage qui permet de déterminer un indice de qualité d'habitat selon les trois classes suivantes :

Faible: -11 à 33 % ou -22,5 à 66 points;

Moyenne: 34 à 66 % ou 66,5 à 132 points;

Élevée : 67 à 100 % ou 132,5 à 200 points.

Ainsi, un milieu ayant obtenu un pointage de 110 sur 200 selon la pondération des critères se verra attribuer une valeur écologique moyenne (soit 55 %). En raison de la présence d'une pondération négative pour les critères affectant la viabilité des milieux humides, soit la présence de perturbations, la fragmentation de l'habitat ou la présence marquée d'espèces exotiques envahissantes (EEE), les valeurs écologiques peuvent être négatives. Par exemple, un petit milieu humide pourrait se voir attribuer une valeur négative si, en plus d'être envahi par des EEE, il est fragmenté par plusieurs sentiers de véhicules tout terrain et qu'on y trouve des détritus de toutes sortes.

Le tableau C-1 présente la valeur écologique du marécage Sainte Henriette.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAZOGE, A., D. LACHANCE ET C. VILLENEUVE, 2015. Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Direction de l'expertise en biodiversité et Direction de l'aménagement et des eaux souterraines. 64 p. et annexes.
- CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC (CDPNQ), 2008. Fiches signalétiques des plantes vasculaires menacées ou vulnérables. En ligne :
   [http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/produits.htm]
- FORTIN, C., M. LALIBERTÉ ET J. OUZILLEAU, 2001. Guide d'aménagement et de gestion du territoire utilisé par le castor au Québec. Sainte-Foy. Fondation de la faune du Québec. 112 p.
- JOLY, MARTIN, S. PRIMEAU, M. SAGER ET A. BAZOGE, 2008. Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides. Première édition, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs. ISBN 978-2-550-53636-9. 68 p.
- NOVE ENVIRONNEMENT, 1990. Identification des peuplements forestiers d'intérêt phyto-sociologique.
   Hydro-Québec, vice-présidence Environnement, Service de recherches en environnement et en santé publique.
   133 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP), 2006a. *Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Direction des politiques de l'eau et Direction du patrimoine écologique et des parcs. 10 p. et annexes.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP), 2006b. Traitement des demandes d'autorisation des projets dans les milieux humides. 4 p

## **ANNEXE**

## FICHES D'INVENTAIRE

## **ANNEXE**

# **D-1** SECTEUR DU MARÉCAGE SAINTE-HENRIETTE

Fiche floristique 1 Marécage arborescent Sainte-Henriette, relevé floristique 2 - État de référence juin 2012

Strate	Espèce		Recouvrement
	Nom latin	Nom français	(%)
	Acer rubrum	Érable rouge	60
	Abies balsamea	Sapin baumier	20
A 1	Picea glauca	Épinette blanche	10
Arborescente	Pinus strobus	Pin blanc	10
	Thuja occidentalis	Thuya occidental	10
	Picea mariana	Épinette noire	5
	Spiraea alba var. latifolia	Spirée à larges feuilles	10
	Ilex verticillata	Houx verticillé	5
	Kalmia angustifolia	Kalmia à feuilles étroites	2
Arbustive -	Abies balsamea	Sapin baumier	1
	Acer rubrum	Érable rouge	1
	Chamaedaphne calyculata	Cassandre caliculé	1
	Ilex mucronata	Némopanthe mucroné	1
	Rhododendron canadense	Rhododendron du Canada	1
	Rubus hispidus	Ronce hispide	1
	Viburnum nudum var. cassinoides	Viorne cassinoïde	1
	Osmunda cinnamomea	Osmonde cannelle	15
	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	10
	Clintonia borealis	Clintonie boréale	1
	Dryopteris carthusiana	Dryoptère spinuleuse	1
Herbacée	Gaultheria procumbens	Thé des bois	1
	Lycopodium obscurum	Lycopode obscur	1
	Maianthemum canadense subsp. canadense	Maïanthème du Canada	1
	Trientalis borealis	Trientale boréale	1
	Iris versicolor	Iris versicolore	
N/		Sphaignes	15
Muscinale	_	Mousses	5
Litière	_	_	80
Sol nu	_	_	_
Eau libre	_	_	_

Note : Relevé floristique tiré de GENIVAR, 2012a.

Fiche floristique 2 Marécage arborescent Sainte-Henriette, relevé floristique 3 - État de référence juin 2012

Strate	Espèce		Recouvrement
	Nom latin	Nom français	(%)
A 1	Acer rubrum	Érable rouge	40
Arborescente ·	Abies balsamea	Sapin baumier	10
	Ilex verticillata	Houx verticillé	20
A14*	Acer rubrum	Érable rouge	10
Arbustive	Ilex mucronata	Némopanthe mucroné	5
	Populus tremuloides	Peuplier faux-tremble	1
	Osmunda regalis var. spectabilis	Osmonde royale	5
	Osmunda cinnamomea	Osmonde cannelle	2
Herbacée	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	2
	Carex projecta	Carex à bec étalé	1
	Maianthemum canadense subsp. canadense	Maïanthème du Canada	1
Manager	_	Sphaignes	10
Muscinale -	_	Mousses	5
Litière	_	_	100
Sol nu	_	_	_
Eau libre	_	_	_

Note : Relevé floristique tiré de GENIVAR, 2012a.

Fiche floristique 3 Marécage arborescent Sainte-Henriette, relevé floristique 4 - État de référence juin 2012

Strate	Espèce	Recouvrement	
	Nom latin	Nom français	(%)
A 1	Acer rubrum	Érable rouge	70
Arborescente -	Populus tremuloides	Peuplier faux-tremble	10
	Acer rubrum	Érable rouge	3
	Corylus cornuta subsp. cornuta	Noisetier à long bec	3
	Abies balsamea	Sapin baumier	2
	Viburnum nudum var. cassinoides	Viorne cassinoïde	2
Arbustive	Pinus strobus	Pin blanc	1
	Populus tremuloides	Peuplier faux-tremble	1
	Prunus serotina	Cerisier tardif	1
	Spiraea alba var. latifolia	Spirée à larges feuilles	1
	Ulmus americana	Orme d'Amérique	1
	Onoclea sensibilis	Onoclée sensible	30
	Chelone glabra	Galane glabre	10
	Doellingeria umbellata var. umbellata	Aster à ombelles	10
	Athyrium filix-femina var. angustum	Athyrie fougère-femelle	5
	Rubus pubescens	Ronce pubescente	5
	Carex intumescens	Carex gonflé	3
	Dryopteris carthusiana	Dryoptère spinuleuse	3
	Maianthemum canadense subsp. canadense	Maïanthème du Canada	3
	Mitchella repens	Pain-de-perdrix	3
	Aralia nudicaulis	Aralie à tige nue	2
IIl 4 .	Rubus hispidus	Ronce hispide	2
Herbacée -	Solidago rugosa subsp. rugosa var. rugosa	Verge d'or rugueuse	2
	Calamagrostis canadensis var. canadensis	Calamagrostide du Canada	1
	Carex projecta	Carex à bec étalé	1
	Cinna latifolia	Cinna à larges feuilles	1
	Coptis trifolia	Savoyane	1
	Equisetum arvense	Prêle des champs	1
	Lactuca biennis	Laitue bisannuelle	1
	Osmunda cinnamomea	Osmonde cannelle	1
	Osmunda regalis var. spectabilis	Osmonde royale	1
	Trientalis borealis	Trientale boréale	1
	<i>Viola</i> sp.	Violette	1

Strate	Espèce	Recouvrement	
	Nom latin	Nom français	(%)
Muscinale	_	Sphaignes	—
Muscinale	_	Mousses	3
Litière	_	_	100
Sol nu	_	_	—
Eau libre	_	_	

Note: Relevé floristique tiré de GENIVAR, 2012a.

Fiche floristique 4 Marécage arbustif Sainte-Henriette, parcelle d'inventaire A - juillet 2016

Strate	Es	pèce	Classe de	Classe de
	Nom scientifique	Nom français	recouvrement a	recouvrement total <sup>a</sup>
Arborescente	_	_	_	_
	Acer rubrum	Érable rouge	3	
	Ilex verticillata	Ilex verticillé	1	]
	Betula papyrifera	Bouleau à papier	+	
	Viburnum nudum var. cassinoides	Viorne cassinoides	+	
	Kalmia angustifolia	Kalmia à feuilles étroites	+	
Arbustive	Abies balsamea	Sapin baumier	+	3
	Ilex mucronata	Némopanthe mucroné	+	1
	Rubus hispidus	Ronce hispide	+	1
	Thuja occidentalis	Thuya occidental	+	-
	Chamaedaphne calyculata	Cassandre calyculé	+	
	Spiraea latifolia	Spirée à larges feuilles	+	
	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	1	
	Bidens frondosa	Bident feuillu	+	
	Maianthemum canadense	Maianthème du Canada	+	
Herbacée	Lysimachia borealis	Trientale boréale	+	2
	Iris versicolor	Iris versicolor	+	
	Carex trisperma	Carex trisperme	+	
	Scirpus cyperinus	Scirpe souchet	+	
	Hypericum fraseri	Millepertuis de Fraser	+	
Muscinale	Sphagnum sp	Sphaignes	5	5
Composantes abiot	iques			
Litière	_	_	+	+
Sol nu	_	_	_	_
Eau libre		_	_	_
Pente		Nulle		1
Situation topographique		Dépression		
Substrat		Matière organiqu	ie	
Type de drainage		Mauvais		
Lien hydrologique		_		
Type de perturbation et intensité	Déboisement et aménagement de l'emprise			

a: Classes selon l'échelle de Braun-Blanquet : + = < 1 %, **1** = 1-5 %, **2** = 5-25 %, **3** = 25-50 %, **4** = 50-75 %, **5** = > 75 %.

Fiche floristique 5 Marécage arbustif Sainte-Henriette, parcelle d'inventaire B - juillet 2016

Strate	E	spèce	Classe de	Classe de
	Nom scientifique	Nom français	recouvrement <sup>a</sup>	recouvrement total <sup>a</sup>
Arborescente	_	_	_	_
	Acer rubrum	Érable rouge	2	
	Ilex verticillata	Ilex verticillé	1	
	Ilex mucronata	Némopanthe mucroné	1	
Arbustive	Rubus hispidus	Ronce hispide	+	2
	Viburnum nudum var.	Viorne cassinoide	+	
	cassinoides Spiraea tomentosa	Spirée tomenteuse	+	
	Scirpus cyperinus			
	Carex trisperma	Scirpe souchet	2	
	Typha latifolia	Carex trisperme	1	
	Euthamia graminifolia	Quenouille à feuilles larges	+	
	Hypericum mutilum	Verge d'or à feuilles de	+	
	Woodwardia virginica	graminées	'	
	Bidens frondosa	Millepertuis nain	+	
	Osmunda regalis var.	Woodwardie de Virginie	+	
	spectabilis	Bident feuillu	+	
	Osmundastrum	Osmonde royale	+	
	cinnamomeum	Osmonde cannelle	+	
Herbacée	Agrostis scabra	Agrostide scabre	+	2
nerbacee	Solidago rugosa subsp. rugosa var. rugosa	Verge d'or rugueuse	+	2
	Eupatorium perfoliatum	Eupatoire perfoliée	+	
	Carex echinata	Carex étoilé	+	
	Echinocystis lobata	Concombre grimpant	+	
	Lycopus uniflorus	Lycope uniflore	+	
	Juncus effusus	Jone épars	+	
	Phalaris arundinacea	Alpiste roseau	+	
	Eleocharis obtusa	Éléocharide obtuse	+	
	Schoenoplectus	Scirpe des étangs	+	
	tabernaemontani	Iris versicolore	+	
	Iris versicolor			
M 1	Sphagnum sp.	Sphaignes	2	2
Muscinale	_	Mousses	2	3
Composantes a	biotiques			
Litière	_	_	1	1
Sol nu	_	_	4	4
Eau libre	_	_	_	_
Pente		Nulle		

Strate	E	Espèce Classe de Class		
	Nom scientifique	Nom français	recouvrement <sup>a</sup> recouvrement <sup>a</sup> total <sup>a</sup>	
Situation topographique		Dépression		
Substrat	Matière organique			
Type de drainage	Mauvais			
Lien hydrologique	_			
Type de perturbation et intensité	Déboisement et aménagement de l'emprise – Moyenne / Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) - faible			

a : Classes selon l'échelle de Braun-Blanquet : + = < 1 %, 1 = 1-5 %, 2 = 5-25 %, 3 = 25-50 %, 4 = 50-75 %, 5 = > 75 %.

#### FICHES DÉTAILLÉES DES GROUPEMENTS VÉGÉTAUX

#### **GROUPEMENT: MARÉCAGE SAINTE-HENRIETTE**

Marécage Sainte-Henriette Nom du groupement :

Type de groupement : Marécage arbustif

Type de milieu : Humide Nombre de polygones associé : Nombre de parcelles associé : 3

#### DONNÉES DU POLYGONE MARÉCAGE SAINTE-HENRIETTE

ID Unique: 2492 tommy landry 27-09-2016 14:43:33

Date(s) d'inventaire : 2016-07-12

Inventaire par : Tommy Landry et Andréanne Bergeron Type structurel : Arbustaie basse, Herbacaie moyenne

Superficie du polygone : 26603 m²
Superficie du complexe humide : 4,8 ha
Rareté au niveau régional : Commun
Unicité : S4 ou S5

Stade évolutif : Pionnier / essence de lumière Maturité : Jeune (colonisation récente)

Nombre de type d'habitats voisins différents : 4 Intégrité de la bordure : 30 %

Fragmentation interne : 0 %
Composition du milieu adjacent :

Agricole = 30 % Développé = 0 % Naturel = 70 %

Superficie du massif naturel : 1000 ha

Lien hydrologique? Non

Position dans le réseau hydrique : Ce milieu humide est isolé

Submersibilité par un cours d'eau : Jamais inondé

Polygone dans le littoral : Non

Zone tampon d'un groupement d'intérêt : Non

Le polygone forme la bande riveraine d'un cours d'eau / plan d'eau : Non

Perturbations anthropiques

Type = Déboisement et aménagement récent de l'emprise Intensité = Perturbation menaçant considérablement l'intégrité

Perturbations naturelles

Type = Espèces exotiques envahissantes

Intensité = Faible

Commentaires généraux : Aucun

Validation de la présence d'un milieu humide

Indicateurs primaires

Inondé : Oui

Saturé d'eau dans les 30 premiers cm : Oui

Ligne de démarcation d'eau : Non

Odeur de souffre : Non Litière noirâtre : Oui Mouchetures : Non

Proportion de MH dans le polygone : 100 %

Hauteur d'eau : 0 cm

Indicateurs secondaires

Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol : Non

Lignes de mousses sur les troncs : Non Sols sans végétation (nus) : Oui

Zones délavées : Non

Type structurel



#### Habitats observés dans le polygone

Aucun habitat faunique particulier n'a été observé dans ce polygone.

#### Espèces végétales non rares observées dans le polygone Marécage Sainte-Henriette

Nom latin Nom français Type hydrique Abondance

Aucune espèce végétale non rare n'a été observée pour ce polygone.

#### Espèces végétales à statut précaire observées dans le polygone Marécage Sainte-Henriette

Occurrence	Nom latin	Nom français	Rareté	Taille	Abondance
WV1	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	susceptible (S3)	500-1000 m <sup>2</sup>	2834
WV2	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	susceptible (S3)	<= 1m²	46
WV3	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	susceptible (S3)	<= 1m²	38
WV4	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	susceptible (S3)	<= 1m <sup>2</sup>	11
WV5	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	susceptible (S3)	<= 1m²	7
WV6	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	susceptible (S3)	<= 1m²	10

Nombre d'espèces menacée = 0

Nombre d'espèces vulnérable= 0 Nombre d'espèces vulnérable à la cueillette = 0 Nombre d'espèces susceptibles = 6

#### Légende :

Rang de priorité subnational : Sévèrement en péril dans la province (S1), en péril dans la province (S2), vulnérable (S3), largement réparti, abondant et apparemment hors de danger dans la province, mais il demeure des causes d'inquiétude pour le long terme (S4), large répartition, abondant et stabilité démontrées dans la province (S5).

#### Espèces végétales exotiques envahissantes observées dans le polygone Marécage Sainte-Henriette

Occurrence	Nom latin	Nom français	Degré d'envahissement	Taille	Abondance
PHRAUS	Phragmites australis	Roseau commun	envahissante (E)	101-500 m <sup>2</sup>	
PHAARU	Phalaris arundinacea	Alpiste roseau	envahissante (E)	11-100 m <sup>2</sup>	
LYTSAL	Lythrum salicaria	Salicaire commune	envahissante (E)	2-10 m <sup>2</sup>	

Légende. Degré d'envahissement des espèces envahissantes : élevé (E), moyen (M), faible (F).

#### Espèces animales observées dans le polygone Marécage Sainte-Henriette

Occurrence Nom latin Nom français Rareté Type d'observation Son habitat?

Aucune espèce animale n'a été observée dans ce polygone.

#### Données de parcelle (polygone Marécage Sainte-Henriette)

#### Données de la parcelle Parcelle 1

ID Unique: 2347 tommy landry 11-07-2016 15:45

Date(s) d'inventaire: 11-07-2016

Inventaire par : Tommy Landry et Andréanne Bergeron

Latitude : 45,660399 Longitude : -73,944463

#### Données générales du couvert végétal

Hauteur maximale : m Diamètre maximal : cm

#### Données de la station et des sols

Hauteur d'eau : cm

Inclinaison de la pente : 0-3% (nulle)

Exposition de la pente : n.a.

Situation topographique : Terrain plat

Drainage : Mauvais (5)
Texture du sol :

Strate supérieure = Loam argileux

Profondeur = 25 cm

Strate inférieure = Loam sableux

Profondeur = 15 cm

Pierrosité :

Affleurements = 0 % Blocs (>600 mm) = 0 % Pierres (250-600 mm) = 0 % Cailloux (75-250 mm) = 0 % Graviers { 2-75 mm} = 0 % Commentaires sur la parcelle : Aucun commentaire

#### Structure végétale observée dans la parcelle Parcelle 1

Strate	Nom latin	Nom français	Type hydrique	Rareté	Rec. abs.	Rec. rel.	
Total Surplombant					0%		
Total Arbo (> 4 m)					0%		
Arbustive	Acer rubrum	Érable rouge	FACH		1 %	50%	
Arbustive	Spiraea latifolia	Spirée à larges feuilles	FACH		1 %	50%	
Arbustive	Populus tremuloides	Peuplier faux-tremble	T		0 %	0%	
Arbustive	Salix sp.	Saule sp.			0 %	0%	
Total Arbu (< 4 m)					1 %		
Herbacée	Trifolium hybridum	Trèfle alsike	T		30 %	31%	
Herbacée	Scirpus cyperinus	Scirpe souchet	OBL		20 %	21%	
Herbacée	Carex scoparia var. sco	Carex à balais	FACH		10 %	10%	
Herbacée	Lotus corniculatus	Lotier corniculé	Т		10 %	10%	
Herbacée	Phleum pratense subsp	Fléole des près	T		5 %	5%	
Herbacée	Carex retrorsa	Carex réfléchi	OBL		5 %	5%	
Herbacée	Juncus effusus	Jonc épars	FACH		1 %	1%	
Herbacée	Plantago major	Plantain majeur	T		1 %	1%	
WSP Canada inc Herby	version 3	Annexe				page 4	

Herbacée	Agrostis stolonifera	Agrostide stolonifère	FACH	1%	1%
Herbacée	Carex vulpinoidea	Carex vulpinoïde	FACH	1 %	1%
Herbacée	Typha angustifolia	Quenouille à feuilles étroit	OBL	1 %	1%
Herbacée	Vicia cracca	Vesce jargeau	T	1 %	1%
Herbacée	Onoclea sensibilis	Onoclée sensible	FACH	1 %	1%
Herbacée	Euthamia graminifolia	Verge d'or à feuilles de gr	T	1 %	1%
Herbacée	Melilotus albus	Mélilot blanc	T	1 %	1%
Herbacée	Juncus tenuis	Jonc grêle	T	1 %	1%
Herbacée	Juncus brevicaudatus	Jonc brévicaudé	OBL	1 %	1%
Herbacée	Eupatorium perfoliatum	Eupatoire perfoliée	<b>FACH</b>	1 %	1%
Herbacée	Carex crinita var. crin	Carex crépu	FACH	1 %	1%
Herbacée	Potentilla norvegica	Potentille de Norvège	Ţ	1 %	1%
Herbacée	Lythrum salicaria	Salicaire commune	FACH	envahissante (E)1 %	1%
Herbacée	Medicago lupulina	Luzerne lupuline	T	1 %	1%
Herbacée	Phalaris arundinacea	Alpiste roseau	FACH	envahissante (E)1 %	1%
Herbacée	Solidago canadensis var	Verge d'or du Canada	T	0 %	0%
Herbacée	Verbena hastata var. ha	Verveine hastée	T	0 %	0%
Herbacée	Agrostis scabra	Agrostide scabre	T	0 %	0%
Herbacée	Carex sp.	Carex		0 %	0%
Herbacée	Solidago rugosa subsp	Verge d'or rugueuse	T	0 %	0%
Herbacée	Eleocharis obtusa	Éléocharide obtuse	OBL	0 %	0%
Herbacée	Veronica sp.	n.d.		0 %	0%
Herbacée	Phragmites australis	Roseau commun	FACH	envahissante (E)0 %	0%
Herbacée	Bidens frondosa	Bident feuillu	FACH	0 %	0%
Herbacée	Scirpus atrovirens	Scirpe noirâtre	FACH	0 %	0%
Herbacée	Mimulus moschatus var	Mimule musqué	T	0 %	0%
Total Herbacées				80 %	
Total Muscinal				0%	
Total Litière				30 %	
Total Sol/roche				0 %	
Total Eau				0%	

#### Total des recouvrements par strate et préférence hydrique pour la parcelle Parcelle 1

Strate	Type hydrique	Recouvrement
Arbustive	n.d.	0%
Arbustive	FACH	2%
Arbustive	Т	0%
Herbacée	n.d.	0%
Herbacée	FACH	18%
Herbacée	OBL	27%
Herbacée	Т	52%

Légende :
Statut hydrique : Obligée de milieu humide (OBL), facultative de milieu humide (FACH), terrestre (T).
Rang de priorité subnational : Sévèrement en péril dans la province (S1), en péril dans la province (S2), vulnérable (S3), largement réparti, abondant et apparemment hors de danger dans la province, mais il demeure des causes d'inquiétude pour le long terme (S4), large répartition, abondant et stabilité démontrées dans la province (S5).

#### Données de parcelle (polygone Marécage Sainte-Henriette)

#### Données de la parcelle Parcelle 2

ID Unique: 2378 tommy landry 12-07-2016 13:06:59

Date(s) d'inventaire : 12-07-2016

Inventaire par : Tommy Landry et Andréanne Bergeron

Latitude : 45,658064 Longitude : -73,946711

#### Données générales du couvert végétal

Hauteur maximale: m Diamètre maximal : cm

#### Données de la station et des sols

Hauteur d'eau : cm

Inclinaison de la pente : 0-3% (nulle)

Exposition de la pente : n.a.

Situation topographique : Terrain plat

Drainage : Mauvais (5) Texture du sol :

Strate supérieure = Matière organique décomposée

Profondeur = 15 cm Strate inférieure = Sableuse Profondeur = 15 cm Pierrosité:

Affleurements = 0 % Blocs (>600 mm) = 0 % Pierres (250-600 mm) = 0 % Cailloux (75-250 mm) = 0 %

Graviers ( 2-75 mm) = 0 %

Commentaires sur la parcelle : Aucun commentaire

#### Structure végétale observée dans la parcelle Parcelle 2

Strate	Nom latin	Nom français	Type hydrique	Rareté	Rec. abs.	Rec. rel.
Total Surplombant					0%	
Total Arbo (> 4 m)					0%	
Arbustive	Rubus hispidus	Ronce hispide	FACH		30 %	29%
Arbustive	Betula populifolia	Bouleau gris	Т		25 %	24%
Arbustive	Rubus hispidus	Ronce hispide	FACH		20 %	19%
Arbustive	Acer rubrum	Érable rouge	FACH		10 %	10%
Arbustive	Betula papyrifera	Bouleau à papier	T		5 %	5%
Arbustive	Rubus idaeus	Framboisier sauvage	T		5 %	5%
Arbustive	Populus tremuloides	Peuplier faux-tremble	T		1 %	1%
Arbustive	Ilex mucronata	Némopanthe mucroné	FACH		1 %	1%
Arbustive	Salix sp.	Saule sp.			1 %	1%
Arbustive	Rubus setosus	Ronce sétuleuse	FACH		1 %	1%
Arbustive	Ilex mucronata	Némopanthe mucroné	FACH		1 %	1%
Arbustive	Spiraea latifolia	Spirée à larges feuilles	FACH		1 %	1%
Arbustive	Larix laricina	Mélèze laricin	FACH		1 %	1%
WSP Canada inc Herb	by version 3	Annexe				page 6

Arbustive	Viburnum nudum var. cas	Viorne cassinoïde	FACH	1 %	1
Arbustive	Sorbus americana	Sorbier d'Amérique	T	1 %	1
Arbustive	Kalmia angustifolia	Kalmia à feuilles étroites	Т	1 %	1
Arbustive	llex verticillata	Houx verticillé	FACH	0 %	C
Arbustive	Aronia melanocarpa	Aronie à fruits noirs	FACH	0 %	C
Arbustive	Amelanchier sp.	Amélanchier		0 %	C
Arbustive	Betula alleghaniensis	Bouleau jaune	Т	0 %	C
Arbustive	Fagus grandifolia	Hêtre à grandes feuilles	T	0 %	C
Arbustive	Prunus serotina	Cerisier noir	Т	0 %	C
Arbustive	Populus grandidentata	Peuplier à grandes dents	T	0 %	C
Total Arbu (< 4 m)				60 %	
Herbacée	Osmundastrum cinnamomeum	Osmonde cannelle	FACH	5 %	14
Herbacée	Carex trisperma	Carex trisperme	OBL	5 %	14
Herbacée	Pteridium aquilinum var	Fougère-aigle de l'Est	Т	5 %	14
Herbacée	Scirpus cyperinus	Scirpe souchet	OBL	2 %	6
Herbacée	Coptis trifolia	Savoyane	Т	1 %	3
Herbacée	Solidago rugosa subsp	Verge d'or rugueuse	Т	1 %	3
Herbacée	Phragmites australis	Roseau commun	FACH	envahissante (E)1 %	3
Herbacée	Aralia nudicaulis	Aralie à tige nue	Т	1%	3
Herbacée	Carex intumescens	Carex gonflé	FACH	1 %	3
Herbacée	Carex echinata	Carex étoilé	OBL	1 %	3
Herbacée	Euthamia graminifolia	Verge d'or à feuilles de gr	T	1 %	3
Herbacée	Solidago canadensis var	Verge d'or du Canada	T	1 %	3
Herbacée	Doellingeria umbellata	Aster pubescent	FACH	1 %	3
Herbacée	Taraxacum officinale	Pissenlit officinal	T	1 %	3
Herbacée	Eupatorium perfoliatum	Eupatoire perfoliée	FACH	1 %	3
Herbacée	Valeriana officinalis	Valériane officinale	T	1 %	3
Herbacée	Calamagrostis canadensi	Calamagrostide du Canada	FACH	1 %	3
Herbacée	Aralia hispida	Aralie hispide	T	1 %	3
Herbacée	Clintonia borealis	Clintonie boréale	T	1 %	3
Herbacée	Trientalis borealis	Trientale boréale	T	1 %	3
Herbacée	Maianthemum canadense	Maïanthème du Canada	Т	1 %	3
Herbacée	Lythrum salicaria	Salicaire commune	FACH	envahissante (E)1 %	3
Herbacée	Symphyotrichum puniceum	Aster ponceau	FACH	1 %	3
Herbacée	Equisetum sylvaticum	Prêle des bois	FACH	0 %	C
Herbacée	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	OBL	susceptible (S3) 0 %	C
Herbacée	Carex crinita var. crin	Carex crépu	FACH	0 %	C
Herbacée	Carex scoparia var. sco	Carex à balais	FACH	0 %	C
Herbacée	Hypericum fraseri	Millepertuis de Fraser	OBL	0 %	C
Herbacée	Solanum dulcamara	Morelle douce-amère	T	0 %	C
Herbacée	Erechtites hieraciifoli	Érechtite à feuilles d'éper	Ţ	0 %	C
Herbacée	Thelypteris palustris v	Thélyptère des marais	OBL	0 %	C
Herbacée	Iris versicolor	Iris versicolore	OBL	0 %	C
Herbacée	Bidens frondosa	Bident feuillu	FACH	0 %	C
Herbacée	carex canescens	Carex blanchâtre	OBL	0 %	C
Herbacée	Epilobium ciliatum subs	n.d.		0 %	C
Herbacée	Agrostis scabra	Agrostide scabre	T	0 %	C
Herbacée	Agrostis stolonifera	Agrostide stolonifère	FACH	0 %	C
Herbacée	Osmunda regalis var. sp	Osmonde royale	FACH	0 %	C
Herbacée	Juncus effusus	Jonc épars	FACH	0 %	C
Herbacée	Sonchus asper	Laiteron rude	T	0 %	C
Herbacée	Lycopus uniflorus	Lycope à une fleur	OBL	0 %	C
Herbacée	Hordeum jubatum	n.d.		0 %	C
Total Herbacées				30 %	
Muscinale	Sphagnum sp.	Sphaigne	FACH	15 %	
Muscinale	Mousses	n.d.		5 %	

Total Muscinal	0%
Total Litière	85 %
Total Sol/roche	0 %
Total Eau	0 %

#### Total des recouvrements par strate et préférence hydrique pour la parcelle Parcelle 2

Strate	Type hydrique	Recouvrement
Arbustive	n.d.	1%
Arbustive	FACH	66%
Arbustive	Τ	38%
Herbacée	n.d.	0%
Herbacée	FACH	12%
Herbacée	OBL	8%
Herbacée	Τ	16%
Muscinale	n.d.	5%
Muscinale	FACH	15%

#### Légende :

Statut hydrique: Obligée de milieu humide (OBL), facultative de milieu humide (FACH), terrestre (T).

Rang de priorité subnational: Sévèrement en péril dans la province (S1), en péril dans la province (S2), vulnérable (S3), largement réparti, abondant et apparemment hors de danger dans la province, mais il demeure des causes d'inquiétude pour le long terme (S4), large répartition, abondant et stabilité démontrées dans la province (S5).

#### Données de parcelle (polygone Marécage Sainte-Henriette)

#### Données de la parcelle Parcelle 3

ID Unique: 2380 tommy landry 12-07-2016 15:20:35

Date(s) d'inventaire : 12-07-2016

Inventaire par : Tommy Landry et Andréanne Bergeron

Latitude : 45,656869 Longitude : -73,947869

#### Données générales du couvert végétal

Hauteur maximale : m Diamètre maximal : cm

#### Données de la station et des sols

Hauteur d'eau : 0 cm

Inclinaison de la pente : 0-3% (nulle)

Exposition de la pente : n.a.

Situation topographique : Buton et cuvette (mosaïque)

Drainage : Imparfait (4)
Texture du sol :

Strate supérieure = Matière organique décomposée

Profondeur = 25 cm Strate inférieure = Sableuse

Pierrosité:

Affleurements = 0 %
Blocs (>600 mm) = 0 %
Pierres (250-600 mm) = 0 %
Cailloux (75-250 mm) = 0 %
Graviers ( 2-75 mm) = 0 %

Commentaires sur la parcelle : Aucun commentaire

#### Structure végétale observée dans la parcelle Parcelle 3

Strate	Nom latin	Nom français	Type hydrique	Rareté	Rec. abs.	Rec. rel.
Total Surplombant					0%	
Total Arbo (> 4 m)					0%	
Arbustive	Betula populifolia	Bouleau gris	Т		25 %	36%
Arbustive	Acer rubrum	Érable rouge	FACH		15 %	22%
Arbustive	Populus grandidentata	Peuplier à grandes dents	s T		10 %	14%
Arbustive	Ilex verticillata	Houx verticillé	FACH		5 %	7%
Arbustive	Populus tremuloides	Peuplier faux-tremble	τ		5 %	7%
Arbustive	Abies balsamea	Sapin baumier	Т		1 %	1%
Arbustive	Picea glauca	Épinette blanche	T		1%	1%
Arbustive	Salix sp.	Saule sp.			1 %	1%
Arbustive	Rubus hispidus	Ronce hispide	FACH		1 %	1%
Arbustive	Viburnum nudum var. cas	Viorne cassinoïde	FACH		1 %	1%
Arbustive	Pinus strobus	Pin blanc	T		1 %	1%
Arbustive	Thuja occidentalis	Thuya occidental	FACH		1 %	1%
Arbustive	Ilex mucronata	Némopanthe mucroné	FACH		1 %	1%
Arbustive	Tsuga canadensis	Pruche du Canada	T		1 %	1%
WSP Canada inc Herby	version 3	Annexe				page 9

Total Arbu (< 4 m)				50 %	
Herbacée	Osmundastrum cinnamomeum	Osmonde cannelle	FACH	5 %	22%
Herbacée	Pteridium aquilinum var	Fougère-aigle de l'Est	T	3 %	13%
Herbacée	Maianthemum canadense	Maïanthème du Canada	T	1%	4%
Herbacée	Bidens frondosa	Bident feuillu	FACH	1 %	4%
Herbacée	Scirpus cyperinus	Scirpe souchet	OBL	1 %	4%
Herbacée	Aralia hispida	Aralie hispide	Τ	1 %	4%
Herbacée	Solidago rugosa subsp	Verge d'or rugueuse	T	1 %	4%
Herbacée	Typha angustifolia	Quenouille à feuilles étroit	OBL	1 %	4%
Herbacée	Trientalis borealis	Trientale boréale	T	1 %	4%
Herbacée	Eupatorium perfoliatum	Eupatoire perfoliée	FACH	1 %	4%
Herbacée	Erechtites hieraciifoli	Érechtite à feuilles d'éper	T	1%	4%
Herbacée	Carex trisperma	Carex trisperme	OBL	1 %	4%
Herbacée	Agrostis scabra	Agrostide scabre	T	1%	4%
Herbacée	Aralia nudicaulis	Aralie à tige nue	T	1 %	4%
Herbacée	Euthamia graminifolia	Verge d'or à feuilles de gr	τ	1%	4%
Herbacée	Iris versicolor	Iris versicolore	OBL	1 %	4%
Herbacée	carex canescens	Carex blanchâtre	OBL	1%	4%
Total Herbacées				25 %	
Muscinale	Sphagnum sp.	Sphaigne	FACH	15 %	
Muscinale	Mousses	n.d.		10 %	
Total Muscinal				25 %	
Total Litière				0%	
Total Sol/roche				0%	
Total Eau				0%	

#### Total des recouvrements par strate et préférence hydrique pour la parcelle Parcelle 3

Strate	Type hydrique	Recouvremen
Arbustive	n.d.	1%
Arbustive	FACH	24%
Arbustive	T	44%
Herbacée	FACH	7%
Herbacée	OBL	5%
Herbacée	T	11%
Muscinale	n.d.	10%
Muscinale	FACH	15%

Statut hydrique: Obligée de milieu humide (OBL), facultative de milieu humide (FACH), terrestre (T).

Rang de priorité subnational: Sévèrement en péril dans la province (S1), en péril dans la province (S2), vulnérable (S3), largement réparti, abondant et apparemment hors de danger dans la province, mais il demeure des causes d'inquiétude pour le long terme (S4), large répartition, abondant et stabilité démontrées dans la province (S5).

#### Valeur écologique calculée pour le polygone Marécage Sainte-Henriette

Catégorie Critère Valeur Valeur relative

La valeur écologique n'a pas été calculée pour ce polygone.

Fiches floristique 7 Population A (woodwardie de Virginie) – août 2019

Strate	Esp	Classe de	Classe de	
	Nom scientifique	Nom français	recouvrement <sup>a</sup>	recouvrement total <sup>a</sup>
Arborescente	-	-	-	-
Arbustive	Acer rubrum	Érable rouge	1	2
	Ilex verticillata	Houx verticillé	1	
	Rubus hispidus	Ronce hispide	1	
	Betula populifolia	Bouleau à feuilles de peuplier	2	
	Chamaedaphne calyculata	Cassandre caliculé	1	
	Rhododendron canadense	Rhododendron du Canada	1	
	Spiraea tomentosa var. tomentosa	Spirée tomenteuse	1	
	Aronia melanocarpa	Aronie à fruits noirs	+	
	Ilex mucronata	Némopanthe mucroné	1	
	Kalmia angustifolia	Kalmia à feuilles étroites	1	
Herbacée	Dulichium arundinaceum var. arundinaceum	Duliche roseau	1	4
	Bidens frondosa	Bident feuillu	1	
	Lycopus uniflorus	Lycope à une fleur	1	
	Scirpus cyperinus	Scirpe souchet	2	
	Iris versicolor	Iris versicolore	2	
	Typha angustifolia	Quenouille à feuilles étroites	2	
	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	3	
	Eupatorium perfoliatum	Eupatoire perfoliée	+	
	Carex tuckermanii	Carex de Tuckerman	+	
	Hypericum fraseri	Millepertuis de Fraser	+	
Muscinale	Sphagnum sp.	Sphaigne sp.	3	3
Composantes abiotique	es			
Litière	-	-	2	2
Sol nu	-	-	-	-
Eau libre	-	-	-	-
Pente		Nulle		
Situation topographique		Dépression		
Substrat	Matière organique sur sable			
Type de drainage		Mauvais		
Lien hydrologique		-		
Type de perturbation et intensité		-		

a:

Fiches floristique 8 Population A (woodwardie de Virginie) – août 2019

Strate	Espè	Classe de	Classe de		
	Nom scientifique	Nom français	recouvrement <sup>a</sup>	recouvrement total <sup>a</sup>	
Arborescente	-	-	-	-	
Arbustive	Ilex verticillata	Houx verticillé	2	2	
	Acer rubrum	Érable rouge	1		
	Betula populifolia	Bouleau à feuilles de peuplier	1		
	Ilex mucronata	Némopanthe mucroné	1		
Herbacée	Typha angustifolia	Quenouille à feuilles étroites	2	4	
	Leersia oryzoides	Léersie faux-riz	2		
	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	2		
	Bidens frondosa	Bident feuillu	1		
	Bidens cernua	Bident penché	2		
	Scirpus cyperinus	Scirpe souchet	2		
	Schoenoplectus tabernaemontani	Scirpe des étangs	2		
	Lycopus uniflorus	Lycope à une fleur	1		
	Hypericum fraseri	Millepertuis de Fraser	1		
	Hypericum canadense	Millepertuis du Canada	1		
	Phragmites australis subsp. australis	Roseau commun	1		
Muscinale	-	Mousses	2	2	
Composantes abiotiq	ues				
Litière	-	-	-	-	
Sol nu	-	-	3	3	
Eau libre	-	-	-	-	
Pente		Nulle			
Situation topographique		Dépression			
Substrat	Matière organique sur loam limono-argileux				
Type de drainage	Mauvais				
Lien hydrologique		-			
Type de perturbation et intensité	Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) - faible				

a: Classes selon l'échelle de Braun-Blanquet : + = < 1 %, 1 = 1-5 %, 2 = 5-25 %, 3 = 25-50 %, 4 = 50-75 %, 5 = > 75 %.



## **InSitu - Rapport descriptif**

## **Projet: HQ Blainville - suivi an 5**

191-01788-03

Calcul de valeur écologique (VE): Non

3 décembre 2020

#### **TABLEAU SOMMAIRE**

Nb polygones (projet): 1

٠,

Sup. totale des polygones en ha

2,7499

Nb parcelles (projet): 3

Nb groupements: 1

#### | MILIEUX HUMIDES

## 

3 décembre 2020 Page 1 sur 8

## **InSitu - Rapport descriptif**

#### | MILIEUX HUMIDES

### Marécage arbustif à bouleau gris et érable rouge

**Marécage Sainte-Henriette** 

Fait par Claudie Landry le 2020-8-31

#### **IDENTIFICATION**

Type de milieu: Marécage arbustif

Type de groupement : Humide Maturité: Jeune

Stade successionnel: Herbaçaie/arbustaie/marécage arbustif >

De transition

Rareté au niveau régional Commun

#### **DESCRIPTION POLYGONE**

Superficie (m²): Superficie du complexe de 47 549

milieux humides (m²):

Proportion de milieu naturel dans une bande-tampon de 100 m: 60-80 %

#### **HYDROLOGIE**

Bande riveraine d'un plan d'eau: N/A Lien hydrologique?: Oui Nature du lien : Direct

Type du lien: Cours d'eau intermittent

Position dans le réseau hydrique : En aval d'un cours d'eau ou fossé

Présence de dépression humide: 51-75 %

#### **PERTURBATIONS**

Végétation perturbée? Oui **Perturbation Anthropique** 

Sentier de véhicules motorisés Menaçant peu Sols perturbés? Oui Coupe partielle Menaçant beaucoup Milieu affecté par un Non Autre - Anthropique Menaçant beaucoup

barrage de castor?

#### **REMARQUES**

> Troncs et souches

> Remarques générales : Dans l'emprise de ligne d'HQ

Alimenté par un petit cours d'eau ou vieux fossé provenant de l'est

#### **ESVM ET EEE**

#### Espèces floristiques à statut particulier observées dans le polygone

Nom Latin	Désignation	Aire de l'unité	Répartition	Abondance
Woodwardia	susceptible	501-1000 m <sup>2</sup>	Dispersé	> 500
virginica				

#### Espèces fauniques à statut particulier observées dans le polygone

Aucune donnée

Degré d'envahissement (polygone) :

#### Espèces exotiques envahissantes observées dans le polygone

Nom Latin	Désignation	Degré d'envahisssement
Phragmites australis	envahissante	Modéré
Phalaris arundinacea	envahissante	Modéré
Lythrum salicaria	envahissante	Modéré
Valeriana officinalis	envahissante	Léger

Modéré

3 décembre 2020 Page 2 sur 8



#### **PARCELLES**

# MSH 1 - Groupement Marécage arbustif à bouleau gris et érable rouge

Faite par Claudie Landry le 2020-8-31

Latitude: 45,66037 Longitude: -73,94447

#### **SYNTHÈSE DE LA PARCELLE**

Nb d'espèces dominantes FACH ou OBL (A): Nb d'espèces dominantes NI (B) : Végétation dominée par des hydrophytes (A>B): Végétation typique des milieux humides: Présence de sols hydromorphes: Test d'indicateur hydrologique positif:

3
1
Oui
Oui
Oui
Non

ype de parcelle:	Parcelle complète
Parish dia mana	<b>公司,从</b>
SWIFT IN	
<b>美国营业的扩</b> 业	<b>国际的政治的</b>
	HARL TOO
TABLE LAND	ACTION TO A STATE OF
是不是	
49年7月18日	
ALCOHOLD TO THE PARTY OF THE PA	

#### **DONNÉES BIOPHYSIQUES**

		Mouchetures:	Marqué	25	
Hauteur d'eau au-dessus du sol:	0 cm				
	Non atteinte	Horizon supérieu	ur (cm): 30	Loam sableux	
Profondeur de la nappe (si observée):	Non atteinte	Horizon inférieur	r (cm):	Non observée	
Pente:	0-3% (nulle)	Roc (si observé):			
Situation topographique:	Buton et cuvette	Roc (Si observe):			
Situation topographique:	(mosaïque)	Sol rédoxique (ci	m): Sol ré	éductique (cm):	
	(mosaique)				
Drainage:	5-Mauvais	Sol organique (cr	m)·	Aucun	
DEMARQUES	Auguno romarquo		,.		
REMARQUES	Aucune remarque				

#### REMARQUES

#### **INDICATEURS HYDROLOGIQUES**

Inondé	Écorce érodée	
Sol saturé d'eau dans les 30 premiers cm	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	
Lignes de démarcation d'eau (roche, arbres, etc)	Lignes de mousses sur le tronc	
Débris ou sédiments apportés par l'eau	Souches hypertrophiées	
Odeur du soufre (œuf pourri)	Système racinaire peu profond	
Litière noirâtre	Racines adventives	
Effet rhizosphère (oxydation autour des racines)	Lenticelles hypertrophiées	

#### **RECOUVREMENTS TOTAUX**

Strate	Recouvrement
Arborescente (>4 m)	0%
Arbustive ( < 4 m)	5%
Eau	0%
Herbacée	100%
Muscinale	0%
Sol nu / Litière	0%

#### RECOUVREMENT PAR STRATE ET ESPÈCES PRINCIPALES

Strate	Nom Latin	Statut Désignation hydrique	Recouv Absolu	rement Relatif
Arbustive ( < 4 m)	Populus deltoides	FACH	5	100 %
Herbacée	<b>Calamagrostis canadensis</b>	FACH	20	20 %
Herbacée	Doellingeria umbellata	FACH	15	15 %

3 décembre 2020 Page 3 sur 8



Herbacée	Lythrum salicaria	FACH	envahissante	5	5 %
Herbacée	Phragmites australis	FACH	envahissante	10	10 %
Herbacée	Scirpus cyperinus	OBL		25	25 %
Herbacée	Solidago canadensis var. canadensis	NI		15	15 %
Herbacée	Symphyotrichum lanceolatum subsp. lanceolatum var. lanceolatum	FACH		10	10 %

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Statut hydrique : \* = Statut émis par WSP

3 décembre 2020 Page 4 sur 8



#### MSH 2 - Groupement Marécage arbustif à bouleau gris et érable rouge

**Latitude:** 45,65808 **Longitude:** -73,94664

#### SYNTHÈSE DE LA PARCELLE

Nb d'espèces dominantes FACH ou OBL (A): Nb d'espèces dominantes NI (B) : Végétation dominée par des hydrophytes (A>B): Végétation typique des milieux humides: Présence de sols hydromorphes: Test d'indicateur hydrologique positif:

4
2
Oui
Oui
Non
Oui

Faite par Claudie Landry le 2020-8-31



#### **DONNÉES BIOPHYSIQUES**

		Mouchetures:	Aucun	
Hauteur d'eau au-dessus du sol:	0 cm	Horizon supérieur (cm	): 20	Sable
Profondeur de la nappe (si observée):	11-30 cm	Horizon inférieur (cm):		Non observée
Pente:	0-3% (nulle)	Roc (si observé):		
Situation topographique:	Buton et cuvette (mosaïque)	Sol rédoxique (cm):	Sol réc	luctique (cm):
Drainage:	4-Imparfait	Sol organique (cm):	10	Fibrique
REMARQUES	Aucune remarque	3 1 , ,		

#### **REMARQUES**

#### **INDICATEURS HYDROLOGIQUES**

Inondé		Écorce érodée	
Sol saturé d'eau dans les 30 premiers cm	X	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	X
Lignes de démarcation d'eau (roche, arbres, etc)		Lignes de mousses sur le tronc	
Débris ou sédiments apportés par l'eau		Souches hypertrophiées	
Odeur du soufre (œuf pourri)		Système racinaire peu profond	
Litière noirâtre		Racines adventives	
Effet rhizosphère (oxydation autour des racines)		Lenticelles hypertrophiées	

#### **RECOUVREMENTS TOTAUX**

Strate	Recouvrement
Arborescente ( > 4 m)	0%
Arbustive ( < 4 m)	60%
Eau	0%
Herbacée	30%
Muscinale	10%
Sol nu / Litière	0%

#### RECOUVREMENT PAR STRATE ET ESPÈCES PRINCIPALES

Strate	Nom Latin	Statut Désignation hydrique	Recou Absolu	vrement Relatif
Arbustive ( < 4 m)	Acer rubrum	FACH	20	30,77 %
Arbustive ( < 4 m)	Betula populifolia	NI	25	38,46 %
Arbustive ( < 4 m)	Ilex mucronata	FACH	5	7,69 %
Arbustive ( < 4 m)	Rubus hispidus	FACH	10	15,38 %
Arbustive ( < 4 m)	Rubus pubescens	FACH	5	7,69 %

3 décembre 2020 Page 5 sur 8



Herbacée	Doellingeria umbellata	FACH	10	<b>31,25</b> %
Herbacée	Pteridium aquilinum var. latiusculum	NI	10	31,25 %
Herbacée	Scirpus cyperinus	OBL	10	31,25 %
Herbacée	Solidago altissima	NI	2	6,25 %
Muscinale	Sphagnum sp.	FACH	10	100 %

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Statut hydrique : \* = Statut émis par WSP

3 décembre 2020 Page 6 sur 8



# MSH 3 - Groupement Marécage arbustif à bouleau gris et érable rouge

Faite par Claudie Landry le 2020-8-31

Latitude:	Longitude:	
	-	

#### SYNTHÈSE DE LA PARCELLE

Nb d'espèces dominantes FACH ou OBL (A): Nb d'espèces dominantes NI (B): Végétation dominée par des hydrophytes (A>B): Végétation typique des milieux humides: Présence de sols hydromorphes: Test d'indicateur hydrologique positif:

4
1
Oui
Oui
Non
Oui

#### **DONNÉES BIOPHYSIQUES**

	T-	Mouchetures:	A	ucun	
Hauteur d'eau au-dessus du sol:	0 cm	Horizon supérieu	ır (cm)·	20	Sable
Profondeur de la nappe (si observée):	11-30 cm	Horizon inférieur			Non observée
Pente:	0-3% (nulle)	Roc (si observé):	(6.1.).		
Situation topographique:	Buton et cuvette (mosaïque)	Sol rédoxique (ci	m):	Sol réd	ductique (cm):
Drainage:	4-Imparfait	Sol organique (cr	m):	10	Fibrique

#### **REMARQUES** Aucune remarque

#### **INDICATEURS HYDROLOGIQUES**

Inondé		Écorce érodée	
Sol saturé d'eau dans les 30 premiers cm	Х	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	X
Lignes de démarcation d'eau (roche, arbres, etc)		Lignes de mousses sur le tronc	
Débris ou sédiments apportés par l'eau		Souches hypertrophiées	
Odeur du soufre (œuf pourri)		Système racinaire peu profond	
Litière noirâtre		Racines adventives	
Effet rhizosphère (oxydation autour des racines)		Lenticelles hypertrophiées	

#### **RECOUVREMENTS TOTAUX**

Strate	Recouvrement
Arborescente (>4 m)	0%
Arbustive ( < 4 m)	70%
Eau	0%
Herbacée	30%
Muscinale	40%
Sol nu / Litière	0%

#### RECOUVREMENT PAR STRATE ET ESPÈCES PRINCIPALES

Strate	Nom Latin	Statut Désignation hydrique	Recou Absolu	vrement Relatif
Arbustive ( < 4 m)	Acer rubrum	FACH	15	20 %
Arbustive ( < 4 m)	Betula populifolia	NI	50	66,67%
Arbustive ( < 4 m)	Rubus pubescens	FACH	10	13,33 %
Herbacée	Bidens frondosa	FACH	3	10 %
Herbacée	Carex intumescens	FACH	5	16,67 %

3 décembre 2020 Page 7 sur 8



Herbacée	Lycopus uniflorus	OBL	2	6,67 %
Herbacée	Scirpus cyperinus	OBL	10	33,33 %
Herbacée	Woodwardia virginica	OBL susceptible	10	33,33 %
Muscinale	Sphagnum sp.	FACH	40	100 %

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Statut hydrique : \* = Statut émis par WSP

3 décembre 2020 Page 8 sur 8

## **ANNEXE**

# **D-2** SECTEUR DU POSTE DE BLAINVILLE

Fiche floristique 1 Marécage arborescent présent dans le secteur du poste de Blainville (relevé floristique 19, état de référence juin 2012)

Strate	Espèce	Recouvrement		
	Nom latin	Nom français	(%)	
	Acer rubrum	Érable rouge	15	
Arborescente	Abies balsamea	Sapin baumier	5	
	Thuja occidentalis	Thuya occidental	1	
	Ilex verticillata	Houx verticillé	15	
	Thuja occidentalis	Thuya occidental	10	
	Alnus incana subsp. rugosa	Aulne rugueux	5	
A 1	Acer rubrum	Érable rouge	2	
Arbustive	Abies balsamea	Sapin baumier	1	
	Rubus hispidus	Ronce hispide	1	
	Vaccinium angustifolium	Bleuet à feuilles étroites	1	
	Viburnum nudum var. cassinoides	Viorne cassinoïde	1	
	Carex canescens subsp. canescens	Carex blanchâtre	30	
	Osmunda cinnamomea	Osmonde cannelle	10	
	Lycopus uniflorus	Lycope à une fleur	5	
	Carex crinita var. crinita	Carex crépu	3	
	Thelypteris palustris var. pubescens	Thélyptère des marais	3	
Herbacée	Calla palustris	Calla des marais	2	
	Cornus canadensis	Quatre-temps	1	
	Dryopteris cristata	Dryoptère à crêtes	1	
	Dulichium arundinaceum var. arundinaceum	Duliche roseau	1	
	Onoclea sensibilis	Onoclée sensible	1	
	Triadenum fraseri	Millepertuis de Fraser	1	
N.C. 1	_	Sphaignes	20	
Muscinale	_	Mousses	5	
Litière	_	_	5	
Sol nu	_	_	_	
Eau libre	_	_	40	

Fiche floristique 2 Marécage arborescent présent dans le secteur du poste de Blainville (relevé floristique 20, état de référence juin 2012)

Strate <sup>a</sup>	Espèce	Recouvrement	
	Nom latin	Nom français	(%)
A 1	Abies balsamea	Sapin baumier	20
Arborescente	Acer rubrum	Érable rouge	20
	Ilex verticillata	Houx verticillé	15
Arbustive	Chamaedaphne calyculata	Cassandre caliculé	2
	Viburnum nudum var. cassinoides	Viorne cassinoïde	2
	Carex folliculata	Carex folliculé	10
	Osmunda cinnamomea	Osmonde cannelle	10
	Carex canescens	Carex blanchâtre	5
II1/.	Carex crinita var. crinita	Carex crépu	5
Herbacée	Carex intumescens	Carex gonflé	5
	Carex trisperma	Carex trisperme	5
	Gaultheria procumbens	Thé des bois	2
	Maianthemum canadense subsp. canadense	Maïanthème du Canada	1
N. C	_	Sphaignes	10
Muscinale	_	Mousses	5
Litière	_	_	50
Sol nu	_	_	_
Eau libre	_	_	10

Fiche floristique 3 Marécage arborescent présent dans le secteur du poste de Blainville (relevé floristique 21, état de référence juin 2012)

Strate	Espèce		Recouvrement
	Nom latin	Nom français	(%)
	Acer rubrum	Érable rouge	50
	Abies balsamea	Sapin baumier	30
	Picea mariana	Épinette noire	10
Arborescente	Pinus strobus	Pin blanc	8
	Betula populifolia	Bouleau gris	5
	Larix laricina	Mélèze laricin	5
	Thuja occidentalis	Thuya occidental	1
	Gaultheria procumbens	Thé des bois	15
	Kalmia angustifolia	Kalmia à feuilles étroites	8
	Vaccinium angustifolium	Bleuet à feuilles étroites	8
	Abies balsamea	Sapin baumier	5
	Aronia melanocarpa	Aronie à fruits noirs	5
Arbustive	Rhododendron groenlandicum	Thé du Labrador	5
	Vaccinium corymbosum	Bleuet en corymbe	5
	Viburnum nudum var. cassinoides	Viorne cassinoïde	5
	Picea mariana	Épinette noire	2
	Spiraea alba var. latifolia	Spirée à larges feuilles	1
	Vaccinium myrtilloides	Bleuet fausse-myrtille	15
	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	5
	Carex trisperma	Carex trisperme	3
TT 1 /	Rubus hispidus	Ronce hispide	3
Herbacée	Cornus canadensis	Quatre-temps	2
	Maianthemum stellatum	Smilacine étoilée	2
	Osmunda cinnamomea	Osmonde cannelle	2
	Trientalis borealis	Trientale boréale	1
M : 1	_	Sphaignes	25
Muscinale	_	Mousses	30
Litière	_	_	30
Sol nu	_	_	15
Eau libre	_	_	1

Fiche floristique 4 Marécage arborescent présent dans le secteur du poste de Blainville (relevé floristique 24, état de référence juin 2012)

Strate a	Espèce		Recouvrement
	Nom latin	Nom français	(%)
	Acer rubrum	Érable rouge	60
	Pinus strobus	Pin blanc	8
Arborescente	Abies balsamea	Sapin baumier	5
	Betula populifolia	Bouleau gris	2
	Acer rubrum	Érable rouge	30
	Abies balsamea	Sapin baumier	10
	Chamaedaphne calyculata	Cassandre caliculé	3
	Kalmia angustifolia	Kalmia à feuilles étroites	3
	Viburnum nudum var. cassinoides	Viorne cassinoïde	3
	Ilex verticillata	Houx verticillé	2
Arbustive	Picea mariana	Épinette noire	2
	Rubus hispidus	Ronce hispide	2
	Vaccinium corymbosum	Bleuet en corymbe	2
	Viburnum acerifolium	Viorne à feuilles d'érable	2
	Picea glauca	Épinette blanche	1
	Rhododendron groenlandicum	Thé du Labrador	1
	Vaccinium angustifolium	Bleuet à feuilles étroites	1
	Carex trisperma	Carex trisperme	15
	Osmunda regalis var. spectabilis	Osmonde royale	5
	Gaultheria procumbens	Thé des bois	3
Herbacée	Osmunda cinnamomea	Osmonde cannelle	2
	Coptis trifolia	Savoyane	1
	Maianthemum trifolium	Smilacine trifoliée	1
	Trientalis borealis	Trientale boréale	1
3.6 ' 1	_	Sphaignes	10
Muscinale	_	Mousses	1
Litière	_	_	50
Sol nu	_	_	_
Eau libre	_	_	9

Fiche floristique 5 Marécage arborescent présent dans le secteur du poste de Blainville (relevé floristique 29, état de référence juin 2012)

Strate	Espèce	Recouvrement	
	Nom latin	Nom français	(%)
	Acer rubrum	Érable rouge	60
Arborescente	Abies balsamea	Sapin baumier	5
	Pinus strobus	Pin blanc	5
	Acer rubrum	Érable rouge	15
	Ilex verticillata	Houx verticillé	10
	Spiraea alba var. latifolia	Spirée à larges feuilles	8
Arbustive	Amelanchier laevis	Amélanchier glabre	2
Aroustive	Vaccinium angustifolium	Bleuet à feuilles étroites	2
	Vaccinium myrtilloides	Bleuet fausse-myrtille	2
	Aronia melanocarpa	Aronie à fruits noirs	1
	Viburnum nudum var. cassinoides	Viorne cassinoïde	1
	Osmunda cinnamomea	Osmonde cannelle	5
	Carex trisperma	Carex trisperme	2
	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	2
Herbacée	Aralia nudicaulis	Aralie à tige nue	1
	Coptis trifolia	Savoyane	1
	Maianthemum canadense subsp. canadense	Maïanthème du Canada	1
	Rubus hispidus	Ronce hispide	1
Muscinale	<del>_</del>	Sphaignes	40
wiuscinale		Mousses	2
Litière		_	35
Sol nu	_	_	5
Eau libre		_	_

Fiche floristique 6 Tourbière boisée présente dans le secteur du poste de Blainville (relevé floristique 22, état de référence juin 2012)

Strate	Espèce		Recouvrement	
	Nom latin	Nom français	(%)	
	Picea mariana	Épinette noire	15	
	Pinus resinosa	Pin rouge	15	
Arborescente	Larix laricina	Mélèze laricin	10	
	Pinus strobus	Pin blanc	10	
	Acer rubrum	Érable rouge	5	
	Acer rubrum	Érable rouge	20	
	Ilex mucronata	Némopanthe mucroné	10	
	Chamaedaphne calyculata	Cassandre caliculé	5	
	Kalmia angustifolia	Kalmia à feuilles étroites	5	
A .1	Vaccinium corymbosum	Bleuet en corymbe	5	
Arbustive -	Rhododendron groenlandicum	Thé du Labrador	3	
	Pinus strobus	Pin blanc	2	
	Viburnum nudum var. cassinoides	Viorne cassinoïde	2	
	Abies balsamea	Sapin baumier	1	
	Amelanchier laevis	Amélanchier glabre	1	
	Gaultheria procumbens	Thé des bois	20	
	Carex trisperma	Carex trisperme	3	
Herbacée	Cypripedium acaule	Cypripède acaule	1	
	Maianthemum canadense subsp. canadense	Maïanthème du Canada	1	
	Trientalis borealis	Trientale boréale	1	
M1	_	Sphaignes	80	
Muscinale -	_	Mousses	5	
Litière	_	_	20	
Sol nu		_	_	
Eau libre	<u> </u>	_	_	
Profondeur de matière organique/ tourbe	50 cm			

Fiche floristique 7 Marécage arbustif présent dans le secteur du poste de Blainville (relevé floristique 23, état de référence juin 2012)

Strate	Espèce		Recouvrement
	Nom latin	Nom français	(%)
	Rubus hispidus	Ronce hispide	5
	Spiraea tomentosa	Spirée tomenteuse	5
A 1	Vaccinium corymbosum	Bleuet en corymbe	5
Arbustive	Acer rubrum	Érable rouge	1
	Betula populifolia	Bouleau gris	1
	Spiraea alba var. latifolia	Spirée à larges feuilles	1
	Phragmites australis	Roseau commun	40
	Lythrum salicaria	Salicaire commune	30
	Calamagrostis canadensis var. canadensis	Calamagrostide du Canada	10
	Oxalis stricta	Oxalide d'Europe	10
	Symphyotrichum lanceolatum subsp. lanceolatum var. latifolium	Aster à feuilles larges	8
	Glyceria canadensis var. canadensis	Glycérie du Canada	5
	Hypericum perforatum subsp. perforatum	Millepertuis commun	5
	Osmunda cinnamomea	Osmonde cannelle	5
	Persicaria sagittata	Renouée sagittée	5
Herbacée	Lycopus uniflorus	Lycope à une fleur	3
	Onoclea sensibilis	Onoclée sensible	3
	Solidago canadensis var. canadensis	Verge d'or du Canada	3
	Bidens frondosa	Bident feuillu	2
	Muhlenbergia uniflora	Muhlenbergie uniflore	2
	Polygala sanguinea	Polygale sanguin	2
	Scirpus atrovirens	Scirpe noirâtre	2
	Drosera rotundifolia	Droséra à feuilles rondes	1
	Fragaria virginiana subsp. virginiana	Fraisier des champs	1
	Hypericum canadense	Millepertuis du Canada	1
M1	_	Sphaignes	15
Muscinale	_	Mousses	5
Litière	_	_	25
Sol nu	_	_	_
Eau libre	_	_	_

Fiche floristique 8 Population D (woodwardie de Virginie) – État de référence (juin 2013)

Strate	Espè	ce	Classe de recouvrement <sup>a</sup>	Classe de recouvrement total <sup>a</sup>
	Nom scientifique	Nom français	recouvrement "	
Arborescente	Acer rubrum	Érable rouge	3	3
	Larix laricina	Mélèze laricin	1	
Arbustive	Betula papyrifera	Bouleau à papier	+	3
	Ilex verticillata	Houx verticillé	3	
	Acer rubrum	Érable rouge	1	
	Abies balsamea	Sapin baumier	+	
Herbacée	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	2	3
	Carex canescens	Carex blanchâtre	1	
	Osmondastrum cinnamomeum	Osmonde cannelle	1	
	Carex trisperma	Carex trisperme	+	
	Osmunda regalis	Osmonde royale	+	
Muscinale	Sphagnum sp.	Sphaignes	-	2
	-	Mousses	2	
Composantes abiotique	es			
Litière	-	-	2	
Sol nu	-	-	2	
Eau libre	-	-	5	
Pente		Nulle		
Situation topographique		Buttons et dépressions	S	
Substrat		Matière organique		
Type de drainage	Mauvais			
Lien hydrologique	-			
Type de perturbation et intensité		Quelques déchets à proxis	mité	

a: Classes selon l'échelle de Braun-Blanquet : + = < 1 %, 1 = 1-5 %, 2 = 5-25 %, 3 = 25-50 %, 4 = 50-75 %, 5 = > 75 %.

Fiche floristique 9 Population E (woodwardie de Virginie) – État de référence (juin 2013)

Strate	Espèce	;	Classe de	Classe de recouvrement total <sup>a</sup>
	Nom scientifique	Nom français	recouvrement <sup>a</sup>	
Arborescente	Acer rubrum Abies balsamea Picea glauca	Érable rouge Sapin baumier Épinette blanche	4 1 +	4
Arbustive	Spiraea latifolia Viburnum nudum var. cassinoides Abies balsamea Vaccinium myrtilloides Rhododendron groenlandicum Acer rubrum Gaultheria procumbens Vaccinium corymbosum Pinus strobus	Spirée à larges feuilles Viorne cassinoides Sapin baumier Bleuet fausse-myrtille Thé du Labrador Érable rouge Thé des bois Bleuet en corymbe Pin blanc	2 1 1 + + 1 + 1 +	3
Herbacée	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	1	2
	Carex folliculata	Carex folliculé	+	
	Osmunda regalis	Osmonde royale	1	
	Carex trisperma	Carex trisperme	+	
	Coptis trifolia	Savoyane	1	
	Maianthemum canadense	Maianthène du Canada	+	
	Maianthemum trifolium	Smilacine trifoliée	+	
Muscinale	Sphagnum sp.	Sphaignes	2	2
	-	Mousses	2	
Composantes abid	otiques			
Litière	-	-	5	5
Sol nu	-	-	-	-
Eau libre	-	-	4	4
Pente		Nulle		
Situation topographique	Buttons et dépressions			
Substrat		Matière organique		
Type de drainage	Mauvais			
Lien hydrologique	-			
Type de perturbation et intensité		-		

a: Classes selon l'échelle de Braun-Blanquet : + = < 1 %, 1 = 1-5 %, 2 = 5-25 %, 3 = 25-50 %, 4 = 50-75 %, 5 = > 75 %.

Fiche floristique 10 Population F (woodwardie de Virginie) – État de référence (juin 2013)

Strate	Espè	ce	Classe de	Classe de
	Nom scientifique	Nom français	recouvrement <sup>a</sup>	recouvrement total <sup>a</sup>
Arborescente	Acer rubrum	Érable rouge	3	4
	Abies balsamea	Sapin baumier	2	
Arbustive	Abies balsamea	Sapin baumier	2	3
	Amelachier bartramiana	Amélanchier de Bartram	+	
	Vaccinium myrtilloides	Bleuet fausse-myrtille	+	
	Gaultheria procumbens	Thé des bois	2	
	Acer rubrum	Érable rouge	1	
	Rhododendron groenlandicum	Thé du Labrador	1	
	Chamaedaphne calyculata	Cassandre calyculée	1	
Herbacée	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	2	3
	Maianthemum canadense	Maianthème du Canada	1	
	Maianthemum trifolium	Smilacine trifoliée	2	
	Lysimachia borealis	Trientale boréale	+	
Muscinale	Sphagnum sp.	Sphaignes	2	2
	-	Mousses	1	
Composantes abiotic	ques			
Litière	-	-	5	5
Sol nu	-	-	-	-
Eau libre	-	-	3	3
Pente		Nulle		
Situation topographique		Buttons et dépressions		
Substrat	Matière organique			
Type de drainage	Mauvais			
Lien hydrologique	-			
Type de perturbation et intensité		-		

a: Classes selon l'échelle de Braun-Blanquet : + = < 1 %, 1 = 1-5 %, 2 = 5-25 %, 3 = 25-50 %, 4 = 50-75 %, 5 = > 75 %.

Fiche floristique 11 Population D (woodwardie de Virginie) – Suivi 2016 (juillet 2016)

Strate	Es	pèce	Classe de recouvrement a	Classe de
	Nom scientifique	Nom français	recouvrement "	recouvrement total <sup>a</sup>
Arborescente	-	-	-	-
Arbustive	Betula papyrifera	Bouleau à papier	2	2
	Spireae tomentosa	Spirée tomenteuse	+	
	Populus tremuloides	Peuplier faux-tremble	+	
	Acer rubrum	Érable rouge	1	
	Ilex mucronata	Némopanthe mucroné	+	
	Ilex verticellata	Ilex verticillé	+	
	Spiraea latifolia	Spirée à larges feuilles	+	
	Vaccinium myrtilloides	Bleuet fausse-myrtille	+	
	Aronia melanocarpa	Aronie à fruits noirs	+	
	Salix sp.	Saule sp.	+	
Herbacée	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	1	5
	Hypericum fraseri	Millepertuis de Fraser	+	
	Sonchus asper	Laiteron rude	+	
	Osmondastrum cinnamomeum	Osmonde cannelle	+	
	Scirpus cyperinus	Scirpe souchet	2	
	Typha latifolia	Quenouille à larges feuilles	2	
	Lythrum salicaria	Salicaire commune	+	
	Erechtites hieraciifolius	Érechtite à feuilles d'épervière	4	
	Euthamia graminifolia	Verge d'or à feuilles de graminées	+	
	Doellingeria umbellata	Aster à ombelle	+	
	Carex scoparia	Carex à balais	1	
	Juncus cf. articulatus	Jone articulé	+	
	Persicaria maculosa	Renouée persicaire	+	
Muscinale	-	-	-	-
Composantes abiotiq	ues			
Litière	-	-	1	1
Sol nu	-	-	2	2
Eau libre	-	-	-	-
Pente		Nulle		
Situation topographique	Buttons et dépressions			
Substrat	Matière organique			
Type de drainage	Mauvais			
Lien hydrologique		-		
Type de perturbation et intensité	Déboisement et aménagement de	e l'emprise – Moyenne / Espèces ex	totiques envahissant	tes (EEE) - faible

a :

Fiche floristique 12 Population E (woodwardie de Virginie) – Suivi 2016 (juillet 2016)

Strate	Espè	ce	Classe de	Classe de
	Nom scientifique	Nom français	recouvrement <sup>a</sup>	recouvrement total <sup>a</sup>
Arborescente	Acer rubrum	Érable rouge	5	5
	Abies balsamea	Sapin baumier	2	
	Thuja occidentalis	Thuya occidental	+	
	Betula populifolia	Bouleau gris	+	
Arbustive	Abies balsamea	Sapin baumier	2	3
	Acer rubrum	Érable rouge	2	
	Vaccinium corymbosum	Bleuet en corymbe	+	
	Spiraea latifolia	Spirée à larges feuilles	1	
	Picea mariana	Épinette noire	+	
	Gaultheria procumbens	Thé des bois	+	
	Rhododendron groenlandicum	Thé du Labrador	+	
	Alnus incana subsp. rugosa	Aulne rugueux	+	
	Ilex verticillata	Houx verticillé	1	
	Viburnum nudum var. cassinoides	Viorne cassinoide	+	
	Kalmia angustifolia			
	Rubus hispidus	Kalmia à feuilles étroites	+	
	•	Ronce hispide	+	
Herbacée	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	1	2
	Carex folliculata	Carex folliculé	+	
	Maianthemum trifolium	Smilacine trifoliée	+	
	Lysimachia borealis	Trientale boréale	+	
	Maianthemum canadense	Maianthène du Canada	+	
	Osmunda regalis	Osmonde royale	2	
	Coptis trifolia	Savoyane	+	
	Carex trisperma	Carex trisperme	+	
	Aralia nudicaulis	Aralie à tige nue	+	
	Osmundastrum cinnamomeum	Osmonde cannelle	1	
	Cornus canadensis	Quatre-temps	+	
	Lycopus americanus	Lycope d'Amérique	+	
	Bidens frondosa	Bident feuillu	+	
Muscinale	Sphagnum sp.	Sphaignes	1	2
	-	Mousses	1	
Composantes abiotiques	5			
Litière	-	-	2	2
Sol nu	-	-	4	4
Eau libre	-	-	+	+
Pente		Nulle		
Situation topographique		Buttons et dépressions		
Substrat		Matière organique		
Type de drainage		Mauvais		
Lien hydrologique		-		
Type de perturbation et intensité		Emprise à proximité – faible à nu	ılle	

a :

Fiche floristique 13 Population F (woodwardie de Virginie) – Suivi 2016 (juillet 2016)

Strate	Esp	pèce	Classe de	Classe de
	Nom scientifique	Nom français	recouvrement <sup>a</sup>	recouvrement total a
Arborescente	-	-	-	-
Arbustive	Acer rubrum	Érable rouge	2	3
	Betula papyrifera	Bouleau à papier	2	
	Abies balsamea	Sapin baumier	2	
	Pinus strobus	Pin blanc	+	
	Rhododendron groenlandicum	Thé du Labrador	1	
	Picea mariana	Épinette noire	1	
	Gaultheria procumbens	Thé des bois	+	
	Viburnum nudum var. cassinoides	Viorne cassinoïde	+	
	Amelachier bartramiana	Amélanchier de Bartram	+	
	Chamaedaphne calyculata	Cassandre calyculée	+	
	Kalmia angustifolia	Kalmia à feuilles étroites	+	
	Thuja occidentalis	Thuya occidental	+	
	Populus tremuloides	Peuplier faux-tremble	1	
	Larix laricina	Mélèze laricin	+	
	Ilex mucronata	Némopanthe mucroné	+	
Herbacée	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	+	4
	Cornus canadensis	Quatre-temps	+	
	Hypericum fraseri	Millepertuis de Fraser	+	
	Maianthemum canadense	Maianthème du Canada	2	
	Maianthemum trifolium	Smilacine trifoliée	+	
	Bidens frondosa	Bident feuillu	3	
	Carex trisperma	Carex trisperme	+	
	Scirpus cyperinus	Scirpe souchet	1	
	Phragmites australis	Roseau commun	+	
	Osmundastrum cinnamomeum	Osmonde cannelle	2	
	Erechtites hieraciifolius	Érechtite à feuilles d'épervière	2	
	Hypericum ellipticum	Millepertuis elliptique	+	
	Calamagrostis canadensis	Calamagrostide du Canada	+	
	Carex brunnescens	Carex brunâtre	+	
	Epilobium ciliatum	Épilobe cilié	+	
	Typha latifolia	Quenouille à feuilles larges	+	
	Rubus hispidus	Ronce hispide	+	
	Lythrum salicaria	Salicaire commune	+	
	Lysimachia terrestris	Lysimaque terrestre	+	
	Lycopus uniflorus	Lycope uniflore	+	
	Solidago rugosa subsp. rugosa var. rugosa	Verge d'or rugueuse	+	
Muscinale	Sphagnum sp.	Sphaignes	1	1
	-	Mousses	1	

Strate	Espèce		Classe de	Classe de
	Nom scientifique	Nom français	recouvrement <sup>a</sup>	recouvrement total <sup>a</sup>
Composantes abiotic	ques			
Litière	-	-	2	2
Sol nu	-	-	2	2
Eau libre	-	-	+	+
Pente		Nulle		
Situation topographique		Buttons et dépressions		
Substrat		Matière organique		
Type de drainage		Mauvais		
Lien hydrologique	-			
Type de perturbation et intensité	Déboisement et aménagemen	nt de l'emprise – Moyenne / Espèc	es exotiques envahiss	santes - faible

a: Classes selon l'échelle de Braun-Blanquet : + = < 1 %, 1 = 1-5 %, 2 = 5-25 %, 3 = 25-50 %, 4 = 50-75 %, 5 = > 75 %.

Fiche floristique 14 Population D (woodwardie de Virginie) – Suivi 2019

Strate	Esı	Classe de	Classe de	
	Nom scientifique	Nom français	recouvrement <sup>a</sup>	recouvrement total <sup>a</sup>
Arborescente	-	-	-	-
Arbustive	Betula populifolia	Bouleau à feuilles de peuplier	2	3
	Spiraea tomentosa var. rosea	Spirée tomenteuse	2	
	Ilex verticillata	Houx verticillé	2	
Herbacée	Typha angustifolia	Quenouille à feuilles étroites	2	4
	Scirpus cyperinus	Scirpe souchet	3	
	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	2	
	Erechtites hieraciifolius var. hieraciifolius	Érechtite à feuilles d'épervière	1	
	Eupatorium perfoliatum	Eupatoire perfoliée	1	
	Lycopus uniflorus	Lycope à une fleur	1	
	Lythrum salicaria	Salicaire commune	1	
	Epilobium ciliatum subsp. glandulosum	Épilobe cilié	1	
Muscinale	-	-	-	-
Composantes abiotiq	ues			
Litière	-	-	-	-
Sol nu	-	-	2	2
Eau libre	-	-	-	-
Pente		Nulle		
Situation topographique		Dépression		
Substrat		Matière organique sur sable		
Type de drainage		Imparfait		
Lien hydrologique		-		
Type de perturbation et intensité		Développement vers sud-ouest - e semble perturbé, milieux en asso èces exotiques envahissantes (EEI	echement - forte	

Classes selon l'échelle de Braun-Blanquet : + = < 1 %, 1 = 1-5 %, 2 = 5-25 %, 3 = 25-50 %, 4 = 50-75 %, 5 = > 75 %.

Fiche floristique 15 Population E (woodwardie de Virginie) – Suivi 2019

Strate	Espè	ce	Classe de	Classe de	
	Nom scientifique	Nom français	recouvrement <sup>a</sup>	recouvrement total <sup>a</sup>	
Arborescente	-	-	-	-	
Arbustive	Salix bebbiana	Saule de Bebb	1	3	
	Betula populifolia	Bouleau à feuilles de peuplier	2		
	Kalmia angustifolia	Kalmia à feuilles étroites	2		
	Chamaedaphne calyculata	Cassandre calyculé	2		
	Gaylussacia baccata	Gaylussaquier à fruits bacciformes	1		
	Ilex verticillata	Houx verticillé	1		
	Acer rubrum	Érable rouge	1		
	Vaccinium corymbosum	Bleuet en corymbe	1		
Herbacée	Lycopus uniflorus	Lycope à une fleur	1	4	
	Hypericum fraseri	Millepertuis de Fraser	1		
	Bidens cernua	Bident penché	1		
	Osmundastrum cinnamomeum	Osmonde cannelle	2		
	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	2		
	Persicaria sagittata	Renouée sagittée	1		
	Erechtites hieraciifolius var. hieraciifolius	Érechtite à feuilles d'épervière	1		
	Bidens frondosa	Bident feuillu	1		
	Typha angustifolia	Quenouille à feuilles étroites	2		
	Scirpus cyperinus	Scirpe souchet	1		
	Osmunda regalis var. spectabilis	Osmonde royale	1		
	Solidago gigantea	Verge d'or géante	+		
	Eutrochium maculatum var. maculatum	Eupatoire maculée	1		
Muscinale	-	Mousses	1	1	
Composantes abiotic	ques				
Litière	-	-	-	-	
Sol nu	-	-	2	2	
Eau libre	-	-	-	-	
Pente		Nulle			
Situation topographique		Dépression			
Substrat		Matière organique sur sable			
Type de drainage		Imparfait			
Lien hydrologique					
Type de perturbation et intensité	S	mpact négatif relié à un fossé - f entier de véhicules motorisés - fa es exotiques envahissantes (EEE	aible		

a :

Fiche floristique 16 Population F (woodwardie de Virginie) – Suivi 2019

Strate	Es	Espèce		
	Nom scientifique	Nom français	recouvrement <sup>a</sup>	recouvrement total <sup>a</sup>
Arborescente	-	-	-	-
Arbustive	Rhododendron groenlandicum	Thé du Labrador	1	3
	Chamaedaphne calyculata	Cassandre calyculé	2	
	Aronia melanocarpa	Aronie à fruits noirs	1	
	Acer rubrum	Érable rouge	2	
	Betula populifolia	Bouleau à feuilles de peuplier	2	
	Abies balsamea	Sapin baumier	1	
Herbacée	Lythrum salicaria	Salicaire commune	2	4
	Typha angustifolia	Quenouille à feuilles étroites	2	
	Lycopus uniflorus	Lycope à une fleur	2	
	Scirpus cyperinus	Scirpe souchet	1	
	Bidens frondosa	Bident feuillu	1	
	Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	2	
	Erechtites hieraciifolius var. hieraciifolius	Érechtite à feuilles d'épervière	1	
	Carex canescens	Carex blanchâtre	1	
	Lysimachia terrestris	Lysimaque terrestre	1	
	Epilobium ciliatum subsp. glandulosum	Épilobe cilié	1	
Muscinale	-	Mousses	2	2
Composantes abioti	ques			
Litière	-	-	1	1
Sol nu	-	-	-	-
Eau libre	-	-	-	-
Pente		Nulle		
Situation topographique		Dépression		
Substrat		Matière organique		
Type de drainage		Imparfait		
Lien hydrologique		-		
Type de perturbation et intensité	Espèc	Impact négatif relié à un fossé - f ces exotiques envahissantes (EEE)		



### **Projet: HQ Blainville - suivi an 5**

191-01788-03

Calcul de valeur écologique (VE): Non

3 décembre 2020

#### **TABLEAU SOMMAIRE**

Nb polygones (projet): 3

Sup. totale des polygones en ha 1,0658

Nb parcelles (projet): 3

Nb groupements:

#### | MILIEUX HUMIDES

#### Marais à quenouille

**Marais poste Blainville** 

| Sup. (ha): 0,5321

Parcelle: Blainville 1

#### Marécage arborescent

Marécage arborescent poste Blainville

| Sup. (ha): 0,1796

Parcelle: Blainville 2

#### Tourbière boisée ombrotrophe

**Tourbière poste Blainville** 

| Sup. (ha): 0,3541

Parcelle: Blainville 3

3 décembre 2020 Page 1 sur 10

#### | MILIEUX HUMIDES

#### Marais à quenouille

**Marais poste Blainville** 

Fait par Jean-Bastien Lambert le 2020-9-1

#### **IDENTIFICATION**

Type de milieu : Marais

Type de groupement : Humide

Maturité : Intermédiaire

Stade successionnel : Étang/Marais > Végétation émergente et

submergée

Rareté au niveau régional Occasionnel

#### **DESCRIPTION POLYGONE**

 $\begin{tabular}{lll} Superficie (m^2): & 5 321 \\ Superficie du complexe de & 100 536 \\ \end{tabular}$ 

milieux humides (m²):

Proportion de milieu naturel dans une bande-tampon de 100 m: 40-60 %

#### **HYDROLOGIE**

Bande riveraine d'un plan d'eau : N/A
Lien hydrologique ? : Oui
Nature du lien : Indirect
Type du lien : Fossé

Position dans le réseau hydrique : En bordure d'au moins un milieu humide

Présence de dépression humide: 76-100 %

#### **PERTURBATIONS**

Végétation perturbée? Non Perturbation Anthropique

Sols perturbés ? Oui Autre - Anthropique Impact irréversible
Autre - Anthropique Impact irréversible

Milieu affecté par un Non barrage de castor?

#### **REMARQUES**

- > Mares temporaires pour la reproduction des anoures
- > Drainage imparfait
- > Remarques générales : Emprise de gazoduc dans ce milieu

En bordure du poste HQ-Blainville

#### **ESVM ET EEE**

#### Espèces floristiques à statut particulier observées dans le polygone

Aucune donnée

#### Espèces fauniques à statut particulier observées dans le polygone

Aucune donnée

#### Espèces exotiques envahissantes observées dans le polygone

Nom Latin	Désignation	Degré d'envahisssement
Phragmites australis	envahissante	Modéré
Lythrum salicaria	envahissante	Léger
Degré d'envahissement (polygone) :	Modéré	

3 décembre 2020 Page 2 sur 10



#### **PARCELLES**

#### Blainville 1 - Groupement Marais à Faite par Jean-Bastien Lambert le 2020-9-1 quenouille Latitude: Longitude: Type de parcelle: Parcelle complète **SYNTHÈSE DE LA PARCELLE** Nb d'espèces dominantes FACH ou OBL (A): Nb d'espèces dominantes NI (B) : 0 Végétation dominée par des hydrophytes (A>B): Oui Végétation typique des milieux humides: Oui Présence de sols hydromorphes: Non Test d'indicateur hydrologique positif: Oui

#### **DONNÉES BIOPHYSIQUES**

-		Mouchetures: Aucun
Hauteur d'eau au-dessus du sol:	6-10 cm	Horizon supérieur (cm): 27 Sable
Profondeur de la nappe (si observée):	Eau au-dessus du	Transported (err).
i Totoriacai ac la nappe (si observee).	sol	Horizon inférieur (cm): Non observée
Pente:	0-3% (nulle)	
Pente:	0-5% (Hulle)	Roc (si observé):
Situation topographique:	Dépression	Cal vádovieva (ana)
		Sol rédoxique (cm): Sol réductique (cm):
Drainage:	5-Mauvais	Sol organique (cm): 3 Fibrique

#### **REMARQUES**

- > Mares temporaires pour la reproduction des anoures
- > Drainage imparfait

#### INDICATEURS HYDROLOGIQUES

Inondé		Écorce érodée	
Sol saturé d'eau dans les 30 premiers cm	X	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	
Lignes de démarcation d'eau (roche, arbres, etc)		Lignes de mousses sur le tronc	
Débris ou sédiments apportés par l'eau		Souches hypertrophiées	
Odeur du soufre (œuf pourri)	X	Système racinaire peu profond	X
Litière noirâtre		Racines adventives	
Effet rhizosphère (oxydation autour des racines)		Lenticelles hypertrophiées	

#### **RECOUVREMENTS TOTAUX**

Strate	Recouvrement
Arborescente ( > 4 m)	0%
Arbustive ( < 4 m)	0%
Herbacée	75%
Muscinale	0%
Sol nu / Litière	35%
Eau	85%

#### RECOUVREMENT PAR STRATE ET ESPÈCES PRINCIPALES

Strate	Nom Latin	Statut , Désignation	Recouv	rement
		hydrique '	Absolu	Relatif
Herbacée	Alisma subcordatum	OBL	1	1.03 %

3 décembre 2020 Page 3 sur 10



Herbacée	Typha angustifolia	OBL		70	<b>72,16</b> %
Herbacée	Stuckenia pectinata	OBL		5	5,15 %
Herbacée	Scirpus cyperinus	OBL		5	5,15 %
Herbacée	Phragmites australis	FACH	envahissante	2	2,06 %
Herbacée	Lythrum salicaria	FACH	envahissante	3	3,09 %
Herbacée	Lycopus uniflorus	OBL		2	2,06 %
Herbacée	Lemna minor	OBL		1	1,03 %
Herbacée	Galium labradoricum	OBL		2	2,06 %
Herbacée	Erechtites hieraciifolius var. hieraciifolius			1	1,03 %
Herbacée	Epilobium ciliatum subsp. glandulosum	FACH		5	5,15 %

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Statut hydrique : \* = Statut émis par WSP

3 décembre 2020 Page 4 sur 10



#### Marécage arborescent

#### Marécage arborescent poste Blainville

Fait par Jean-Bastien Lambert le 2020-9-1

#### **IDENTIFICATION**

Type de milieu : Marécage arborescent

Type de groupement : Humide

Maturité : Intermédiaire

Stade successionnel : Boisé/Marécage arborescent > Fin de

succession

Rareté au niveau régional Occasionnel

Détails rareté

**HYDROLOGIE** 

Bande riveraine d'un plan d'eau : N/A
Lien hydrologique ? : Oui
Nature du lien : Indirect
Type du lien : Fossé

Position dans le réseau hydrique : En bordure d'au moins un milieu humide

Présence de dépression humide: 51-75 %

#### **PERTURBATIONS**

Végétation perturbée? Oui Perturbation Anthropique

Sols perturbés ?NonImpact négatif relié à un fosséMenaçant peuDéchetsMenaçant peuMilieu affecté par un barrage de castor ?NonSentier de véhicules motorisésMenaçant peuAutre - AnthropiqueMenaçant beaucoup

#### **REMARQUES**

- > Troncs et souches
- > Présence de chicots
- > Potentiel espèces rares flore moyen ou élevé
- > Remarques générales : Mosaïque de butons et cuvettes

Butons secs dominés par pins blanc

#### **ESVM ET EEE**

Espèces floristiques à statut particulier observées dans le polygone

Aucune donnée

Espèces fauniques à statut particulier observées dans le polygone

Aucune donnée

Espèces exotiques envahissantes observées dans le polygone

Nom LatinDésignationDegré d'envahisssementPhragmites australisenvahissanteLéger

Léger

Degré d'envahissement (polygone) :

## DESCRIPTION POLYGONE nt Superficie (m²): 1796

Superficie du complexe de 100 536 milieux humides (m²) :

Proportion de milieu naturel dans une bande-tampon de 100 m: 60-80 %

3 décembre 2020 Page 5 sur 10



#### **PARCELLES**

#### Faite par Jean-Bastien Lambert le 2020-9-1 Blainville 2 - Groupement Marécage arborescent Latitude: Longitude: Type de parcelle: Parcelle complète **SYNTHÈSE DE LA PARCELLE** Nb d'espèces dominantes FACH ou OBL (A): Nb d'espèces dominantes NI (B) : 3 Végétation dominée par des hydrophytes (A>B): Oui Végétation typique des milieux humides: Oui Présence de sols hydromorphes: Non Test d'indicateur hydrologique positif: Oui

#### **DONNÉES BIOPHYSIQUES**

	-	Mouchetures: Aucun
Hauteur d'eau au-dessus du sol:	0 cm	Horizon supérieur (cm): 20 Sable
Profondeur de la nappe (si observée):	11-30 cm	
r referredar de la riappe (si esservee).		Horizon inférieur (cm): Non observée
Pente:	4-8% (faible)	Roc (si observé):
Situation topographique:	Buton et cuvette (mosaïque)	Sol réductique (cm):
Drainage:	4-Imparfait	Sol organique (cm): 10 Mésique

#### **REMARQUES**

- > Troncs et souches
- > Présence de chicots
- > Potentiel espèces rares flore moyen ou élevé

#### **INDICATEURS HYDROLOGIQUES**

Inondé		Écorce érodée	
Sol saturé d'eau dans les 30 premiers cm		Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	X
Lignes de démarcation d'eau (roche, arbres, etc)		Lignes de mousses sur le tronc	
Débris ou sédiments apportés par l'eau		Souches hypertrophiées	
Odeur du soufre (œuf pourri)		Système racinaire peu profond	X
Litière noirâtre	Х	Racines adventives	
Effet rhizosphère (oxydation autour des racines)		Lenticelles hypertrophiées	

#### **RECOUVREMENTS TOTAUX**

Strate	Recouvrement
Arborescente ( > 4 m)	70%
Arbustive ( < 4 m)	50%
Eau	0%
Herbacée	25%
Muscinale	2%
Sol nu / Litière	15%

#### RECOUVREMENT PAR STRATE ET ESPÈCES PRINCIPALES

Strate	Nom Latin	Statut Désignation hydrique	Recou\ Absolu	rement/ Relatif
Arborescente ( > 4 m)	Acer rubrum	FACH	30	<b>35,29</b> %

3 décembre 2020 Page 6 sur 10



Arborescente ( > 4 m)	Betula populifolia	NI	5	5,88 %
Arborescente ( > 4 m)	Picea mariana	FACH	15	17,65 %
Arborescente (>4 m)	Pinus strobus	NI	35	41,18 %
Arbustive ( < 4 m)	Acer rubrum	FACH	3	3,75 %
Arbustive ( < 4 m)	Aronia melanocarpa	FACH	5	6,25 %
Arbustive ( < 4 m)	Gaultheria procumbens	NI	5	6,25 %
Arbustive ( < 4 m)	Gaylussacia baccata	NI	5	6,25 %
Arbustive ( < 4 m)	llex mucronata	FACH	8	10 %
Arbustive ( < 4 m)	llex verticillata	FACH	8	10 %
Arbustive ( < 4 m)	Rhododendron groenlandicum	OBL	20	25 %
Arbustive ( < 4 m)	Rubus hispidus	FACH	5	6,25 %
Arbustive ( < 4 m)	Vaccinium corymbosum	FACH	8	10 %
Arbustive ( < 4 m)	Vaccinium myrtilloides	NI	10	12,5 %
Arbustive ( < 4 m)	Viburnum nudum var. cassinoides	FACH	3	3,75 %
Herbacée	Bidens cernua	OBL	8	20,51 %
Herbacée	Coptis trifolia	NI	3	7,69 %
Herbacée	Cornus canadensis	NI	10	25,64 %
Herbacée	Cypripedium acaule	NI	1	2,56 %
Herbacée	Dendrolycopodium hickeyi		3	7,69 %
Herbacée	Pteridium aquilinum var. latiusculum	NI	3	7,69 %
Herbacée	Rubus repens	NI	3	7,69 %
Herbacée	Typha angustifolia	OBL	8	20,51 %
Muscinale	Sphagnum sp.	FACH	3	100 %

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Statut hydrique : \* = Statut émis par WSP

3 décembre 2020 Page 7 sur 10



#### Tourbière boisée ombrotrophe

#### Tourbière poste Blainville

Fait par Jean-Bastien Lambert le 2020-9-1

#### **IDENTIFICATION**

Type de milieu : Tourbière
Type de groupement : Humide
Maturité : Tourbière
Stade successionnel : Tourbière
Rareté au niveau régional Rare
Détails rareté ESVM

#### **DESCRIPTION POLYGONE**

Superficie (m²): 3 541
Superficie du complexe de 100 536
milieux humides (m²):

Proportion de milieu naturel dans une bande-tampon de 100 m: 60-80 %

#### **HYDROLOGIE**

Bande riveraine d'un plan d'eau : N/A
Lien hydrologique ? : Oui
Nature du lien : Indirect
Type du lien : Fossé

Position dans le réseau hydrique: En bordure d'au moins un milieu humide

Présence de dépression humide: 76-100 %

#### **PERTURBATIONS**

Végétation perturbée? Non **Perturbation Anthropique** 

Sols perturbés ? Non Sentier de véhicules motorisés Menaçant peu

Perturbation Naturelle

Milieu affecté par un barrage de castor ? Épidémie / maladie Menaçant pas

#### **REMARQUES**

- > Présence de chicots
- > Potentiel espèces rares faune élevé
- > Potentiel espèces rares flore moyen ou élevé
- > Remarques générales : Quelques arbres morts

#### **ESVM ET EEE**

#### Espèces floristiques à statut particulier observées dans le polygone

Nom Latin	Désignation	Aire de l'unité	Répartition	Abondance
Woodwardia	susceptible	101-500 m <sup>2</sup>	Dispersé	100-500
virginica				

#### Espèces fauniques à statut particulier observées dans le polygone

Aucune donnée

Espèces exotiques envahissantes observées dans le polygone

Aucune donnée

3 décembre 2020 Page 8 sur 10



#### **PARCELLES**

#### **Blainville 3 - Groupement Tourbière** Faite par Jean-Bastien Lambert le 2020-9-1 boisée ombrotrophe Latitude: Type de parcelle: Parcelle complète Longitude: SYNTHÈSE DE LA PARCELLE Nb d'espèces dominantes FACH ou OBL (A): 4 Nb d'espèces dominantes NI (B) : 2 Végétation dominée par des hydrophytes (A>B): Oui Végétation typique des milieux humides: Oui Présence de sols hydromorphes: Oui Test d'indicateur hydrologique positif: Oui

#### **DONNÉES BIOPHYSIQUES**

		Mouchetures:	Aucun	
Hauteur d'eau au-dessus du sol:	< 5 cm	Horizon supérieur (cm):	10	Loam limono-
Profondeur de la nappe (si observée):	6-10 cm			argileux
		Horizon inférieur (cm):		Non observée
Pente:	0-3% (nulle)	Roc (si observé):		
Situation topographique:	Dépression	Sol rédoxique (cm):	Sol réd	luctique (cm):
Drainage:	5-Mauvais	Sol organique (cm):	55	Humique

#### **REMARQUES**

- > Présence de chicots
- > Mares temporaires pour la reproduction des anoures
- > Potentiel espèces rares faune élevé
- > Potentiel espèces rares flore moyen ou élevé

#### **INDICATEURS HYDROLOGIQUES**

Inondé		Écorce érodée	
Sol saturé d'eau dans les 30 premiers cm	X	Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	X
Lignes de démarcation d'eau (roche, arbres, etc)		Lignes de mousses sur le tronc	
Débris ou sédiments apportés par l'eau		Souches hypertrophiées	
Odeur du soufre (œuf pourri)		Système racinaire peu profond	X
Litière noirâtre		Racines adventives	
Effet rhizosphère (oxydation autour des racines)		Lenticelles hypertrophiées	

#### **RECOUVREMENTS TOTAUX**

Strate	Recouvrement
Arborescente ( > 4 m)	30%
Arbustive ( < 4 m)	55%
Eau	20%
Herbacée	40%
Muscinale	30%
Sol nu / Litière	15%
Herbacée Muscinale	40% 30%

#### RECOUVREMENT PAR STRATE ET ESPÈCES PRINCIPALES

3 décembre 2020 Page 9 sur 10



Strate	Nom Latin	Statut Désignation hydrique	Reco Absolu	uvrement ı Relatif
Arborescente ( > 4 m)	Acer rubrum	FACH	5	12,5 %
Arborescente ( > 4 m)	Betula populifolia	NI	5	12,5 %
Arborescente ( > 4 m)	Larix laricina	FACH	15	<b>37,5</b> %
Arborescente ( > 4 m)	Pinus strobus	NI	15	<b>37,5</b> %
Arbustive ( < 4 m)	Acer rubrum	FACH	5	6,1 %
Arbustive ( < 4 m)	Alnus incana subsp. rugosa	FACH	7	8,54 %
Arbustive ( < 4 m)	Aronia melanocarpa	FACH	2	2,44 %
Arbustive ( < 4 m)	Chamaedaphne calyculata	OBL	30	36,59 %
Arbustive ( < 4 m)	llex mucronata	FACH	7	8,54 %
Arbustive ( < 4 m)	Larix Iaricina	FACH	3	3,66 %
Arbustive ( < 4 m)	Pinus strobus	NI	8	9,76 %
Arbustive ( < 4 m)	Rhododendron canadense	FACH	2	2,44 %
Arbustive ( < 4 m)	Rhododendron groenlandicum	OBL	5	6,1 %
Arbustive ( < 4 m)	Salix pyrifolia	FACH	5	6,1 %
Arbustive ( < 4 m)	Vaccinium corymbosum	FACH	8	9,76 %
Herbacée	Bidens cernua	OBL	2	4,65 %
Herbacée	Epilobium ciliatum subsp. glandulosum	FACH	3	6,98 %
Herbacée	Onoclea sensibilis	FACH	3	6,98 %
Herbacée	Typha angustifolia	OBL	35	81,4 %
Muscinale	Mousses		30	100 %

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Statut hydrique : \* = Statut émis par WSP

3 décembre 2020 Page 10 sur 10

### **ANNEXE**

E

RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES RELEVÉS FLORISTIQUES

#### **ANNEXE**

# **E-1** SECTEUR DU MARÉCAGE SAINTE-HENRIETTE

Tableau 1 Relevés floristiques réalisés dans le marécage Sainte-Henriette (zone B, juillet 2016)

Numéro du relevé floristique	-	2	3	4	ĸ	9	7	œ	6	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Recouvrement total par strate														_				_	_	
Arborescente (> 4 m)																				
Arbustive (< 4 m)					1 %	2 %									1 %	15 %	1 %	25 %	100 %	% 09
Herbacée	30 %	100 %	% 08	75 %	% 05	100 %	% 06	% 06	% 56	% 56	40 %	40 %	% 05	30 %	% 02	% 06	% 09	30 %	10 %	10 %
Muscinale																	1 %			
Litière	% 02	40 %		20 %	% 05	40 %	% 05	30 %		% 58	2 %	% 09		30 %	40 %	2 %	20 %			10 %
Sol/roche																				
Eau																				
Strate arborescente (> 4 m)																				
Abies balsamea																				
Acer rubrum																				
Strate arbustive (< 4 m)																				
Abies balsamea																				
Acer pensylvanicum																				
Acer rubrum					0,5 %											10 %		2 %		2 %
Amelanchier sp.																				
Aronia melanocarpa																				
Betula alleghaniensis																				
Betula papyrifera																				
Betula populifolia																				
Cornus stolonifera																				
Ilex verticillata																				
Populus grandidentata																				
Populus tremuloides																				
Prunus serotina																				
Prunus virginiana var. virginiana																5 %				
Rubus hispidus																		10 %		1 %
Rubus idaeus																				% 09
Rubus setosus						2 %													100 %	
Salix sp.															0,5 %	1 %	0,5 %			
Sorbus americana																				
Spiraea latifolia																	0,5 %			
Viburnum nudum var. cassinoides																		15 %		

Numéro du relevé floristique	1	2 3	4	ક	9	7	8	6	10	11	12	13 14	15	16	17	18	19	20
Strate herbacée																		
Agrostis scabra	1	1%		1 %														
Agrostis sp.									0	0,5 %								
Agrostis stolonifera		1 %	%						1 %									
Alisma triviale										7 %								
Aralia hispida																		
Aralia nudicaulis														10 %		2 %		
Bidens frondosa						0,5 %			0	0,5 %	% 5'0	0,5 %	%					
Carex arctata																		
Carex canescens																		
Carex echinata																		
Carex intumescens																		
Carex retrorsa	5	5%	2 %			1 %	2 %		1 %									
Carex scoparia var. scoparia	1	1% 10 %	% 2 %	15 %		2 %	1 %	30 %	40 %	2 %	15 %	10 % 3 %	% 01 %	% 2 %	30 %			
Carex sp.	30% 95	%56			% 56									2 %		20 %		
Carex stipata var. stipata		2 %	%															
Carex trisperma																		
Carex vulpinoidea						0,5 %												
Clintonia borealis																		
Coptis trifolia																		
Cornus canadensis																		
Doellingeria umbellata var. pubens				4 %				1 %										
Dryopteris carthusiana																		
Dryopteris cristata																		
Dryopteris intermedia																2 %		
Eleocharis obtusa										2 %								
Equisetum arvense														1 %				
Equisetum sylvaticum																		
Erigeron strigosus var. strigosus					1 %													
Eupatorium perfoliatum				1 %														
Euthamia graminifolia				0,5 %	1 %	2 %								1 %	1 %			2 %
Fragaria virginiana subsp. virginiana															2 %			
Juncus brevicaudatus										1 %		0,5 %						
Juncus effusus		35%	% 20%			15 %		20 %	10 %		2 %	5 % 1 %	% 2 %	% 5,0				

Numéro du relevé floristique	1	2	3	4	so.	9	7	00	6	10	11	12	13	14 15	16	17	7 18	19		20
Juncus tenuis				0.5 %	%		0.5 %		1 %			. 0	,0							
Leersia oryzoides											10 %									
Lotus corniculatus			1%	10%		4,	5 % 1	10 %		15 % (	0,5 %	0,5 %	5 % 5	5 % 15 %	%					
Lycopus uniflorus																				1 %
Lythrum salicaria			2%	0,5 %		0	0,5 %									2 %	%			
Maianthemum canadense															1 %	9				
Maianthemum racemosum subsp. racemosum																				
Medeola virginiana																				
Medicago Iupulina					0,5 %				1 %											
Mitchella repens																				
Onoclea sensibilis					3 % 3	3 %			1 %									2 %	9,	
Osmunda regalis var. spectabilis																2	%			
Osmundastrum cinnamomeum																				
Panicum sp.					0,5 %															
Phalaris arundinacea		1 %																		
Phleum pratense subsp. pratense				0,5 %			10	10 %	1 %	1 %	2 %									
Phragmites australis																				
Plantago major				1 %					3 %	1 %										
Potentilla norvegica				0,5 %				0	0,5 %											
Pteridium aquilinum var. latiusculum															40 %	%		2 %	9,	
Rubus pubescens					1	%									30 %	%				
Scirpus atrovirens			5 %	0,5 %		0	0,5 %					1 %	3 %	1 %	9					
Scirpus cyperinus			25 %	1 %	30 %		3 %	63	30 % 2	25 %	. % 01	20 %	7 %	25 %	%	20 %	%			
Solidago canadensis var. canadensis				1 %	3	3 %									1 %	6 1%	%		S	2 %
Solidago rugosa subsp. rugosa var. rugosa					1 %										1 %	6 1%	%			
Sonchus asper															1 %	% 3%	%			
Taraxacum officinale																1.6	%			
Thelypteris palustris var. pubescens																				
Trientalis borealis																				
Trifolium hybridum			0,5 %	30 %		3	30 % 7.	75 %	5 % 1	% 01			7 % 20	20 % 3 %	9					
Trifolium pratense						3	30 %													
Tussilago farfara													1 %							
Typha angustifolia			1 %					0	0,5% 0	0,5 %	2 %		1	1 % 10 %	%					
Typha latifolia												2 %	3 %							

Numéro du relevé floristique	1	2	3	4	w	9	7	∞	6	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Numéro de relevé	1	2	3	4	5	9	7	~	6	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Verbena hastata var. hastata									1 %											
Vicia cracca			0,5 %				0,5 %		0,5 %	0,5 %		0	0,5 %		1 %					
Viola sp.																2 %				
Strate muscinale																				
Mousses																	1 %			
Sphagmum sp.																				

 Tableau 2
 Relevés floristiques réalisés dans le marécage Sainte-Henriette (zone A, juillet 2016)

Numéro de relevé	2.1	22	23	24	25	26	2.7	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	30	40
	1	1	1	;		ì		ì	ì		:	3	3	;	3	3			3	è
Recouvrement total par strate			•	-				-	-			-							-	
Recouvrement arborescent total (> 4 m)																75%	%09		40%	%08
Recouvrement arbustif total (< 4 m)	%06	1%	1%	1%	%08	%\$6	%02	75%	%02	%58	35%	%02	%02	7%	35%	2%	3%	15%	15%	1%
Recouvrement d'herbacées total	2%	75%	1%	20%	10%	3%	4%	30%	30%	2%	15%	15%	25%	%09	35%	45%	20%	35%	20%	20%
Recouvrement muscinal total				1%	3%	15%										1%	25%	%08		3%
Recouvrement de litière total	100%	25%	100%	75%	100%	85%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	%56	100%	, %66	75%	20%		%26
Recouvrement de sol/roche total				%5																
Recouvrement d'eau total																				
Strate arborée (> 4 m)																				
Abies balsamea																	%09			2%
Acer rubrum																75%			40%	75%
Strate arbustive (< 4 m)																				
Abies balsamea					+				1%							+			%01	
Acer pensylvanicum												2%								
Acer rubrum	10%	+		+			3%		25%	25%	1%	1%	3%		+	+	3%	+	1%	1%
Amelanchier sp.												3%			1%					
Aronia melanocarpa					%09	5%									2%					
Betula alleghaniensis											+									
Betula papyrifera	1%				1%			7%	2%	3%	2%		3%		2%	+				
Betula populifolia					1%															
Cornus stolonifera												2%								
Ilex verticillata																				
Populus grandidentata												+			10%				1%	
Populus tremuloides					1%		2%						2%							
Prunus serotina															+					
Prunus virginiana var. virginiana																				
Rubus hispidus	%08		1%		25%	%06	%09	15%	20%	75%	2%	%09	%02	+	20%	1%		15%	1%	
Rubus idaeus					+			%09			20%			7%						
Rubus setosus								1%			9%									
Salix sp.																				
Sorbus americana																				
Spiraea latifolia				+								+								
Viburnum nudum var. cassinoides															2%					

Numéro de relevé	21	22	23	24	25	26	27	28	29 30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
Strate herbacée																			
Agrostis scabra																			
Agrostis sp.																			
Agrostis stolonifera		%02											%09						
Alisma triviale																			
Aralia hispida										10%	,0								
Aralia nudicaulis								10%	1%		%8	3%		%5			2%	1%	
Bidens frondosa		+				+													
Carex arctata									+	+									
Carex canescens			+																
Carex echinata				+															
Carex intumescens	1%					2%			+										
Carex retrorsa																			
Carex scoparia var. scoparia		3%		20%				+	2%	νο.									
Carex sp.																			
Carex stipata var. stipata																			
Carex trisperma																	+		
Carex vulpinoidea																			
Clintonia borealis														3%					45%
Coptis trifolia					+														
Cornus canadensis									2%	,0									
Doellingeria umbellata var. pubens																			
Dryopteris carthusiana											2%	10%			2%				7%
Dryopteris cristata																			
Dryopteris intermedia					5%														
Eleocharis obtusa																			
Equisetum arvense																			
Equisetum sylvaticum									1%										
Erigeron strigosus var. strigosus																			
Eupatorium perfoliatum																			
Euthamia graminifolia	1%			+							1%								
Fragaria virginiana subsp. virginiana						1%													
Juncus brevicaudatus																			
Juncus effusus		1%		2%															

Numéro de relevé	2.1	"	23	24	25	96	7.0	38	20	30	3.1	33	33	3.4	35	2£ 9£	38	30	40
Innue tomic	1	1	1	i	ì	ì	i	ì	ì	3	5	3		;					
Carrens terrais																			
Leersia oryzoides																			
Lotus corniculatus																			
Lycopus uniflorus																			
Lythrum salicaria				+															
Maianthemum canadense								1%		+		1%	1%		+	1% 3%	%01 %	% 2%	6 1%
Maianthemum racemosum subsp. racemosum																			
Medeola virginiana										2%									
Medicago lupulina																			
Mitchella repens					1%														
Onoclea sensibilis																			
Osmunda regalis var. spectabilis																2%	20%	%	
Osmundastrum cinnamomeum	4%							25%	30%		2%		15% 1	10%	4	40% 5%	,0		
Panicum sp.																			
Phalaris arundinacea																			
Phleum pratense subsp. pratense																			
Phragmites australis							1%												
Plantago major																			
Potentilla norvegica																			
Pteridium aquilinum var. latiusculum															25%				
Rubus pubescens																			
Scirpus atrovirens																			
Scirpus cyperinus				1%	5%		2%							5%					
Solidago canadensis var. canadensis					1%		+	1%				2%	1%						
Solidago rugosa subsp. rugosa var. rugosa					1%								+						
Sonchus asper																			
Taraxacum officinale																			
Thetypteris palustris var. pubescens		1%														10%	% 1%	,0	
Trientalis borealis													1%		1%		3%	% 15%	%
Trifolium hybridum																			
Trifolium pratense																			
Tussilago farfara																			
Typha angustifolia																			
Typha latifolia						1%													

Numéro de relevé	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36 37	38	39	40
Verbena hastata var. hastata																			
Vicia cracca																			
Viola sp.						+	1%	+											
Strate muscinale																			
Mousses				1%		10%										1% 10%	9,		3%
Sphagnum sp.					3%	2%										15%	%08 %	.0	

Relevés floristiques réalisés dans le marécage Sainte-Henriette (zone A, juillet 2016) (suite)

Tableau 2

Numéro du relevé floristique	41	42	43	44	45	46	47	48	49	20
Recouvrement total par strate										
Arborescente (> 4 m)	% 08	% 5L	% 52	40 %	% 06	% 06	% 08	40 %	% 06	% 06
Arbustive (< 4 m)	2 %	2 %	3 %	1 %	2 %	1 %	1 %	1 %		1 %
Herbacée	15 %	% \$	40 %	% 02	10 %	25 %	75 %	% 05	40 %	1 %
Muscinale	2 %	% 06			1 %	15 %	1 %	20 %	1 %	1 %
Litière	% 86	10 %	100 %	100 %	% 66	% 58	% 66	% 08	% 66	100 %
Sol/roche										
Eau										
Strate arborescente (> 4 m)										
Abies balsamea	10 %	75 %	75 %	2 %	% 06	5 %	% 08		% 06	10 %
Acer rubrum	% 02			40 %		% 06		40 %		% 06
Strate arbustive (< 4 m)										
Abies balsamea	% 5,0	0,5 %	0,5 %					0,5 %		
Acer pensylvanicum										
Acer rubrum	% 5,0	2 %	% 5'0	0,5 %	1 %	1 %	1 %			0,5 %
Amelanchier sp.										
Aronia melanocarpa										
Betula alleghaniensis	1 %									
Betula papyrifera										
Betula populifolia										
Cornus stolonifera										
Ilex verticillata					1 %					
Populus grandidentata										

	1+	1	5	<del>4</del> 4	45	46	47	48	49	20
Populus tremuloides										
Prunus serotina										
Prunus virginiana vat. virginiana										
Rubus hispidus	2 %	1 %	3 %				1 %	0,5 %		
Rubus idaeus										
Rubus setosus										
Salix sp.										
Sorbus americana		2 %								
Spiraea latifolia										
Viburnum nudum var. cassinoides	3 %									
Strate herbacée										
Agrostis scabra										
Agrostis sp.										
Agrostis stolonifera										
Alisma triviale										
Aralia hispida										
Aralia nudicaulis										
Bidens frondosa										
Carex arctata										
Carex canescens										
Carex echinata										
Carex intumescens										
Carex retrorsa										
Carex scoparia var. scoparia										
Carex sp.										
Carex stipata var. stipata										
Carex trisperma										
Carex vulpinoidea										
Clintonia borealis				0,5 %	7 %					
Coptis trifolia		0,5 %								
Cornus canadensis										

Numéro du relevé floristique	41	42	43	44	45	46	47	48	49	20
Doellingeria umbellata var. pubens										
Dryopteris carthusiana										
Dryopteris cristata	0,5 %				3 %					
Dryopteris intermedia										
Eleocharis obtusa										
Equisetum arvense										
Equisetum sylvaticum										
Erigeron strigosus var. strigosus										
Eupatorium perfoliatum										
Euthamia graminifolia										
Fragaria virginiana subsp. virginiana										
Juncus brevicaudatus										
Juncus effusus										
Juncus tenuis										
Leersia oryzoides										
Lotus corniculatus										
Lycopus uniflorus										
Lythrum salicaria										
Maianthemum canadense	1 %			1 %	0,5 %	0,5 %	1 %	1 %	2 %	0,5 %
Maianthemum racemosum subsp. racemosum		3 %	5 %							
Medeola virginiana										
Medicago lupulina										
Mitchella repens										
Onoclea sensibilis				0,5 %						0,5 %
Osmunda regalis var. spectabilis										0,5 %

Numéro du relevé floristique	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
Osmundastrum cinnamomeum	15 %		35 %	% 02		25 %	75 %	% 05	40 %	
Panicum sp.										
Phalaris arundinacea										
Phleum pratense subsp. pratense										
Phragmites australis										
Plantago major										
Potentilla norvegica										
Pteridium aquilinum var. latiusculum										
Rubus pubescens										
Scirpus atrovirens										
Scirpus cyperinus										
Solidago canadensis var. canadensis										
Solidago rugosa subsp. rugosa var. rugosa										
Sonchus asper										
Taraxacum officinale										
Thelypteris palustris var. pubescens										
Trientalis borealis										
Trifolium hybridum										
Trifolium pratense										
Tussilago farfara										
Typha angustifolia										
Typha latifolia										
Verbena hastata var. hastata										
Vicia cracca										

Numéro du relevé floristique	41	42	43	44	45	46	47	48	49	20
Viola sp.										
Strate muscinale										
Mousses										
Sphagnum sp.										

 Tableau 3
 Relevés floristiques réalisés dans le marécage Sainte-Henriette (zone B, août 2020)

Nom espèce 2020 final (nomenclature VasCan)	1	7	3	4	w	9	r	∞	9 1	10 11	12	13	14	15	16	11	18	19	20
Recouvrement total par strate																			
Arborescente (> 4 m)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arbustive (< 4 m)	0	09	0	0	0	50	0	0	0	0 0	0	3	∞	50	09	45	09	9	80
Herbacée	95	45	95	06	80	50	100	100	100	100 95	5 95	100	06	55	50	35	15	40	15
Muscinale	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0 0	0	0	0	0	0	0	2	0	0
Litière	30	20	25	10	10	20	5	5	5 2	20 20	15	10	10	10	5	25	10	10	85
Sol/roche/bois mort	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	5	2	5	10	5
Eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Strate arbustive (< 4 m)																			
Acer rubrum						20									25		20		
Amelanchier sp.		30																	
Populus tremuloides		20														5	2		
Prunus serotina															3	s			
Rubus idaeus		5				30												2	80
Rubus setosus						5							∞		∞	10	45	09	
Salix discolor												3		50					
Vitis riparia		3																	
Viburnum nudum var. cassinoides																25		∞	
Strate herbacée																			
Aralia nudicaulis																15			
Calamagrostis canadensis															30			35	
Carex crinita										20	10								
Carex intumescens																5			
Carex sp.	80	10			20	40		5						10			10		
Doellingeria umbellata var. pubens		5			30											3			
Eupatorium perfoliatum											10			10					
Euthamia graminifolia							25						S						
Juncus effusus			3	5			10		5	10		5							
Lotus corniculatus				5			20	35	_	10		10	09						
Lythrum salicaria									10										
Maianthemum canadense subsp. canadense													1						
Onoclea sensibilis																	∞	5	
Phalaris arundinacea	2		10				2	10	25	1	10 5								
Phragmites australis subsp. australis	5		20						-	10	1	∞		-					
Pteridium aquilinum var. latiusculum										_	_		10		10	5		3	15

Nom espèce 2020 final (nomenclature V asCan)	-	7	6	4	w	9	7	œ	6	10	11	12	13	14	51	16	17	18	19
Scirpus atrovirens											25								
Scirpus cyperinus			35	15	10			3	10	10	15	09	25		20				
Solidago canadensis var. canadensis		20		5						65					10	3			
Solidago rugosa subsp. rugosa var. rugosa						5	10									3	5		
Sonchus asper								20	10										
Symphyotrichum lanceolatum subsp. lanceolatum var. lanceolatum			20	55	10		30	15	25			5	55						
Typha latifolia	3																		
Vicia cracca				3			5		5										
Strate muscinale																			

Tableau 4 Relevés floristiques réalisés dans le marécage Sainte-Henriette (zone A, août 2020)

Numéro du relevé	21	22	23	24	25	56	72	28	29 3	30 31	1 32	33	34	35	36	37	38	39	40	14	42	43	4	45	46 4	47 48	3 49	20
Document total was resurted																												
Achoescoarts (>d m)	0	c	c	c	c	-	-	2	8				<u>-</u>	9	9	35	09	9	v	7	7	v	s	00	21/ 21/	25	20	0
Arbustive (< 4 m)	95	50	2	5	85	65				-			8	30	35	15	3	55	. 04	2 8	5	45	9 6					0
Herbacée	10	70	09	55	15	30							70	70	30	95	75	25	09	20	50	5	15					25
Muscinale	0	5	0	0	-	0	5	0	0	0	0 0	5	0	0	0	5	10	0	5	10	25	40	0	5	30 2	2 0	1	3
Litière	10	10	5	5	10	2	10	50	50 4	40 90	0 30	5	30	10	09	20	15	10	25	25	5	10	40	85	15 80	09 0	45	85
Sol/roche/bois mort	0	0	40	30	10	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	20	5	5	2	0	10	3	30	S	5	3 (	0 0	5	2
Eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0
Strate arborescente (> 4 m)																												
Abies balsamea																35		5	5	10	15			75	4	9	5	25
Acer rubrum									5						06		09	35		5		5	85	15	75 5	5 55	80	70
Betula papyrifera								5																				
Prunus pensylvanica								5																				
Populus grandidentata																		5										
Strate arbustive (< 4 m)																												
Abies balsamea																10		30	10	15		2	35	_	∞			
Acer rubrum	10				5	3	5	15	45	-		10		5					2	5	5	2		-	5	5		
Amelanchier sp.											2												S		∞			
Aronia melanocarpa					09																							
Betula papyrifera						2	2	25		2 3			S		30				2		2	5						
Betula populifolia	20				10	3	10	10	10	3			2															
llex verticillata		10						15									5									20	_	
Pinus strobus																			5									
Populus grandidentata																		7										
Populus tremuloides							3					5																
Prunus pensylvanica								10																				
Rubus allegheniensis								55		75 7	75	5																
Rubus hispidus	10	3	5		5	55	25		25		30	30		40	3	5	15		15	3	2	35			∞			
Rubus idaeus	10				5		35			4,	5 50	5	65	10														
Salix discolor		7		5																								
Sorbus americana												15													3			
Viburnum nudum var. cassinoides	45													∞	2				2									
Strate herbacée																												
Athyrium filix-femina														5														
Bidens frondosa				1																								

Numéro du relevé	21	22	23	24	25	56	27 2	28 29	9 30	31	32	33	34	35	36	37	38	39 4	40 41	1 42	43	4	45	46	4	84	49
Calamagrostis canadensis	5																										
Carex crinita									3																		
Carex echinata				15																							
Carex intumescens			5			3						∞		10						25							
Carex sp.		25	20		10								5														
Carex trisperma																					3						
Clintonia borealis																		4	40			∞					
Coptis trifolia																								8			15
Doellingeria umbellata var. pubens		10											∞			1											
Dryopteris carthusiana							3	-							5	3	5					3					5
Equisetum sylvaticum		3						2																			
Juncus effusus		10		2%																							
Spinulum annotinum subsp. annotinum																	2										
Lythrum salicaria				∞																							
Maianthemum canadense subsp. canadense					2			5							3	5	5	- •	2 5	3	2	3	1	5	2	5	
Mitchella repens																	2						1				
Onoclea sensibilis				3																							
Osmunda regalis var. spectabilis		2													3	10	55										
Osmundastrum cinnamomeum					15		1	10 35	2	10	50				15	70	15	25	10	0 15			∞	10	85	45	10
Phalaris arundinacea						10																					
Phragmites australis subsp. australis		2			2		∞																				
Pteridium aquilinum var. latiusculum														25													
Scirpus atrocinctus				20																							
Scirpus cyperinus		5				20			2																		
Solidago canadensis var. canadensis		10	10			3					S																
Solidago rugosa subsp. rugosa var. rugosa	∞						8					15	8	30						2							
Symphyotrichum lanceolatum subsp. lanceolatum var. lanceolatum				3									3														
The typteris palustris var. pubescens		5	10																								
Lysimachia borealis																			5				2		3	2	3
Strate muscinale	-																				-				•	-	
Mousses					_		5					5				3	5	·	5 10	0 5	30		5	20	2		_
Sphagnum sp.		$\exists$	$\dashv$		$\dashv$	_	-	-	$\dashv$						_	2	5			20	10			10			

### **ANNEXE**

## **E-2** SECTEUR DU POSTE DE BLAINVILLE

Tableau 1 Relevés floristiques réalisés le long des transects d'inventaire 1 et 2 (secteur du poste de Blainville, juillet 2016)

Arbustive (< 4 m)	15 % 95 % 15 % 100 % 95 % 100 % 95 % 25 % 25 %	50% 40% 50% 15% 100% 100% 100% 100% 20% 20%	50% 50% 10% 10% 3% 3% 30 100% 100% 50% 50%	30 % 70 % 30 %	3 % 50 % 5 % 95 %	40 % 40 % 40 % 40 %	40 % 115 % 110 % 100 % 40 % 5 %	90% 50 10% 5 3% 30 100% 95	50% 40% 5% 1% 30% 100%	40 % 10 % 1 % 50 %		
ecire (> 4 m))  ec (< 4 m)  ale  butter  expectation  expectat	15 % 95 % 15 % 100 % 95 % 100 % 100 % 95 % 60 %		50 % 10 % 3 % 100 % 50 %			40 % 50 % 100 % 40 %	10 % 100 % 100 % 100 % 40 % 5 %					
be be legal and the legal and	15% 95% 15% 15% 100% 95% 100% 95% 100% 95% 100% 95% 100% 95% 100% 95% 100% 95% 100% 95% 100% 95% 95% 95% 95% 95% 95% 95% 95% 95% 95		3 % 3 % 100 % 20 % 20 % 20 % 20 % 20 % 20 % 2			50 % 40 % 100 % 40 %	10 % 100 % 100 % 40 % 5 % 5 %				L	
been been been been been been been been	15 % 95 % 15 % 100 % 29 % 100 % 60 % 60 % 25 %		3 % 20 % 20 % 20 % 20 %			100 %	100%				, 15 %	% 8
lee	5% 100 % 100 % 95 % 60 %		90 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0			100 %	100 %			100 %	1 %	
be         25 %         5%         100 %           stropescente (>4 m)         70 %         10 %         75 %         100 %         95 %         100 %           richarmea         5 mm         10 %         75 %         100 %         95 %         100 %           richarmea         5 mm         7 mm         7 mm         25 %         100 %           richar         5 mm         7 mm         7 mm         25 %           richar         6 mm         7 mm         25 %           richar         6 mm         7 mm         25 %           richar         7 mm         2 mm         2 mm         2 mm           richar         2 mm         2 mm         2 mm         2 mm         2 mm           richar         2 mm         2 mm         2 mm         2 mm         2 mm         2 mm           richar         2 mm           richar         2 mm           richar         2 mm         2 mm         2 mm         2 mm         2 mm         2 mm	5% 100 % 100 % 95 % 60 %		20 %			100 %	100 %			100 %	% 05 %	100 %
70 %   10 %   100 %   95 %	100% 95% 60% 25%		% 20 %			40 %	40%	5	% 56			
70 % 10 % 75 % 100 % 95 % 60 % 60 % 60 % 60 % 60 % 60 % 60 % 6	100% 95% 60% 25%		9% 20%	%		40 %	40%		2 %			
60 % 60 % 25 % 0.5 % 0.5 % 19%			%			40 %	40%		1 % 100 %	%(	% 05	
60 % 25 % 10,5 % 11%			%			40 %	40%					
4 60 % 6			%			40 %	5 %	4(	40 %			
7 7 7 8 9 19 19 19 19								90 % 20	20 % 15 %	% 10 %		
25 % 1									30	30 % 0,5 %	.0	
1 1% 2% 2%												
0,5 % 0												
7 0,5 % 0,5 % 1,6 %												
1.												
0,5 %			_			2 %	2 %	1 %				
0,5 %						3 %						
1% 0.5	0,5 %		3%									
1% 0,5		1%	2%				3 %	2	2 % 0,5 %	%		
1% 0,5												
19% 0,5											2 %	2 %
	0,5	0,5 %	0,5 % 0,5 %			30 %	10 %	3 %				
		1%							0,5 %	% 1%		
		5%						2	% 7			
Kalmia polifolia	2%	2%	3% 5%			2 %			0,5	% 3 %		
												3 %
Larix laricina												
Pinus strobus		0,5 %								0,5 %	,0	
Prums serotina			5 %									
Prumus virginiana var. virginiana												
Rhododendron groenlandicum 0,5 % 0,5 %								1 %		2 %		
Rubus hispidus 0,5 %	0,5 %	20 % 10 %	1 % 5 %		3 %	0,5 %			_			

Nıméro du relevé floristique	T1-1	T1-2	T1-3	T1.4	T1-5	T1-6	T1-7	T1-8	T1-9	T1-10 T1	T1-11 T	T2-1 T	T2-3	T2.4	T7-5	7.7_F	T2-7	T2-8 T2-9	T2-10	T2-11
anhard and take made			211		21				+	+	-								+	+
Salix sp.																				
Spiraea latifolia																				
Vaccinium corymbosum						7 %		20 %	2 %	3	3 %			20 %		2 %		40 %	1 %	
Vaccinium myrtilloides										2 %				1 %	1 %	0,5 %	0,5 %		10 %	
Viburnum nudum var. cassinoides								10 %	1 %											
Strate herbacée																				
Agrostis stolonifera	0,5 %																			
Alisma triviale	0,5 %			0,5 %																
Bidens frondosa	0,5 %																			
Carex canescens			1 %	10 %																
Carex echinata													45 %							
Clintonia borealis										1	1 %									
Coptis trifolia						1 %		0,5% 0	0,5 %						0,5 %					
Cornus canadensis								0	0,5% 0	0,5 % 2	%				1 %	3 %				
Cypripedium acaule																	0,5 %			
Eleocharis obtusa	35%	5%																		
Epigaea repens																				
Epilobium ciliatum subsp. ciliatum var. glandulosum																			0,5 %	
Festuca rubra											2:	25 %								
Glyceria grandis var. grandis											0,.	0,5 %								
Juncus cf. alpinoarticulatus			0,5 %									0,.	0,5 % 5 %							
Juncus effusus		2 %									0,.	0,5 %	1 %							
Lemna minor				2 %	% 56												1	100 %		
Lycopodium obscurum														0,5 %						
Lycopus uniflorus			0,5 %																	
Lythrum salicaria																				
Maianthemum canadense						0,5 %	0,5 %													
Mitchella repens																				
Osmundastrum cinnamomeum						% 01		, -	75 %								30 %			
Panicum sp.																				
Phragmites australis																				
Pteridium aquilinum var. latiusculum									•	3 %				40 %	10 %					
Rubus repens						2 %				0,	0,5 %									
Sisyrinchium montanum var. montanum								$\dashv$												

Numéro du relevé floristique	T1-1	T1-2	T1-3	TI-1 TI-2 TI-3 TI-4 TI-5	_	T1-6	T1-7	T1-6 T1-7 T1-8 T1-9 T1-10 T1-11 T2-1 T2-2	T1-9	T1-10	11-11	T2-1	T2-2	T2-3 T2-4 T2-5 T2-6 T2-7	4 T	2-5 T.	2-6 T2-	.7 T2	T2-8 T2-9 T2-10	T2-10	T2-11
Trientalis borealis								0,5 %	-	0,5 %					5,0	0,5 % 0,5 %	% :				
Trifolium hybridum																					
Typha angustifolia													10 %	1 %							
Typha latifolia	2 %	5 % 25 % 0,5 %	25 %	0,5 %								2 %	10 %								
Woodwardia virginica				1 %																	
Strate muscinale																					
Mousses							2 %														
Sphagnum sp.																			100 %		100 %

Relevés floristiques réalisés le long du transect d'inventaire 3 (secteur du poste de Blainville, juillet 2016)

Tableau 2

Numéro du relevé floristique	T3-1	T3-2	T3-3	T3-4	T3-5	T3-6	T3-7	T3-8	T3-9	T3-10	T3-11
Recouvrement total par strate											
Arborescente (> 4 m)						% 02	% 06				100 %
Arbustive (< 4 m)					1 %	20 %	% 02	40 %	75 %	75 %	25 %
Herbacée	20 %	100 %	100%	100 %	% 06	2 %	40 %	1 %	2 %		3 %
Muscinale								2%		25 %	
Litière						100 %	100 %	% 56	100 %	% 05	100 %
Sol/roche	% 05										
Eau	25 %	100 %	100 %		100 %					25 %	
Strate arborescente (> 4 m)											
Abies balsamea											
Acer rubrum						% 09					
Larix laricina						2 %	0,5 %				
Pinus strobus						2 %	% 06				100 %
Tsuga canadensis						2 %					
Strate arbustive (< 4 m)											
Abies balsamea						20 %					20 %
Acer rubrum						0,5 %	% 05	0,5 %	40 %		
Alnus incana subsp. rugosa										25 %	
Amelanchier sp.											
Aronia melanocarpa								2 %			
Betula populifolia									10 %		
Chamaedaphne calyculata										50 %	
Gaultheria procumbens							5 %	30 %			1 %

Numéro du relevé floristique	T3-1	T3-2	T3-3	T3-4	T3-5	T3-6	T3-7	T3-8	T3-9	T3-10	T3-11
Ilex mucronata									0,5 %		
Ilex verticillata									0,5 %		
Kalmia angustifolia						1 %	3 %	2 %	0,5 %	1 %	
Kalmia polifolia											
Larix laricina							2 %	2 %			
Pinus strobus								2 %			
Prunus serotina											
Prunus virginiana var. virginiana							15 %				
Rhododendron groenlandicum										0,5 %	
Rubus hispidus						0,5 %	3 %		% 09	0,5 %	
Salix sp.										0,5 %	
Spiraea latifolia					1 %		0,5 %	0,5 %	0,5 %		
Vaccinium corymbosum							0,5 %	5 %		2 %	5 %
Vaccinium myrtilloides											1 %
Viburnum nudum var. cassinoides											
Strate herbacée											
Agrostis stolonifera											
Alisma triviale											
Bidens frondosa											
Carex canescens		10 %									
Carex echinata											
Clintonia borealis											
Coptis trifolia											
Cornus canadensis						1 %	2 %		0,5 %		1 %

Numéro du relevé floristique	T3-1	T3-2	T3-3	T3-4	T3-5	T3-6	T3-7	T3-8	T3-9	T3-10	T3-11
Cypripedium acaule											
Eleocharis obtusa											
Epigaea repens							25 %				
Epilobium ciliatum subsp. ciliatum var. glandulosum											
Festuca rubra	10 %										
Glyceria grandis var. grandis	0,5 %										
Juncus cf. alpinoarticulatus	0,5 %										
Juncus effusus	5 %										
Lemna minor	5 %	% 06	100 %	100 %	% 06						
Lycopodium obscurum											
Lycopus uniflorus											
Lythrum salicaria	0,5 %										
Maianthemum canadense											
Mitchella repens						0,5 %					
Osmundastrum cinnamomeum						3 %					
Panicum sp.								0,5 %			
Phragmites australis	0,5 %										
Pteridium aquilinum var. latiusculum							25 %		5 %		2 %
Rubus repens											
Sisyrinchium montanum var. montanum								0,5 %			
Trientalis borealis							0,5 %	0,5 %			0,5 %
Trifolium hybridum	2 %										
Typha angustifolia											
Typha latifolia											

Numéro du relevé floristique	T3-1	T3-2	T3-3	T3-4	T3-5	T3-6	T3-7	T3-8	T3-9	T3-10 T3-11	T3-11
Woodwardia virginica											
Strate muscinale											
Mousses								2 %			
Sphagnum sp.										25 %	

Tableau 3 Relevés floristiques réalisés le long du transect d'inventaire 1 (secteur du poste de Blainville, août 2020)

Nom espèce 2020 final (nomenclature VasCan)	1-17	T1-2	T1-3	T14	T1-5	T1-6	T1-7	T1-8	F11-9	T1-10	11-11
Recouvrement total par strate											
Arborescente (> 4 m)	0	0	0	5	35	45	30	25	45	25	40
Arbustive (< 4 m)	0	0	3	0	0	55	35	40	25	99	09
Herbacée	55	75	08	35	30	0	20	45	25	5	30
Muscinale	0	0	5	0	0	0	15	5	5	0	10
Litière	10	25	15	55	15	50	5	10	50	70	10
Sol/roche/bois mort	0	5	0	5	0	5	35	15	5	5	2
Eau	82	45	20	75	85	0	0	0	5	0	0
Strate arborescente (>4 m)											
Acer rubrum				5		15	10		30	25	40
Pinus strobus					35	30	30	25	15		
Strate arbustive (< 4 m)											
Abies balsamea								5			
Acer rubrum						2			25	5	
Aronia melanocarpa						1				5	5
Betula populifolia							2				
Gaylussacia baccata										5	50
Gaultheria procumbens						20				5	
Ilex mucronata								5			
Ilex verticillata							35				
Kalmia angustifolia						2		3			5
Rhododendron groenlandicum						25					
Rubus hispidus						15		30		10	8
Salix sp.			3								
Vaccinium myrtilloides						10		15		15	
Viburnum nudum var. cassinoides										35	
Strate herbacée											
Aralia nudicaulis								3			
Bidens frondosa	2		35	20	15				8		
Carex echinata									10		
Coptis trifolia								2			
Cornus canadensis								5		5	10
Epilobium ciliatum subsp. glandulosum									1		
Equisetum arvense	1										
Erechtites hieracifolius var. hieracifolius		3									

Nom espèce 2020 final (nomenclature VasCan)	T1-1	T1-2	T1-3	T1-4	T1-5	T1-6	T1-7	T1-8	T1-9	T1-10	T1-11
Eutrochium maculatum var. maculatum		2									
Galium labradoricum				1							
Dendrolycopodium obscurum								3			
Lycopus uniflorus	3	5	5				10				
Lythrum salicaria		2	20								
Maianthemum canadense subsp. canadense											2
Mitchella repens								S			
Onoclea sensibilis			25				5				
Pteridium aquilinum var. latiusculum								45			25
Scirpus cyperinus	5	20									
Hypericum fraseri			2				5		5		
Typha angustifolia	50	45	15	5	15						
Strate muscinale											
Mousses			5				10				5
Sphagmum sp.							5				5

 Tableau 4
 Relevés floristiques réalisés le long du transect d'inventaire 2 (secteur du poste de Blainville, août 2020)

	i		i	i				i			:
Nom espèce 2020 final (nomenclature VasCan)	12-1	12-2	12-3	12-4	12-5	12-6	12-7	12-8	T.2-9	12-10	12-11
Recouvrement total par strate					-						
Arborescente (> 4 m)	0	0	0	10	99	50	30	25	15	0	0
Arbustive (< 4 m)	0	0	25	40	09	35	3	55	30	50	50
Herbacée	65	06	65	40	20	35	06	20	20	40	35
Muscinale	0	0	20	10	3	0	0	09	09	5	95
Litière	20	40	50	15	25	45	15	5	10	40	0
Sol/roche/bois mort	0	5	0	\$	2	10	0	S	15	99	5
Eau	06	75	5	0	0	0	5	2	0	5	0
Strate arborescente (> 4 m)											
Abies balsamea							15				
Acer rubrum				10		45	15	15	15		
Larix laricina								10			
Picea mariana					99	15					
Strate arbustive (< 4 m)											
Abies balsamea								2			
Amelanchier sp.							3				
Betula populifolia			15								
Chamaedaphne calyculata										50	40
Gaultheria procumbens				30	50	25		2			
Ilex mucronata								15	2		
llex verticillata				5							
Kalmia angustifolia					5				5		
Kalmia polifolia											5
Rhododendron groenlandicum						1		S	30		
Rubus hispidus			10								
Vaccinium corymbosum						8					
Vaccinium myrtilloides				2		10		50			5
Viburnum nudum var. cassinoides				3							
Strate herbacée											
Bidens frondosa							35	5			5
Cornus canadensis				25	20	10					
Epilobium ciliatum subsp. glandulosum								5	1	1	30
Lemna minor	1										
Lycopus uniflorus			2				25	3			
Lythrum salicaria		5									

Nom espèce 2020 final (nomenclature VasCan)	T2-1	T2-2	T2-3	T2-4	T2-5	T2-6	T2-7	T2-8	T2-9	T2-10	T2-11
Maianthemum canadense subsp. canadense								2			
Onoclea sensibilis			5							5	
Osmundastrum cinnamomeum			2				50				
Phragmites australis subsp. australis	5							S			
Pteridium aquilinum var. latiusculum				5	10	25					
Scirpus cyperinus		35	35								
Lysimachia borealis								1			
Typha angustifolia	09	55	20	10					20	35	
Strate muscinale											
Mousses				5	3					5	
Sphagmum sp.			20	5				09			95

Tableau 5 Relevés floristiques réalisés le long du transect d'inventaire 3 (secteur du poste de Blainville, août 2020)

Nom espèce 2020 final (nomenclature VasCan)	T3-1	T3-2	T3-3	T3-4	T3-5	T3-6	T3-7	T3-8	T3-9	T3-10	T3-11
Recouvrement total par strate											
Arborescente (> 4 m)	0	0	0	0	95	50	0	0	0	06	85
Arbustive (< 4 m)	0	0	5	0	50	80	70	06	06	50	25
Herbacée	70	20	15	50	15	3	10	15	0	3	0
Muscinale	0	0	0	0	0	0	50	20	0	0	0
Litière	5	0	0	0	65	40	10	35	95	06	95
Sol/roche/bois mort	2	0	0	0	0	0	5	5	0	0	5
Eau	50	100	100	95	0	0	0	0	0	0	0
Strate arborescente (> 4 m)											
Acer rubrum						15				45	50
Betula populifolia						5					
Picea mariana					15						
Pinus strobus					80	25				45	35
Strate arbustive (< 4 m)											
Abies balsamea						*					10
Acer rubrum			5			30	3	20			
Alnus incana subsp. rugosa								06	5		
Amelanchier sp.										15	
Aronia melanocarpa									3		
Chamaedaphne calyculata									80		
Gaultheria procumbens						35	50			3	
Ilex mucronata						S					5
llex verticillata								5			
Kalmia angustifolia					15	5				5	
Picea mariana					30						
Pinus strobus							30				
Rubus hispidus								3			
Spiraea tomentosa var. tomentosa							-				
Spiraea alba var. latifolia							1	10			
Thuja occidentalis					2						
Vaccinium corymbosum									10	15	10
Vaccinium myrtilloides								3		10	
Viburnum nudum var. cassinoides										2	

Nom espèce 2020 final (nomenclature VasCan)	T3-1	T3-2	T3-3	T3-4	T3-5	T3-6	T3-7	T3-8	T3-9	T3-10	T3-11
Strate herbacée											
Agrostis stolonifera							1				
Bidens frondosa			1	5							
Calla palustris			1								
Carex canescens				10							
Cornus canadensis							10	10		2	
Eleocharis obtusa				10							
Hieracium sp.							1				
Juncus effusus	s										
Leersia oryzoides				5							
Lemna minor		2	1	2							
Lycopus uniflorus	1			2							
Lythrum salicaria	15										
Maianthemum canadense subsp. canadense						2				1	
Osmunda regalis var. spectabilis					2						
Osmundastrum cinnamomeum					15						
Persicaria sagittata	1										
Phragmites australis subsp. australis	20										
Stuckenia pectinata		2	5	10							
Lysimachia borealis						1		2			
Typha angustifolia	20	20	15	3							
Vicia cracca	1										
Strate muscinale											
Mousses							50	20			

## **ANNEXE**

F

CALCUL DE LA VALEUR ÉCOLOGIQUE DU MARÉCAGE SAINTE-HENRIETTE

Valeur écologique du marécage Sainte-Henriette

Tablean 1

Numéro	Critères			Marécage Sainte-Henriette	iette	
du critère		Marécage arborescent (2012)	Marécage arbustif dans l'emprise (2016)	Marécage arborescent résiduel à l'extérieur de l'emprise (2016)	Marécage arbustif dans l'emprise (2020)	Marécage arborescent résiduel à l'extérieur de l'emprise (2020)
1	Type de milieu humide	10	10	10	10	10
2	Superficie (du complexe de milieux humides)	10	10	10	10	10
3	Connectivité à d'autres milieux naturels (30 m)	15	15	15	15	15
4	Espèces végétales à statut particulier			l	l	l
4.1	Statut de l'espèce	5	5	5	5	5
4.2	Nombre d'espèces observées	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
4.3	Taille ou étendue de la population observée	4	4	4	4	4
5	Rareté	5	2,5	5	2,5	5
9	Maturité du peuplement	20	0	20	5	20
7	Stade successionnel	10	2,5	10	2,5	10
∞	Perturbation	0	-5	0	-5	0
6	Représentativité	5	2,5	5	2,5	5
10	Intégrité du milieu adjacent (50 m)	8	8	8	∞	8

Numéro	Critères			Marécage Sainte-Henriette	iette	
du critère		Marécage arborescent (2012)	Marécage arbustif dans l'emprise (2016)	Marécage arborescent résiduel à l'extérieur de l'emprise (2016)	Marécage arbustif dans l'emprise (2020)	Marécage arborescent résiduel à l'extérieur de l'emprise (2020)
11	Abondance des espèces exotiques envahissantes		l	l		l
11.1	Pourcentage du nombre d'espèces envahissantes par rapport au nombre total d'espèces recensées	0	-2,5	0	-2,5	0
11.2	Pourcentage de recouvrement des espèces envahissantes par rapport au recouvrement total du milieu naturel	0	-2,5	0	-7,5	0
12	Fragmentation	0	-7,5	-7,5	-7,5	-7,5
13	Hydro-connectivité				0	0
13.1	Lien hydrologique de surface		l			l
13.2	Nature du lien					
13.3	Débit					
13.4	Lit					
14	Effet tampon	5	5	5	5	5
15	Capacité de rétention	10	10	10	10	10
16	Stabilisation du sol	5	5	5	5	5
17	Position dans le réseau hydrique	0	0	0	0	0

Numéro	Critères			Marécage Sainte-Henriette	iette	
du critère		Marécage arborescent (2012)	Marécage arbustif dans l'emprise (2016)	Marécage arborescent résiduel à l'extérieur de l'emprise (2016)	Marécage arbustif dans l'emprise (2020)	Marécage arborescent résiduel à l'extérieur de l'emprise (2020)
Pointage		114,5	64,5	107,0	64,5	107
Pourcentage	ge	57,25 %	32,25 %	53,50 %	32,25%	53,50%
Classe		Moyenne	Faible	Moyenne	Faible	Moyenne

Faible: -11 à 33 % ou -22,5 à 66 points. Moyenne: 34 à 66 % ou 66,5 à 132 points. Élevée: 67 à 100 % ou 132,5 à 200 points.

## **ANNEXE**

## LISTE DES FICHIERS INFORMATIQUES

Identifiant	Document original	Échelle	Format	Titre du produit ou sujet
0538_get_index_produits_120508.xls	1		ı	Index des fichiers MXD et PDF pour l'ensemble du dossier 0538
0538_suc1_get_134_locsecteur_191202.mxd	0538_suc1_get_095_161219.mxd 0538_cA_get_108_locsecteur_190618.mxd	12 500	11" x 17"	Secteurs d'étude – Suivi de 2019
0538_suc2_get_146_ma_deboisement_191202.mxd	0538_suc1_get_134_locsecteur_191202.mxd	12 500	11" x 17"	Mesures d'atténuation mises en place lors du déboisement et de la construction
0538_suc3_get_145_EEE_2012-2013_191127.mxd	0538_cA_2_get_063_esp_exot_121106.mxd	7 500	11" x 36"	Espèces floristiques exotiques envahissantes observées lors des inventaires de 2012 et 2013
0538_suc4_get_135_EEE_2015_191127.mxd	0538_suc6_get_100_161219.mxd	5 000	11" x 36"	Espèces floristiques exotiques envahissantes observées lors du suivi de 2015
0538_suc5_get_136_EEE_marec2016_191127.mxd	0538_suc7_get_101_161219.mxd	2 500	11" x 17"	Espèces floristiques exotiques envahissantes observées lors du suivi de 2016 - Secteur du marécage Sainte- Henriette
0538_suc6_get_137_EEE_poste2016_191202.mxd	0538_suc8_get_102_161219.mxd	2 500	11" x 17"	Espèces floristiques exotiques envahissantes observées lors du suivi de 2016 - Secteur du poste de Blainville
0538_suc7_get_138_EEE_pylones2016_191127.mxd	0538_suc9_get_103_161219.mxd	2 500	11" x 17"	Espèces floristiques exotiques envahissantes observées lors du suivi de 2016 - Secteur des pylônes 18 et 19
0538_suc8_get_139_EEE_2017_191127.mxd	0538_suc2_get_106_eeeNonReco_170907.mxd	2 500	11" x 17"	Colonies d'espèces floristiques exotiques envahissantes résiduelles suite au contrôle de 2017 - Secteur du marécage Sainte-Henriette
0538_suc9_get_140_EEE_2019_191127.mxd	0538_suc2_get_135_EEE_2015_190916.mxd	2 000	11" x 36"	Espèces floristiques exotiques envahissantes observées lors du suivi de 2019
0538_suc10_get_141_EMVS_marec_2016_191202.mxd	0538_suc4_get_098_161219.mxd	2 500	11" x 17"	Espèces floristiques à statut particulier observées lors du suivi de 2016 – Secteur du marécage Sainte-Henriette
0538_suc11_get_142_EMVS_poste_2016_191202.mxd	0538_suc5_get_099_161219.mxd	2 500	11" x 17"	Espèces floristiques à statut particulier observées lors du suivi de 2016 - Secteur du poste de Blainville
0538_suc12_get_143_EMVS_marec_2019_191202.mxd	0538_suc10_get_141_EMVS_marec_2016_191202.mxd	2 500	11" x 17"	Espèces floristiques à statut particulier observées lors du suivi de 2019 – Secteur du marécage Sain te-Henriette
0538_suc13_get_144_EMVS_poste_2019_191202.mxd	0538_suc11_get_142_EMVS_poste_2016_191202.mxd	7 500	11" x 36"	Espèces floristiques à statut particulier observées lors du suivi de 2019 - Secteur du poste de Blainville
0538_get_thematique.gdb	1		ı	Ensemble des couches thématiques utilisées pour produire les cartes
0538_get_prod_su_134.gdb	•	1	ı	Ensemble des couches thématiques utilisées pour produire les cartes (annotations)
053802_get_projet_086.gdb	1	ı	ı	Ensemble des couches thématiques utilisées pour produire les cartes
2020-09_PH_Poste au nord de Blainville et ligne d'alimentation_2773.jpg à 3927.jpg	•	1	ı	Photographies prises sur le terrain

2020-09 PH_Poste au nord de Blainville et ligne d'alimentation_P8311780.jpg à P9014196.jpg	-	ı	ı	Photographies prises sur le terrain
2020-05_DonneesBrutes_Poste au nord de Blainville et ligne d'alimentation_Arpentage piézomètres.txt	,	ı	ı	Coordonnées et mesures notées lors du relevé d'arpentage des piézomètres
2020-09 DonneesBrutes_Poste au nord de Blainville et ligne d'alimentation_Données piézomètres.xlsx	,	ı	ı	Données de niveau d'eau mesuré par les piézomètres
2020-09 DonneesBrutes_Poste au nord de Blainville et ligne d'alimentation_Relevés végétation.xlsx	,	1	ı	Données brutes des relevés de végétation